Février 2025

PARC ÉOLIEN DES COLZAS

ETUDE PAYSAGÈRE

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)



Assemblage de l'étude

ixsane

Étude environnementale

TAUW

ENVOL ENVIRONNEMENT

Étude paysagère

épure

Étude acoustique

SIXENSE



Commune de Sequehart et Ramicourt

Département de l'Aisne (02)

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DES COLZAS (02)

COMMUNES DE SEQUEHART ET RAMICOURT

VOLET PAYSAGER- VERSION COMPLÉTÉE



JANVIER 2025

Projet porté par :

ESCOFI
L'ÉNERGIE DURABLE DES TERRITOIRES

epure paysage
10 rue de Lille
59 270 BAILLEUL
Tel : 03.28.40.07.20





PROTOCOLE D'ÉLABORATION DU VOLET PAYSAGER

Méthodologie par chapitre et détails des outils d'analyse

L'objectif du volet paysager de l'étude d'impact (dans le cadre de la Demande d'Autorisation Environnementale en vigueur) est de fournir les données et les outils nécessaires à la meilleure évaluation possible d'un projet de parc éolien. Il s'agira de développer une approche paysagère et patrimoniale la plus objective possible pour la mise en œuvre d'un projet qualitatif.

Se référant au «Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres», élaboré par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en 2016, ce document présentera tout d'abord un état des lieux du paysage actuel (celui qui accueillera les éoliennes). Il appréhendera le paysage dans toute sa complexité, traitant de ses composantes géomorphologiques, patrimoniales (architecture, paysage, nature et culture) et humaines.
Le volet paysager proposé ci-après se compose de plusieurs chapitres :

A - Contexte général et définition des aires d'études
B - Etat initial à l'échelle de l'aire d'étude éloignée
C - Etat initial à l'échelle des aires d'études intermédiaires et rapprochées
D - Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)
E - Stratégies paysagères d'implantation et études des scénarios
F - Evaluation des niveaux de perception et des impacts du projet et analyse des phénomènes de saturation visuelle éventuels par l'éolien
G - Impact du projet dans l'aire d'étude immédiate et mesures d'accompagnement paysagères.

Le volet paysager s'inscrit d'abord dans une démarche prospective et analytique afin de recenser l'ensemble des données paysagères et patrimoniales caractérisant le territoire et d'en définir ses enjeux et sensibilités au regard du développement éolien ; puis dans une démarche itérative, faite d'allers et retours entre les différentes options du projet ; et enfin dans une démarche d'évaluation quantitative, qualitative et d'accompagnement. Tenant compte des spécificités paysagères et des contraintes spécifiques aux implantations d'éoliennes, l'objectif est de maîtriser au mieux les mutations du paysage inhérentes à l'installation d'un parc éolien sur le territoire.
Dans le cadre de l'évaluation des impacts d'un projet on peut s'appuyer sur les principes ERC (Eviter, Réduire, Compenser). Au sein du volet paysager, les mesures d'évitement et de réduction s'appliquent dès le processus de construction du projet (chapitres 1 et 2). D'un point de vue paysager, la notion de compensation est difficile à appliquer car inquantifiable en terme de périmètre d'intervention et de localisation des actions. Il est donc admis, au sein du guide des études d'impacts, qu'il s'agira principalement de mesures d'accompagnements pouvant réduire ponctuellement la perception du projet ou à proposer en contrepartie des actions d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie.

DÉROULEMENT DU VOLET PAYSAGER (MÉTHODE, OUTILS)

CHAPITRE A - CONTEXTE GÉNÉRAL ET DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDES

Il s'agit dans cette première étape de localiser la zone de projet d'un point de vue géographique et administratif et d'établir un ensemble de périmètre d'étude correspondants à différentes composantes du territoire (paysagères, patrimoniales, humaines et culturelles).

Le guide éolien fait état de 3 aires d'études : une aire dite éloignée qui correspond à la zone de visibilité du projet, une aire rapprochée (de 6 à 10 km autour du projet) et une aire immédiate.

- **Définition de l'aire dite «éloignée»** : Elle est définie par une **approche visuelle et paysagère s'appuyant sur la zone de visibilité potentielle du projet**. Ce périmètre est déterminé au regard du contexte géomorphologique générale (paysage ouvert ou fermé) et à l'appui d'une ZIV (zone d'influence visuelle) réalisée avec un logiciel spécifique. Elle permet de tenir compte de paysages et patrimoine majeurs dont la valeur universelle porterait jusqu'au projet.
D'une manière générale la ZIV n'est réalisée qu'à partir des données topographiques (MNT). Elle offre donc une aire visuelle maximisée (sans masques bâtis ou végétaux). Toutefois dans certains cas, il arrive que la couche boisement ait été acquise permettant ainsi d'avoir une aire paysagère plus réaliste (ce qui n'est pas le cas ici).
Les évolutions du guide éolien établissent que cette aire est d'environ 25 km. Toutefois, selon les caractéristiques géomorphologiques et d'occupation d'un territoire ainsi que les conditions climatiques, la visibilité d'un projet peut porter à plus de 50 km autour de ce dernier. Il convient donc d'établir un cadrage réaliste du calcul de la ZIV. Si l'on part du fait qu'au-delà de 40 km, une éolienne de 200m par exemple est perçue comme un objet d'0.6 cm de haut, on peut considérer que sa prégnance est très faible par rapport à d'autres objets situés en interface de l'éolienne et l'observateur. La ZIV peut donc être calculée sur la base d'une visibilité totale ou à hauteur du moyeu de l'éolienne et un maximum de 40km peut être admis.

- **Définition de l'aire dite «rapprochée» : Le guide éolien considère que cette aire correspond à un périmètre de 6 à 10 km autour du projet mais ne donne pas les règles pour la définir plus concrètement.**
Pour définir l'aire rapprochée, nous nous appuyons sur un premier outil, la ZIV à angle vertical du projet. Elle permet de faire émerger un périmètre de prégnance potentielle du projet jusqu'à 10 km.
Selon le résultat de l'aire éloignée ainsi que les caractéristiques paysagères, patrimoniales et physiques du territoire, il peut être intéressant d'apporter des niveaux de lecture intermédiaires (aujourd'hui admis par la DREAL Hauts de France).
Par conséquent, nous proposons de nous appuyer sur un deuxième outil : Il s'agit d'une approche théorique basée sur une formule de l'ADEME (Rayon d'étude = (100 +N) x H (N = le Nombre d'éoliennes et H = la Hauteur des machines)). Le résultat permet de faire émerger un zonage **intermédiaire entre 10 et 20 km autour du projet.**

- **Définition de l'aire dite «immédiate» : Le guide éolien ne précise pas de mode de calcul. Nous proposons de l'établir sur la base d'une distance d'1km autour de la ZIP.**
Les périmètres qui résulteront de ces approches seront utilisés pour établir les cartographies de l'état initial et ces aires d'études pourront être amenées à évoluer, en fonction des paysages

remarquables, sites emblématiques ou patrimoine mondial en présence ou en fonction de l'emprise définitive du projet dans la partie analyse des impacts.
Les chapitres dédiés à l'état initial font l'objet d'une approche dite en «entonnoir» ou par emboîtement d'échelles, allant du général au local et s'inspirant des aires d'études éloignées, rapprochées et immédiates définies dans le guide des études d'impacts. L'objectif étant à l'issue de l'état initial de recroiser l'ensemble des données pour offrir une analyse plus transversale du territoire.
L'état initial s'appuie sur une approche bibliographique et cartographique (notamment pour étudier la dynamique paysagère) ainsi que sur plusieurs sorties sur le terrain effectuées à différents moments de l'année.

CHAPITRE B - ETAT INITIAL À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

L'objectif de ce chapitre est de s'attacher au recensement des ensembles paysagers et patrimoniaux majeurs qui fondent l'identité du territoire reconnaissable au niveau national ou régional. Au-delà de les recenser il s'agira surtout de les analyser au regard de leur adaptabilité et sensibilité au développement éolien.

1 ***- Schéma régional éolien et autres documents de cadrage à grande échelle***

Le SRE, bien qu'il n'ait plus de valeur réglementaire, reste un document de cadrage permettant de situer le projet au regard des zones favorables, des respirations paysagères préconisées et des principes de pôles de densification établis au moment de son élaboration.
Si le projet s'inscrit dans un territoire possédant un SCOT, celui-ci sera analysé afin de faire ressortir les dynamiques du territoire pouvant interagir avec le projet.

2 - Entités paysagères, paysages emblématiques et biens inscrits au patrimoine mondial, Grands sites

Les atlas de paysage identifient les typologies de paysage présentes sur l'aire d'étude éloignée ainsi que les composantes qui les constituent permettant ainsi d'analyser leur adaptabilité et sensibilité au développement éolien.
Les paysages remarquables ou emblématiques, selon les territoires, sont identifiés soit dans les SRE soit dans les atlas de paysage. Au regard de leur localisation, de leur rayonnement et de leur visibilité, ils peuvent amener à faire évoluer l'aire d'étude éloignée afin de s'assurer de leur prise en compte dans l'analyse des impacts du projet.
Les biens inscrits au patrimonial mondial ou les projets de classement UNESCO feront l'objet d'une analyse séparée et des interactions avec le projet au regard de la nature de l'élément inscrit.
Si des paysages remarquables, des biens inscrits ou en voie d'inscription au patrimoine s'inscrivent dans l'aire d'étude rapprochée, ils feront l'objet d'une fiche d'analyse plus détaillée sur base de photos-interprétations, coupes éventuelles et des campagnes de terrain.
L'ensemble des éléments recensés sera analysé au sein de cartographies et d'un tableau multicritères visant à déterminer pour chacun un niveau d'enjeu et de sensibilité s'appuyant sur le rayonnement du site ou sa reconnaissance, sa distance au projet, son contexte environnemental et paysager, sa visibilité...

3 - Elaboration d'une première synthèse et adaptation éventuelle de l'aire d'étude éloignée.

Une première synthèse est établie à cette étape permettant de voir si un ajustement de l'aire d'étude éloignée est nécessaire au regard des enjeux paysagers et patrimoniaux émergeant et de leur distance au projet.
Cette synthèse permettra de hiérarchiser les niveaux d'enjeux et de sensibilités des pôles majeurs et d'identifier des premières mesures d'évitement et/ou de réduction ainsi que les photomontages nécessaires à l'analyse des impacts du projet au regard de ces éléments majeurs.

CHAPITRE C - ETAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES AIRES D'ÉTUDES INTERMÉDIAIRES ET RAPPROCHÉES

A cette échelle il s'agit d'analyser les composantes locales du paysage qui va accueillir le projet et dont la prégnance de celui-ci commence à être notable. Le guide de l'étude d'impact parle d'un rayon de 6 à 10 km autour de la zone de projet pour l'aire d'étude rapprochée. En ce qui concerne le recensement et l'analyse des données, notamment en ce qui concerne le patrimoine, nous proposons d'étendre l'aire d'étude en fonction du résultat lié à la formule de l'Ademe.

L'approche se veut ici thématique afin de bien prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères à savoir, les critères dominants du paysage que sont le relief (structure et rythmes, les lignes de crêtes majeures et mineures, les lieux depuis lesquels les crêtes sont perçues…) et l'occupation du sol sont particulièrement observés. Les limites visuelles du paysage (horizon, points visuels de focalisation du regard…) sont regardées. La présence d'éléments remarquables du paysage, notamment le patrimoine bâti et naturel, protégé ou ayant une valeur de reconnaissance sociale locale est évaluée de même que les infrastructures routières ou industrielles et les espaces habités.
Dans ce chapitre, il s'agit aussi d'analyser le contexte éolien existant et projeté au moment du dépôt du dossier, d'analyser l'évolution de ce contexte au regard du SRE et d'analyser le positionnement de la zone de projet vis-à-vis de ce contexte éolien et des différentes composantes paysagères et patrimoniales recensées.

1 - Lecture paysagère et patrimoniale thématique

a - Contexte éolien

Le recensement éolien s'appuie à la fois sur les données GEO-IDE disponibles et sur les données recensées auprès des services de l'état par le porteur de projets. L'objectif est d'analyser les modalités d'implantation, les gabarits ainsi que les effets de polarités et de respirations existantes afin de guider les stratégies dans la phase suivante.
Si le contexte actuel montre une densité éolienne notable autour du projet, comme c'est le cas ici, une première analyse des effets de d'encerclement sera élaborée avant-projet.

Méthodologie par chapitre et détails des outils d'analyse

L'objectif est d'analyser la capacité du secteur d'étude à accueillir d'autres éoliennes et de prédéterminer l'envergure possible du projet. Pour réaliser ce travail, nous utiliserons le protocole Hauts de France d'analyses d'encerclement et saturation qui définie des seuils d'alerte au regard de différents éléments de calculs (indice d'occupation des horizons, indice de densité dans les horizons occupés et angles maximums de respiration).
L'analyse se concentre sur l'aire rapprochée et sur les communes se trouvant en zone de visibilité potentielle (ZIV de la ZIP). L'analyse est d'abord faite à une échelle globale puis avec un zoom par commune pour une analyse plus spécifique.

b - Contexte géomorphologique

L'objectif est d'analyser le contexte physique (relief, lignes de force, belvédères naturels), de faire ressortir les zones de visibilité majeure, les micro-paysages sensibles et les rapports d'échelle avec le développement éolien. Plusieurs transects paysagers sont réalisés pour analyser les rapports d'échelle majeurs du territoire d'étude.

c - Occupation du sol / Infrastructures / Urbanisme

Il s'agit ici d'analyser le contexte paysager global : structures agri-environnementales (type de culture, présence de bocage, boisements, alignement structurants), le réseau d'infrastructures et les typologies des zones d'habitats (urbains, rurales, économiques) et leur modalités d'implantations sur le territoire (vallées, plateaux, interdistances, densités...). Si les communes directement concernées par le projet possèdent un PLU ou un PLUi, ils seront analysés (PADD, zonage) pour identifier les extensions ou projets éventuels inscrits pouvant interagir avec le projet.

d - Monuments historiques / cônes de vue / patrimoine local / jardins remarquables / cimetières militaires (le cas échéant)

L'objectif est de recenser l'ensemble des monuments historiques, les cônes de vue d'intérêt paysager des parcs de château et autres édifices, des jardins remarquables, des belvédères ou panoramas aménagés ou valorisés et de définir leur niveau d'enjeu et de sensibilité par rapport à la zone de projet en s'appuyant sur leur rayonnement, leur environnement, leur visibilité physique et leur distance au projet.
En ce qui concerne les cônes de vues tournés vers la zone de projet et si ce dernier se trouve inscrit dans ces cônes, le site concerné fera l'objet d'une analyse plus fine (photo-interprétation, coupes...).
En ce qui concerne le patrimoine local (clochers repères atypiques, calvaires, chapelles, fermes de caractère préservées, silos....), la prégnance du projet se joue entre 3 et 5 km, car au-delà, la plupart des éléments cités ne sont pas forcément visibles ou identifiables.
En ce qui concerne les sites de mémoire, si le projet se trouve dans un secteur à forte valeur mémorielle, les sites majeurs sont recensés dans l'aire d'étude éloignée, et les cimetières militaires sont recensés dans l'aire d'étude rapprochée car encore une fois la prégnance du projet sur ces éléments se jouent principalement sur les sites en prise directe avec la zone de projet.

e - Identité socio-culturelle

Il s'agit ici d'analyser la reconnaissance et l'identité du territoire au travers des arts et du tourisme (littérature, peinture, espaces naturels, randonnées, lieux d'attractivité loisirs et culturels...)

Cette échelle d'aire d'étude peut faire l'objet de zooms d'analyses paysagères et patrimoniales sur le rayon des 5 km autour du projet, là où la prégnance du projet est la plus importante.

2 - Analyse du contexte paysager et patrimonial sur l'aire d'étude immédiate

Il s'agit ici d'avoir une analyse des éléments de paysage et patrimoine en prise directe avec le projet et les travaux le concernant qui permettront à la fois d'identifier les éléments d'intérêt, les éléments d'appuis pour définir les mesures d'insertion des postes de livraison et les typologies d'accompagnement paysager possible sur le secteur.

3 - Elaboration d'une synthèse

A l'issue de la lecture par thématique, un travail de synthèse est nécessaire pour analyser la transversalité de l'ensemble des composantes ainsi que pour définir et hiérarchiser les enjeux et sensibilités au regard du développement éolien.

CHAPITRE D - SYNTHÈSE GLOBALE DE L'ÉTAT INITIAL (TOUTES AIRES CONFONDUES + ZIV DE LA ZONE D'ÉTUDE)

Après avoir établi une analyse en «entonnoir» et élaborer des synthèses intermédiaires, il s'agit ici de tout recroiser afin d'avoir une lecture claire des secteurs à enjeux, des points de vigilance, des attentions particulières à porter.
Cette synthèse sera superposée avec la ZIV réalisée en début d'étude ce qui permettra d'identifier les points de vue nécessaires à l'analyse des impacts du projet au regard des sensibilités du territoire.
Cette synthèse permettra aussi d'identifier les mesures d'évitement et de réduction à intégrer comme précepte aux stratégies paysagères d'implantation.
Cette synthèse est présentée sous forme de cartographie(s) et de tableaux.

CHAPITRE E - STRATÉGIES PAYSAGÈRES D'IMPLANTATION ET ÉTUDE DES SCÉNARIOS

Le processus de construction vise à d'abord étudier les postures paysagères possibles au regard du contexte avec la seule contrainte des distances aux voiries et aux habitations. Les scénarios d'implantation sont analysés et font l'objet de photomontages afin de comparer les niveaux de perception et d'impact des différentes variantes. A l'issue de cette première étape, les scénarios sont confrontés aux contraintes environnementales, techniques, acoustiques et foncières pour parvenir au choix du scénario final. Celui-ci pouvant faire l'objet de variantes si nécessaire (quantitative ou gabarit de machine).

Le scénario final est celui qui répond le mieux à l'ensemble des critères d'appréciation par le biais d'une analyse comparative et multicritère des scénarios au regard des éléments issus de la synthèse de l'état initial.

Suite au choix de l'implantation finale, une nouvelle ZIV est calculée. Cette ZIV est majoritairement calée sur le MNT sauf si le porteur de projet à fait l'acquisition de la couche boisement, ce qui est le cas ici. Au regard de cette ZIV, la carte des points de vue issue de l'état initial peut se voir complétée notamment au niveau local et patrimonial.

CHAPITRE F - EVALUATION DES NIVEAUX DE PERCEPTION ET D'IMPACT DU PROJET / ANALYSE DES PHÉNOMÈNES DE SATURATION VISUELLE ÉVENTUELS PAR L'ÉOLIEN

1 - Analyse de la visibilité et des niveaux de perception du projet

Par le biais de cartographies réalisées sur les aires éloignées et rapprochées en superposant : la synthèse de l'état initial, les points de vue, la ZIV et l'apposition de masques visuels majeurs relevés par photo-interprétation.
Par la reprise des transects paysagers de l'état initial avec l'ajout du projet.
L'objectif est d'analyser l'étendue et le niveau de visibilité et de perception du projet en s'appuyant éventuellement sur plusieurs ZIV (visibilité ou non du projet, nombre d'éoliennes visibles, visibilité du projet au niveau rotor...). Si la ZIV n'est réalisée que sur la base du MNT, donc proposant une vision maximisante (ce qui est le cas ici), l'apposition de masques visuels permet d'apporter une lecture plus réaliste de la perception du projet.

2 - Analyse de l'impact du projet au travers de photomontages et des phénomènes de covisibilité

Les conditions et modalités de prises de vue ainsi que la réalisation des photomontages sont décrites au cas par cas en amont de cette partie.
La présentation des photomontages vise à faire état du contexte initial avant projet en faisant notamment émerger les éléments identitaires visibles (MH, éléments de repère, micro-paysage, contexte éolien existant et projets autorisés...), puis du contexte avec projet dans une vision élargie.
Afin d'avoir un point de vue réaliste de l'impact du projet et de ses interactions avec les éléments paysagers et patrimoniaux d'intérêt, une vision cadrée sur le champ de vision humain est présentée.
Chaque photomontage fait l'objet d'un commentaire descriptif et analytique sur le contexte visible, le niveau de visibilité du projet, l'impact sur l'environnement, les interactions et covisibilités avec le patrimoine, et le rapport au contexte éolien existant et projeté. Ponctuellement des superpositions du projet avec d'autres éléments verticaux (type ligne électrique...) pourront aussi être signalées comme impact cumulés à prendre en compte dans le chapitre mesure d'accompagnement.

3 - Analyse des effets cumulés et de densification avec d'autres projets connus

Pour l'analyse des effets cumulés, plusieurs outils peuvent être utilisés :

- **La ZIV cumulée** permettant d'analyser les zones de visibilité supplémentaires sur l'éolien générées par le projet

- **L'étude d'encerclement** (protocole Hauts de France décrit page précédente) : Si une première étude a été faite dans l'état initial (sur base de la ZIP), il s'agit à ce stade d'analyser les impacts supplémentaires générés par le projet retenu in fine sur les risques d'encerclement éventuels.

- **Si des communes montrent des risques notables générés par l'ajout du projet sur le contexte éolien existant,** elles feront l'objet d'une analyse plus détaillée (photo-interprétation et photomontages à 360° depuis les centres et/ou sorties de bourg). Cette analyse visuelle vise à apporter un éclairage plus objectif et réaliste des risques en prenant les obstacles (relief, bâti et végétation) non considéré dans l'étude cartographique.

4 - Synthèse des impacts et effets cumulés au regard des différentes composantes du territoire

A l'issue de ce chapitre une synthèse est élaborée de manière à faire ressortir les impacts du projet au regard des différentes composantes paysagères et patrimoniales (aires éloignées et rapprochées confondues) et d'apporter une première conclusion paysagère pouvant aboutir à la proposition de mise en place de mesures de compensation, d'accompagnement et/ou de valorisation paysagère et du cadre vie.

CHAPITRE G - IMPACTS DU PROJET DANS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PAYSAGÈRES

1 - Impact du projet dans l'aire immédiate

Il s'agit d'analyser l'ensemble des travaux inhérents au projet au regard de l'existant (élargissement ou création de chemins, création de plateformes provisoires et permanentes, intégration des fondations), de définir les modalités d'implantation et d'insertion du ou des poste(s) de livraison au regard de l'occupation du sol et des contraintes environnementales.

2 - Définition des mesures de compensation et/ou d'accompagnement paysager

Au regard de la synthèse des impacts, les mesures sont discutées entre les bureaux d'étude et le porteur de projet. Elles peuvent être de plusieurs natures :
- effacement ponctuel des réseaux
- valorisation des traversées ou entrées de bourgs
- valorisation pédagogique de chemins de randonnée à proximité
- plantation ponctuelle de structure végétale (haie, alignement, boisement...)
- ...

Ne seront présentées en détail que les mesures sur lesquelles le porteur de projet s'engage formellement.





SOMMAIRE ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Sommaire

Localisation du site d'étude....12

A. Définition des aires d'études....13

B. Etat initial à l'échelle de l'aire d'étude éloignée....19
Schéma éolien régional Picardie....20
Les grandes structures paysagères régionales....23
Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial et autres éléments de patrimoine majeur....29
Description des sites et hiérarchisation des enjeux sur l'aire d'étude éloignée....36
Approche socio-culturelle....40

C. Etat initial à l'échelle des aires d'études intermédiaires et rapprochées....43
Contexte éolien Hauts de France/GEO-IDE....44
Contexte éolien local dont tableau récapitulatif....45
Lecture physique/morphologie du territoire....48
Lecture des sites et monuments patrimoniaux / tourisme....52
Sensibilité du patrimoine au regard de l'éolien....56
Analyse spécifiques des cimetières du périmètre immédiat....59
Analyse du patrimoine local non protégé....60
Le patrimoine et paysages d'intérêt dans les documents d'urbanisme....61
Urbanisme et infrastructures....62
Etude d'encerclement avant-projet (approche générale et spécifique)....66
Récapitulatif des enjeux paysagers des aires d'études rapprochée et immédiate....90

D. Synthèse globale de l'état de l'état initial / transects paysagers....95

E. Stratégies d'implantation et étude des variantes....103

Principes et enjeux pour définir un projet de qualité....104
Principes généraux d'implantation et rapports au site de projet....108
Critères paysagers appliqués à l'échelle locale....109
Processus d'évolution du projet....110
Implantation définitive et gabarit des éoliennes retenu....122
Bilan des principes ERC à ce stade du processus....123

Sommaire

F. Evaluation des perceptions et impacts du projet.....125
Définition des échelles de perception.....126
Analyse comparative de ZIV.....128
Analyse des perceptions lointaines.....132
Analyse des perceptions proches.....135
Transects paysagers au niveau du secteur d'étude.....136
Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement + zooms.....140
Localisation des points de vue à 360°.....150
Données des prise de vue à 360°.....151
Carnet de photomontages à 360°.....152

Fbis. Carnet de photomontages et interprétation.....209
Propositions des points de pour les photomontages.....210
Justification des prises de vue.....211
Mode de présentation des photomontages / Conditions de prise de vue.....216
Carte des points de vue.....218
Données des prise de vue.....222
Photomontages (70 unités).....224
Synthèse des impacts du projet.....370
Conclusions des impacts du projet.....379
Analyse du scénario de référence / Evolution de l'environnement en l'absence du projet.....381

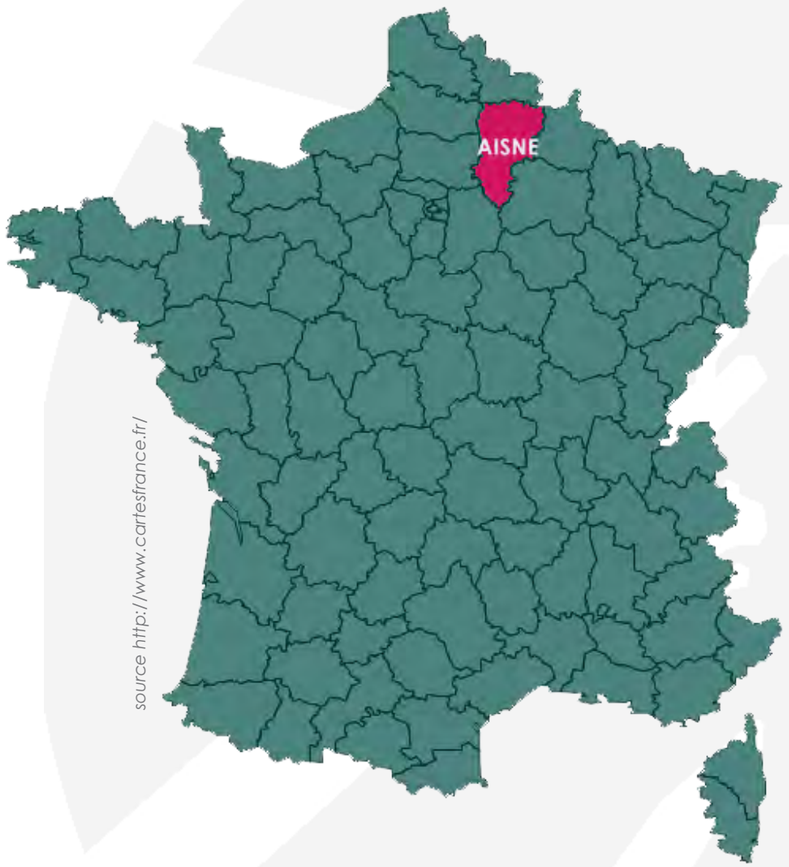
G. Impacts du projet sur l'aire d'étude immédiate et mesures paysagères.....383

H. Bilan ERC du volet paysager du projet des Colzas.....393

I. Annexe.....397

Avec la mise à jour du contexte éolien, un grand nombre de pages du volet paysager a fait l'objet de modification. Par conséquent, les pages marquées d'une pastille violette sont celles restant inchangées par rapport au dossier initial.

Localisation du site d'étude



source http://www.cartesfrance.fr/



source http://www.actualitix.com

SITUATION GLOBALE

Ce volet paysager porte sur l'implantation d'un parc de 7 éoliennes (hauteur totale maximale 164.5m) implantées sur un plateau légèrement ondulé sur les communes de Sequehart et Ramicourt, à 7.5 km au nord de St-Quentin et à 3 km au nord du canal de St-Quentin.
Ce plateau agricole ouvert se situe au coeur du Vermandois et à l'ouest de la Thiérache. La zone d'implantation potentielle se situe dans le département de l'Aisne (02) à l'est de la région Hauts de France. L'aire d'étude éloignée avoisine les départements de la Somme à l'ouest et du Nord au nord.

Le projet s'inscrit sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.
L'altitude au sein de la zone d'implantation du projet est entre 110 et 151m.



A / DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

Définition des aires d'étude

La visibilité d'un parc éolien varie selon les distances de perceptions et la nature des paysages où le projet s'inscrit :

Le guide des études d'impacts (MEEM 2020) détermine trois niveaux de périmètre :

- **L'aire d'étude éloignée** qui correspond à la zone de visibilité potentielle du projet. Pour la définir une ZIV a été calculée sur la base du MNT. Sur le secteur d'étude, constitué de plateaux plutôt ouverts, la zone de visibilité d'un parc peut porter au-delà de 40 voire 60 km. Toutefois, d'un point de vue théorique une éolienne de 180 à 200 m à 40 km fait environ 4 à 6mm de hauteur dans une vision à 1 m de l'observateur. Cette échelle de perception est très faible si l'on considère que ni l'urbanisation ni les boisements ne sont pris en compte dans le calcul. Par conséquent, l'analyse paysagère de cette aire éloignée ne dépassera pas 40 km.
Cette échelle de perception permet de tenir compte de patrimoine majeur dont les périmètres de vigilance ou la valeur universelle pourraient porter jusqu'au périmètre rapproché du projet.
De manière objectif au regard de la taille de l'éolienne à 40 km, la zone de visibilité a été calculée sur la base d'une éolienne avec un rotor entier visible (pales comprises), élément de l'éolienne pouvant avoir un impact visible sur des distances éloignées.
A savoir aussi que le calcul ne tient pas compte des conditions climatiques ni de la courbure de la terre.
Comme exprimé dans le protocole, cette aire d'étude permet de tenir compte d'éléments de patrimoine ou de paysage majeur dont la valeur universelle porterait jusqu'au projet.

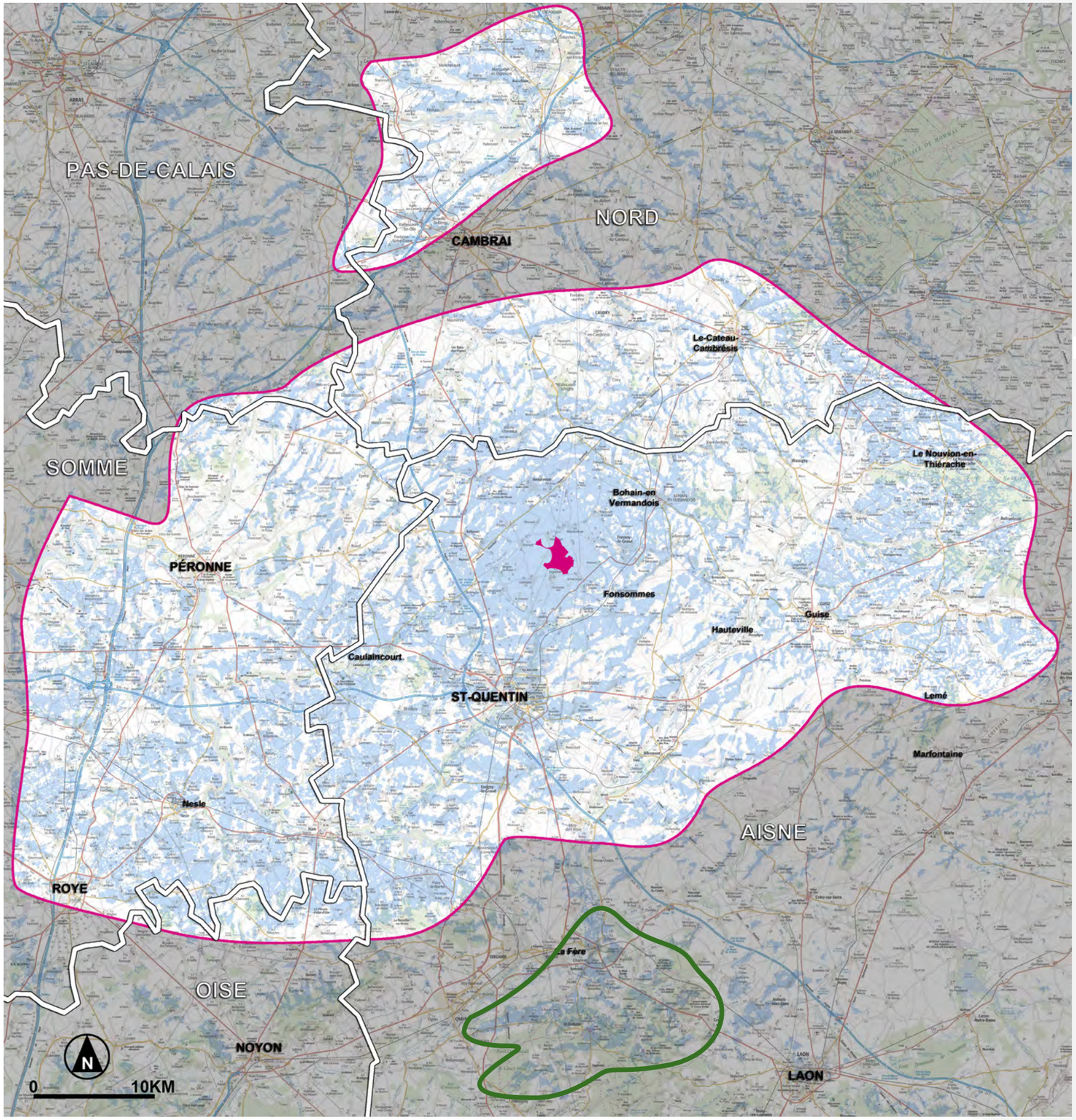
- **L'aire d'étude rapprochée** (jusqu'à 6/10km autour de la ZIP ou du projet). Cette échelle qui permet d'évaluer les impacts du projet au regard du paysage local, du patrimoine, du quotidien et les interactions avec les parcs éoliens existants. Comme notre protocole le précise nous proposons d'étendre ce périmètre en **définissant une aire intermédiaire** pouvant porter jusqu'à 20/25 km. Cette dernière s'appuie sur la formule de l'Ademe NPDC (rapport entre le nombre d'éoliennes et leur hauteur).

- **L'aire d'étude immédiate** (environ 1 km autour de la ZIP ou du projet) : cette échelle permet d'évaluer les impacts in situ des aspects techniques du projet (chemin d'accès, plateformes...) et de l'environnement paysager et humain proche du projet (boisements, haies, chemin de randonnée...).

A noter que la détermination des aires d'études issue du guide éolien ne revêt pas d'une part de caractère obligatoire et que d'autre part aucune formule n'y est proposée pour aider à leur définition. Par conséquent, chacun peut y définir ses règles à partir du moment où l'analyse tient compte de l'ensemble de ces aires.
A propos de notre protocole interne qui propose la définition d'une aire intermédiaire, on peut voir aujourd'hui que celle-ci est acceptée puisqu'elle apparaît dans le sommaire inversé édité par la DREAL Hauts de France.

Définition des aires d'étude

Aire d'étude éloignée



Avec le calcul de la ZIV (visibilité moyeu avec une hauteur d'éolienne de 165m en bout de pale), la carte ci-contre montre une large visibilité à l'échelle des plaines proches de la zone de projet. La présence de vallées au nord et au sud-est génèrent des espaces de respirations et donc une visibilité plus morcelée à laquelle des filtres successifs s'ajoutent (présence de bocage limitant les perceptions lointaines).

Au-delà de 20 km, on peut voir de larges patchs de visibilité sur les hauteurs de la Thiérache au nord-est ainsi que sur les plateaux picards entre St-Quentin et Roye et à l'ouest de Péronne. Au nord et au sud, les zones de visibilité sont très restreintes au-delà de 20 km. On note toutefois une zone regroupant plusieurs patchs de visibilité au nord de Cambrai.

Le périmètre éloigné s'étend majoritairement sur 3 départements, l'Aisne, la Somme et le Nord.

La détermination du contour de l'aire d'étude éloignée s'appuie sur 4 critères principaux :
- prise en compte des surfaces continues de visibilité
- prise en compte des zones regroupant des patchs de visibilité proches les uns des autres
- prise en compte de la distance, du contexte éolien pré-existant et des filtres visuels connus (micro-reliefs, bocage, bosquets et villages) pour retenir ou non les patchs de visibilité isolés se trouvant au-delà de 20/25 km
- non prise en compte des patchs de visibilités groupés si ils s'inscrivent en zone boisée dense et étendue

Compte-tenu de la distance de la poche de visibilité au nord de Cambrai et du contexte éolien en interface avec la zone de projet, il est proposé de limiter son analyse aux entités paysagères et au paysage d'intérêt du fait de la présence du beffroi de Cambrai.

- Limites départementales
- Zone d'implantation du projet
- Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyeu d'au moins une éolienne
- Zone de visibilité potentielle du projet (au moins un moyeu d'une éolienne visible)
- Zone de non visibilité ou visibilité restreinte (bouts de pale)
- Zonages non retenus car les patchs de visibilité sont majoritairement inscrits en zones boisées

Définition des aires d'étude
Aires d'études intermédiaire à rapprochée

Comme exprimé dans le protocole d'élaboration situé en introduction de l'étude, le guide des études d'impacts fixe l'aire d'étude rapprochée jusqu'à 10 km autour du projet. L'aire d'étude rapprochée représente l'échelle de paysage où le projet est plus ou moins prégnant et dépend en majeure partie de la structure paysagère du territoire, de son relief, et de l'occupation du sol.
Comme exprimé dans le protocole, il est proposé de scinder cette échelle d'analyse avec une aire d'étude intermédiaire entre 10 et 20 km autour du projet déterminée par la formule de l'ADEME, et une aire d'étude rapprochée déterminée sur la base d'une ZIV à angle vertical réalisée (voir en annexe).

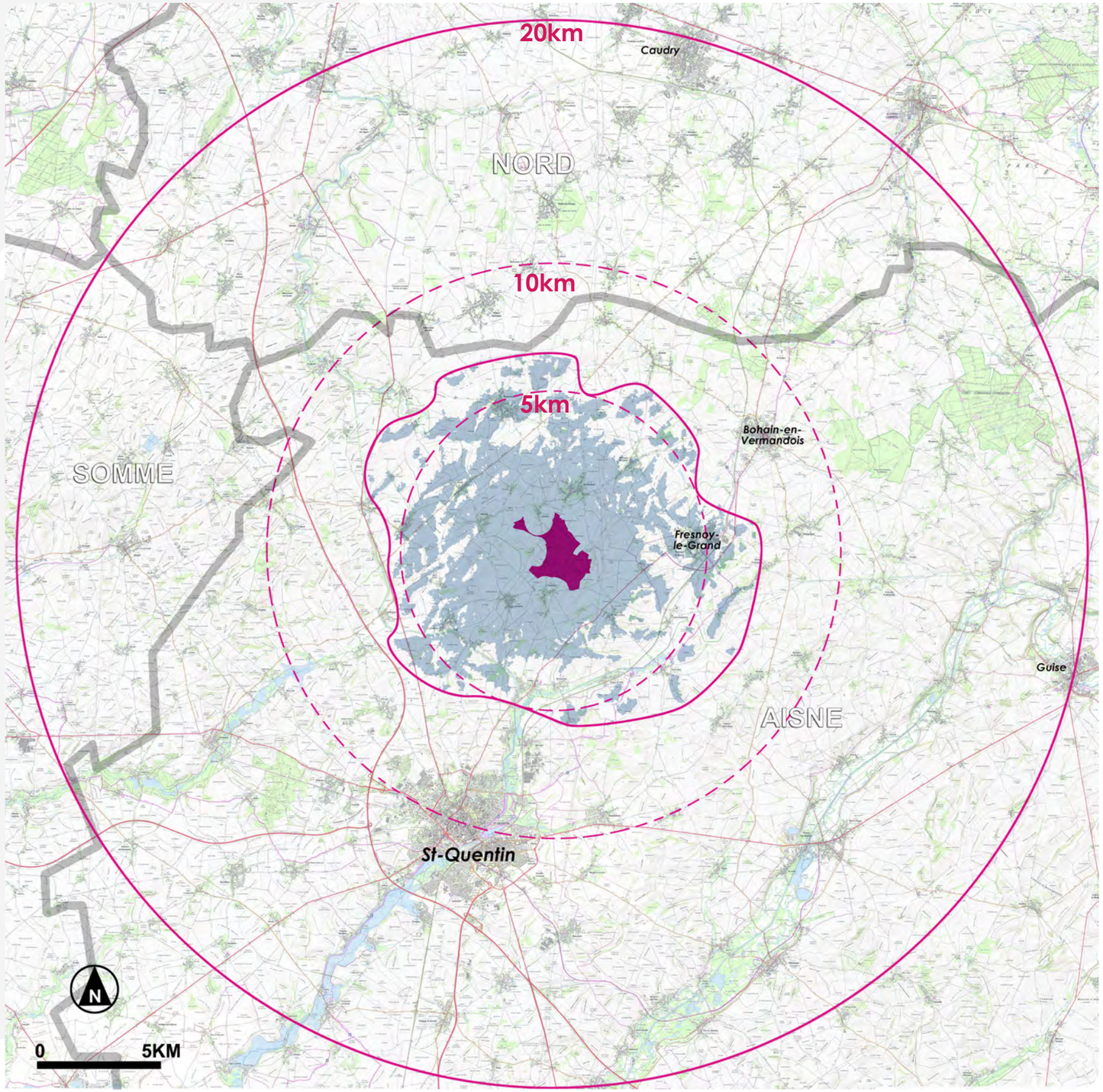
Pour définir l'aire d'étude intermédiaire, la formule que l'ADEME Nord-Pas-de-Calais a mis au point est utilisée. C'est une formule théorique type pour établir un périmètre d'analyse en fonction du gabarit et du nombre de machines envisagées par le porteur de projet. Cette formule donne majoritairement un périmètre au-delà des 10 km, donc offre un champ d'analyse plus large et maximisé**.**
Le calcul se base sur les scénarios d'implantation envisagés en prenant en compte la moyenne des scénarios (nombre et hauteur maximum des machines).

Rayon d'étude = (100 +N) x H
N = le Nombre d'éoliennes
H = la Hauteur en mètre des machines.

Dans le cas présent, le rayon de l'aire d'étude intermédiaire est donc de :
(100 + 11) x 180 = 19 980 m soit environ 20 km.

L'aire d'étude rapprochée définie ci-contre et issue d'une ZIV à angle vertical de visibilité sur les mêmes critères que la ZIV éloignée avec des éoliennes de 180m en bout de pale. Le critère retenu pour dessiner l'aire rapprochée est de prendre en compte les angles supérieurs à 2° (seuil minimal de prégnance potentielle des éoliennes sur les paysages du quotidien et le patrimoine proche) - voir en annexe.

Les aires d'étude intermédiaire et rapprochée du projet de Sequehart-Ramicourt intègrent le canal de St-Quentin et la vallée de la Somme amont dans le périmètre rapproché ainsi que la vallée de l'Oise et de l'Omignon de manière plus éloignée. Ces vallées génèrent des effets de bombements réguliers pouvant influer sur le niveau de perception du projet. La zone de projet se trouve proche d'infrastructures majeures dont certaines sont structurantes comme l'A26 (autoroutes des anglais) à l'ouest et qui est secondée par la D1044. Les autres axes importants sont au-delà du périmètre rapproché (D1029, A29...). Un pôle urbain majeur se trouve dans le périmètre intermédiaire, il s'agit de St-Quentin. On peut aussi noter 4 autres pôles urbains de moyenne importance (Fresnoy-le-Grand, Bohain-en-Vermandois, Caudry et Guise). Fresnoy-le-Grand est le seul à s'inscrire dans le périmètre rapproché.



Zone d'implantation du projet

Aire d'étude intermédiaire portée à 20 km selon la formule Ademe

Rayons de 5 et 10 km à titre indicatif

Zone de visibilité avec un angle vertical de visibilité supérieur à 2 °

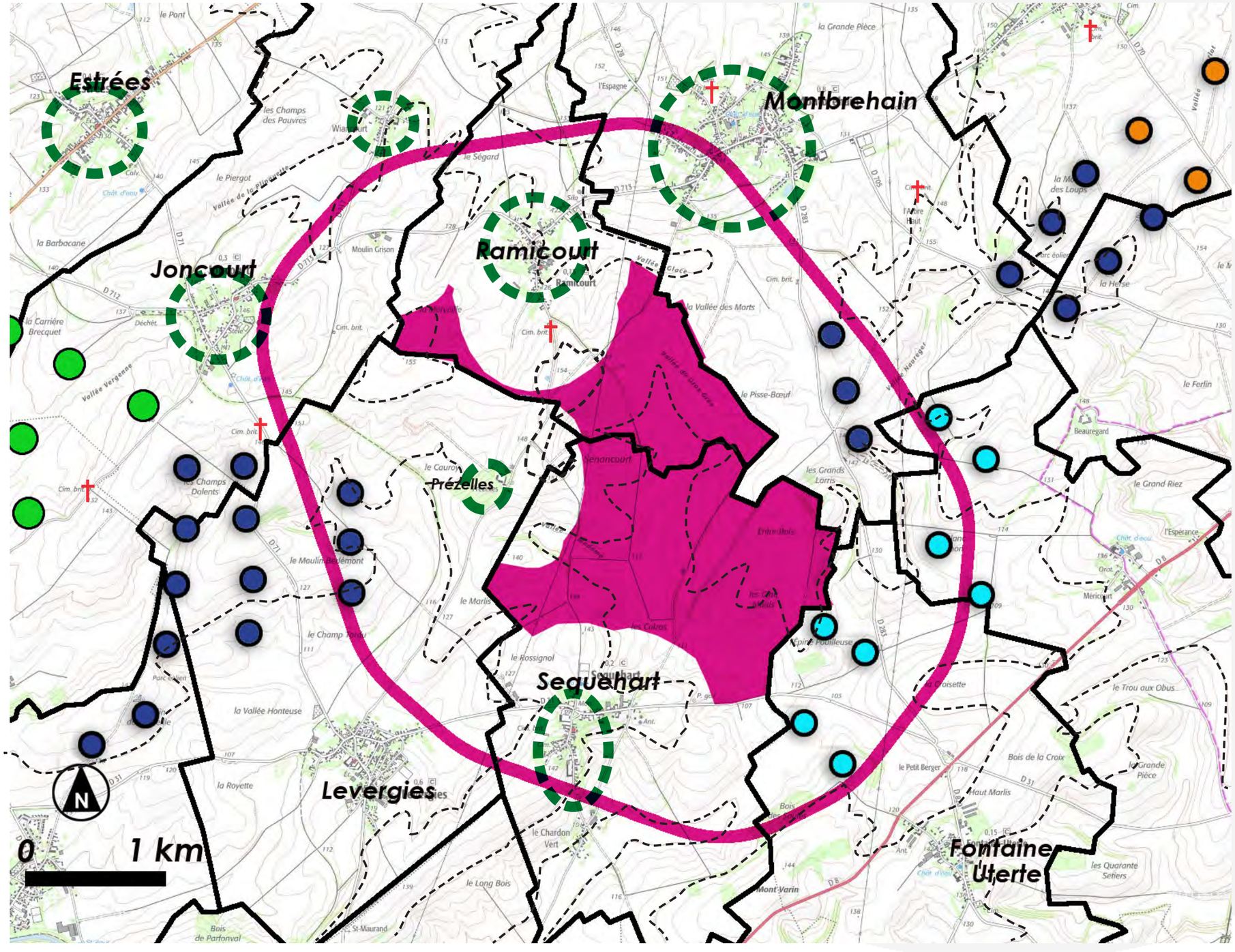
Aire d'étude rapprochée de 10 km maximum autour de la ZIP

Limites départementales

source fond de carte IGN - SCAN 25

Définition des aires d'étude

Aire d'étude immédiate / zone d'étude des variantes d'implantation



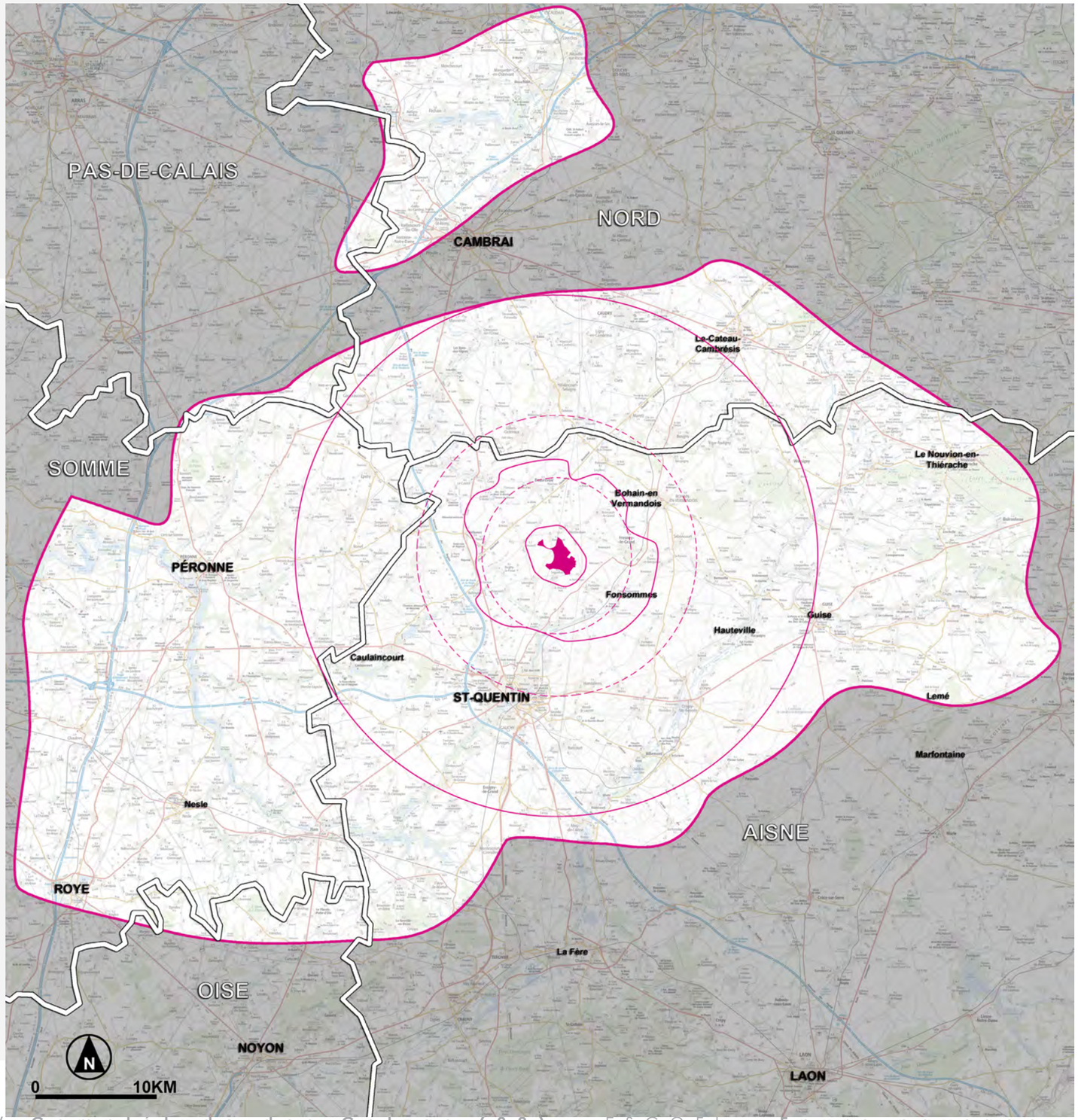
L'aire d'étude immédiate correspond à l'environnement proche des éoliennes et aux travaux inhérents à leur mise en oeuvre : cette échelle permet d'identifier les communes et infrastructures en prise directe avec le projet, la présence de filtres visuels, et d'évaluer par la suite les impacts in situ des aspects techniques du projet (chemins d'accès, plateformes...) et de l'environnement paysager et humain proche du projet.

Le paysage immédiat autour de la zone du projet est constitué de plateaux ouverts et chahutés.
3 communes et 1 ferme se trouvent en prise immédiate avec le projet : Sequehart, Ramicourt, Montbrehain et Prézelles. Ces zones d'habitat montrent par ailleurs des ceintures bocagères arborées pouvant les protéger des vues.
Le réseau viaire présent dans le périmètre immédiat est local.
On peut aussi voir un faisceau est-ouest de cimetières militaires au nord de l'aire immédiate dont 1 sur Ramicourt se trouvant en prise directe.
Trois parcs éoliens se trouvent dans ce périmètre, les parcs du Chemin du Roy, du Moulin de Berlémont celui **des Saules**.

- Limites communales
- Zone d'implantation du projet (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (1 km)
- La zone d'implantation du projet montre un relief chahuté avec une amplitude topographique de 40 m entre zones basses et hautes
- Communes protégées par une ceinture arborée
- Parcs éoliens existants et accordés non construits
- Projets en instruction
- † Cimetières militaires

Définition des aires d'étude

Carte regroupant l'ensemble des aires d'études



Zone d'implantation du projet

Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyeu d'au moins une éolienne

Aire d'étude intermédiaire portée à 20 km selon la formule Ademe

Rayons de 5 et 10 km à titre indicatif

Aire d'étude rapprochée de 10 km maximum autour de la ZIP

Aire d'étude immédiate 1 km autour de la ZIP

Limites départementales

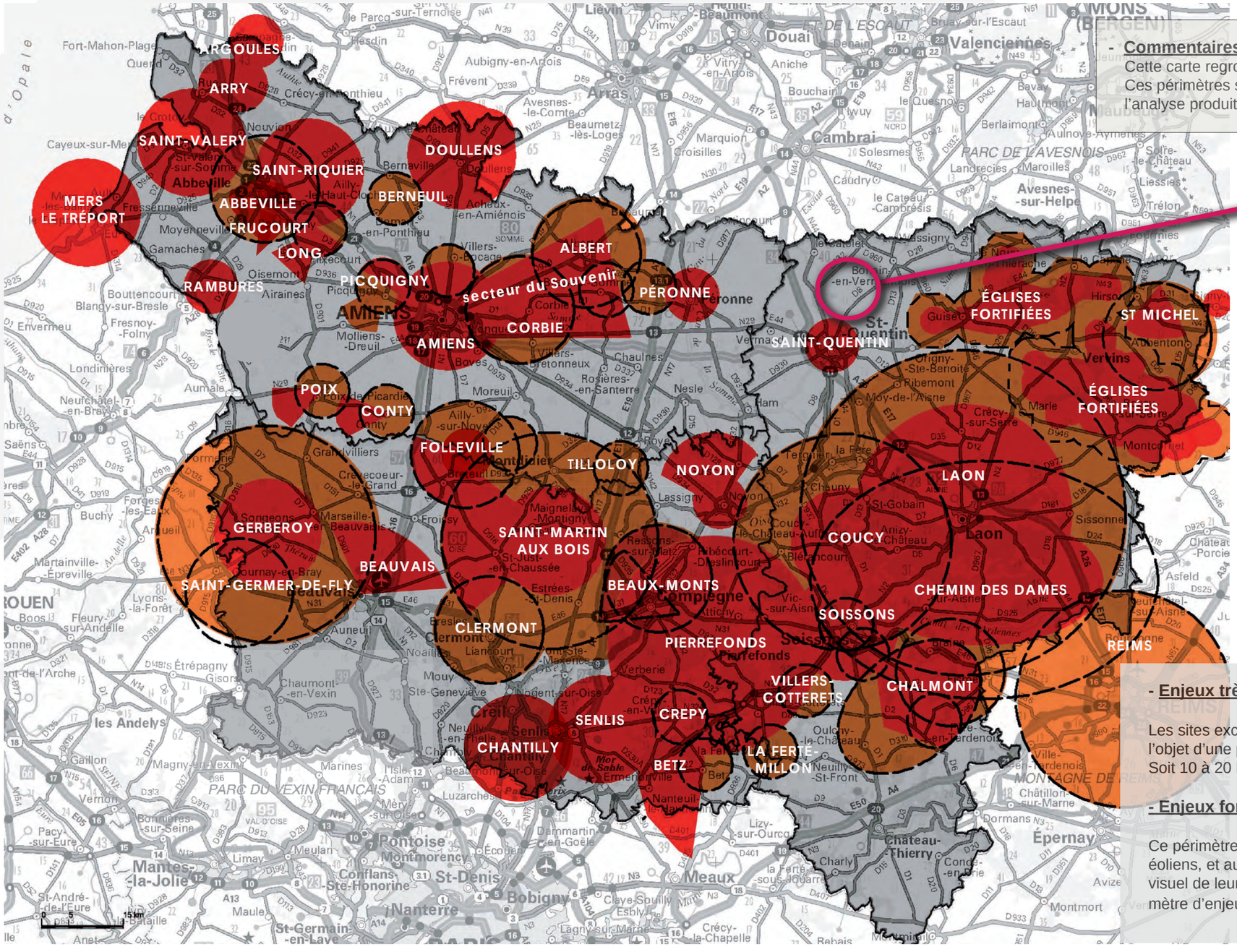


B/ ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

Le schéma régional éolien Picardie (2010)

Au niveau du schéma éolien de Picardie, le secteur d'étude se trouve en dehors des secteurs à enjeux. Toutefois, on peut noter la présence d'un secteur à enjeux forts au niveau de St-Quentin à 10 km au sud. Il s'agit d'un belvédère dont le rayon de protection maximal est de 5 km.

PATRIMOINE PAYSAGER, ARCHITECTURAL ET NATUREL



- **Commentaires :**
Cette carte regroupe des données de valeur non réglementaire.
Ces périmètres sont issus des schémas départementaux éoliens et de l'analyse produite par les SDAP.

- **Enjeux très forts :**

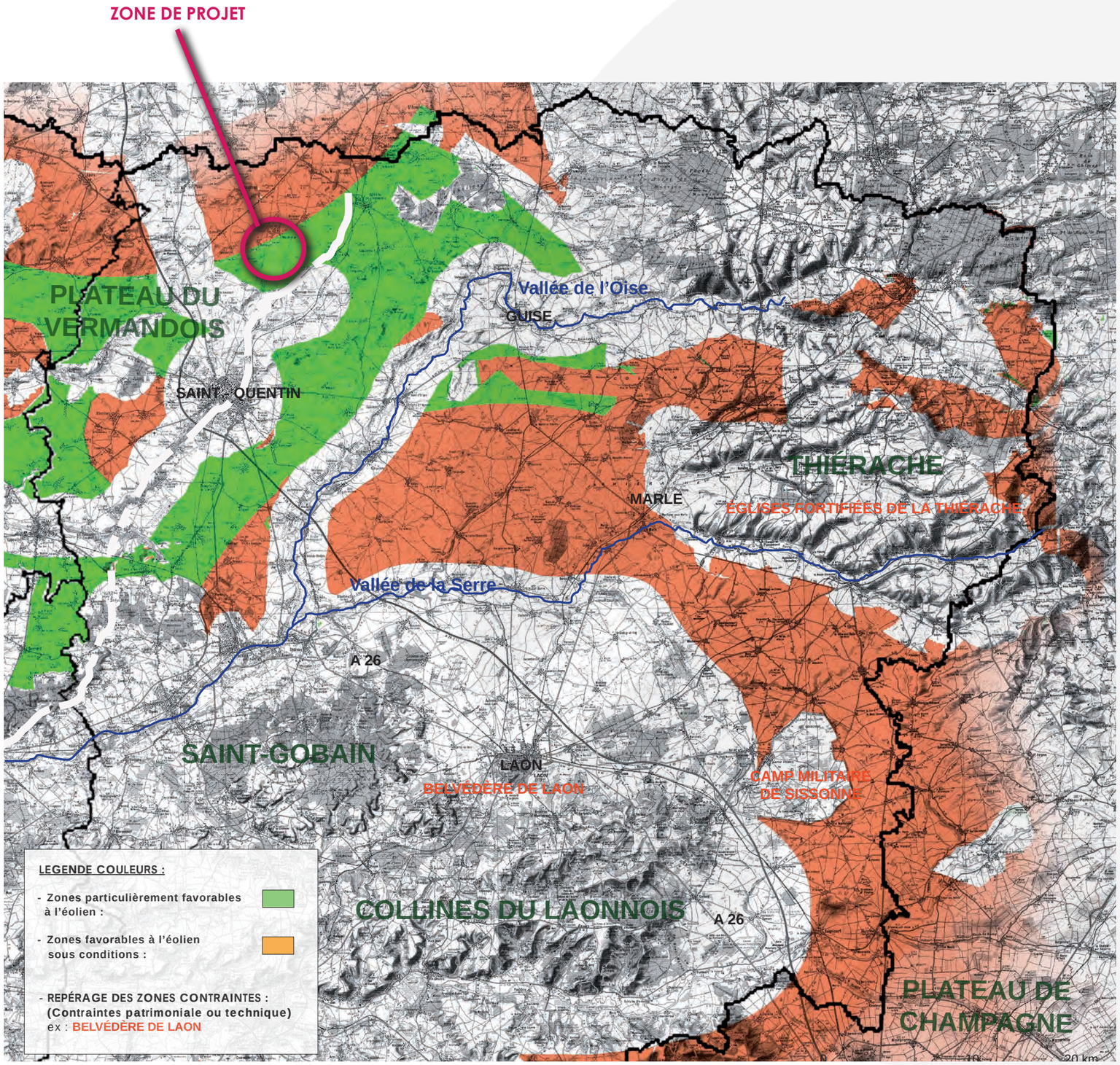
Les sites exceptionnels, en belvédère notamment, doivent faire l'objet d'une protection maximale :
Soit 10 à 20 km

- **Enjeux forts :**

Ce périmètre doit faire l'objet de la part des porteurs de projets éoliens, et au cas par cas, d'une analyse approfondie de l'impact visuel de leurs projets. Ce périmètre peut venir compléter un périmètre d'enjeux très forts.

source : Schéma Régional Climat Air Energie de Picardie - 2010

Le schéma régional éolien Picardie (2010)

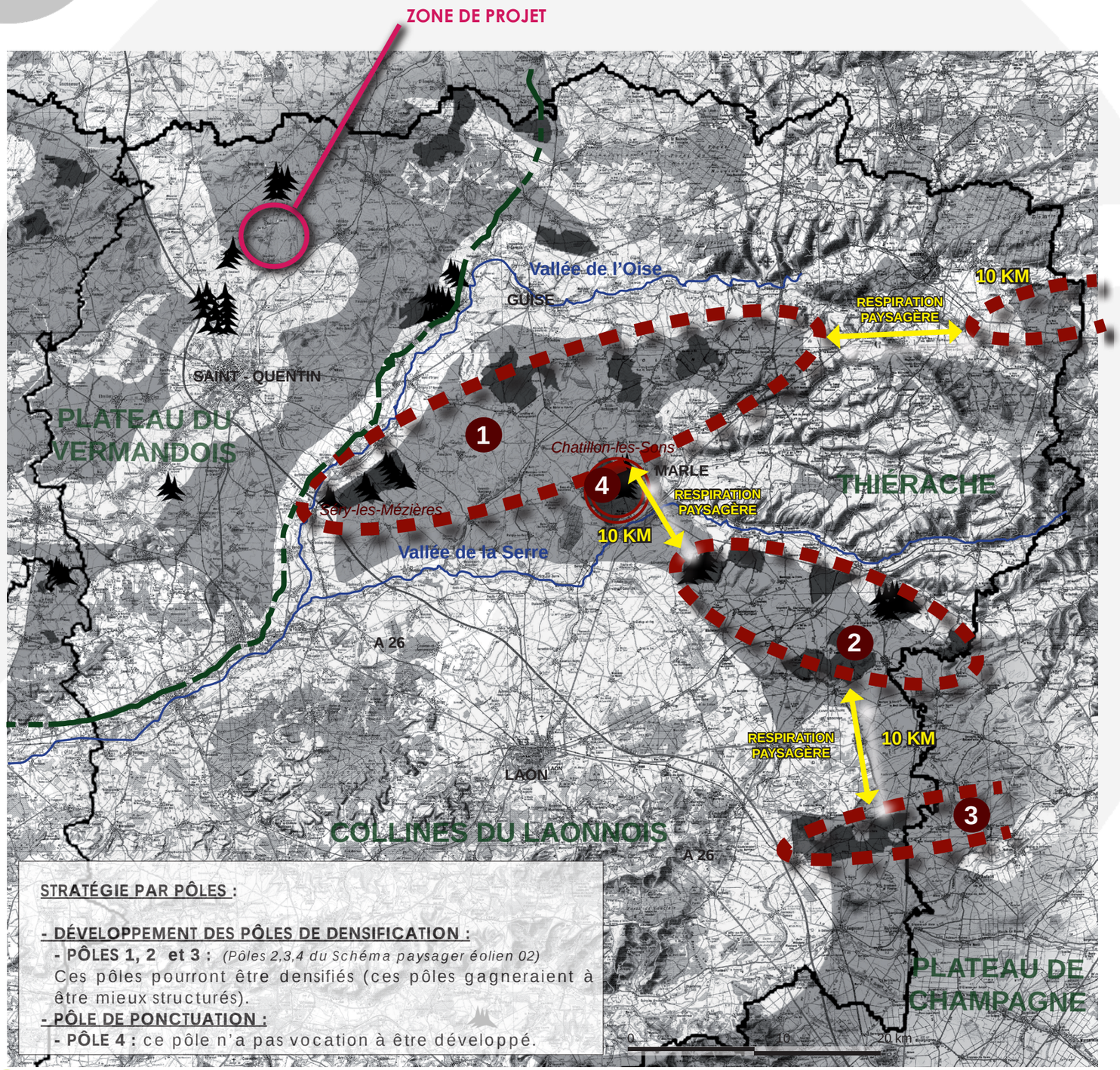


source : Schéma Régional Climat Air Energie de Picardie - 2010

Au regard des zones favorables à l'éolien identifiées en 2010, la zone d'implantation du projet (ZIP) se trouve au sein d'un zone particulièrement favorable au développement éolien.
Comme le montre ce zoom, la zone de projet est en dehors du périmètre de protection du belvédère de St-Quentin.

Le schéma régional éolien Picardie (2010)

Au regard des zooms sectoriels réalisés dans le SRCAE de 2010, la zone d'étude est en dehors des pôles de densification proposés dans un des scénarios de développement possible sur ce secteur. Toutefois, on peut voir que la zone d'implantation du projet s'inscrit au sein d'un contexte éolien existant au nord de St-Quentin. Par conséquent, le projet vient s'inscrire dans un pôle émergeant.



STRATÉGIE PAR PÔLES :

- DÉVELOPPEMENT DES PÔLES DE DENSIFICATION :

- PÔLES 1, 2 et 3 : *(Pôles 2,3,4 du Schéma paysager éolien 02)*
Ces pôles pourront être densifiés (ces pôles gagneraient à être mieux structurés).

- PÔLE DE PONCTUATION :

- PÔLE 4 : ce pôle n'a pas vocation à être développé.

source : Schéma Régional Climat Air Energie de Picardie - 2010

- STRATÉGIE *

* S'inscrit dans la logique des schémas départementaux.

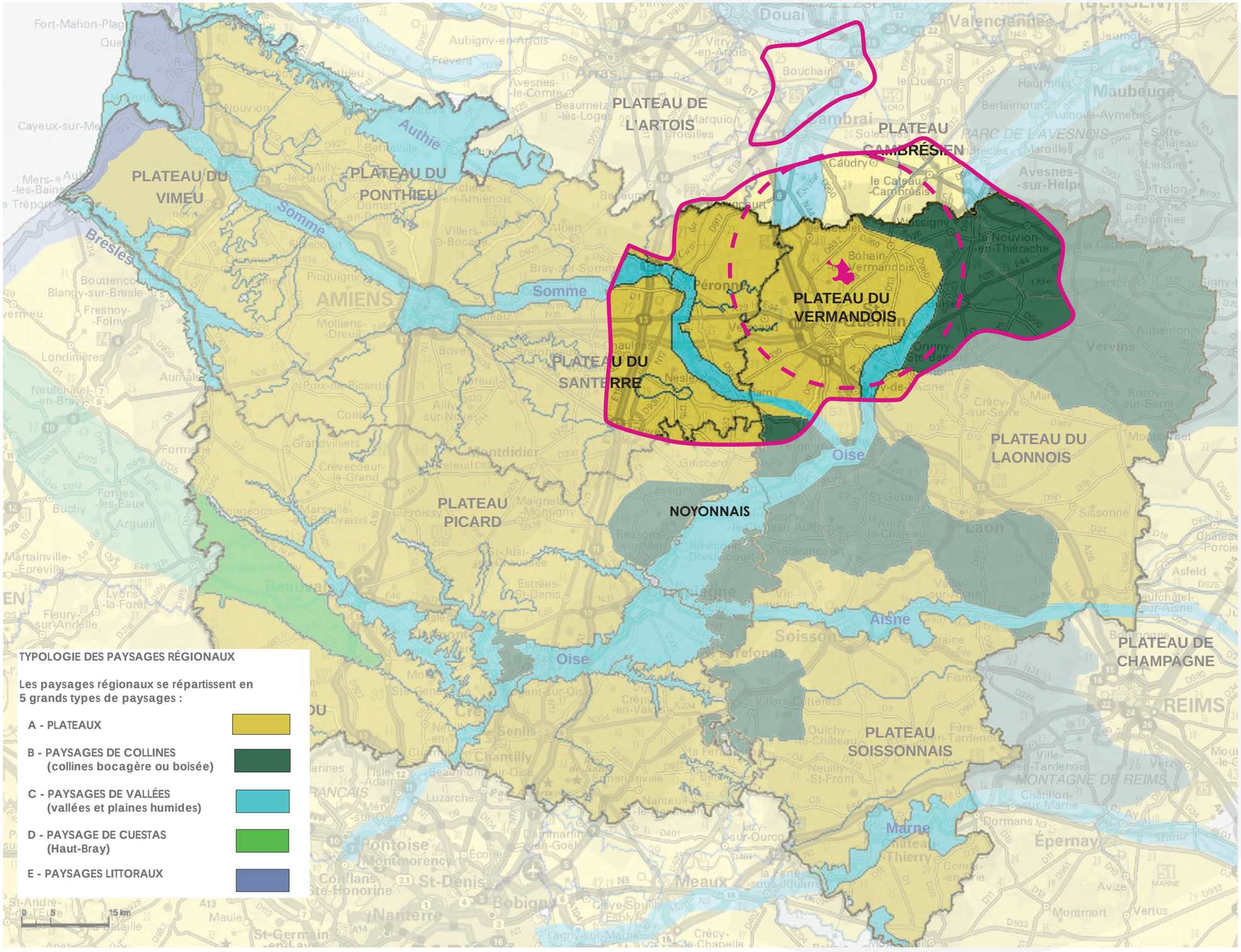
STRATÉGIE GLOBALE :

Les zones propices à l'éolien sont assez importantes ce qui rend ces secteurs très propices à une densification.
De ce fait la question des respirations paysagères devra être gérée de façon à éviter des effets de barrière visuelle ou d'encerclement des communes.

Deux scénarii de développement sont possibles :

- **Confortement des pôles de densification**, soit la densification des projets existants ,
- **Maîtrise du pôle de ponctuation,** les éoliennes accordées du pôle n°4 posent des problèmes de rapport d'échelle et de covisibilité qu'il ne faut pas aggraver. Aussi ce pôle ne doit pas être développé.

Les grandes structures paysagères Somme/Oise/Aisne



source : Schéma Régional Eolien Picardie - 2010

Côté Aisne, le secteur d'étude se trouve au coeur des plateaux du Vermandois. Le périmètre intermédiaire comprend aussi les paysages de la vallée de l'Oise et de la Thiérache Bocagère à l'est et la vallée de la Somme au sud.

Au-delà de 20 km, on peut noter les paysages des plateaux du Santerre, (Somme), les collines du Noyonnais (Aisne) et le plateau Cambrésien (Nord).

La présentation des entités paysagères dans les pages suivantes s'attachera principalement aux entités paysagères présentes dans le périmètre des 20 km.

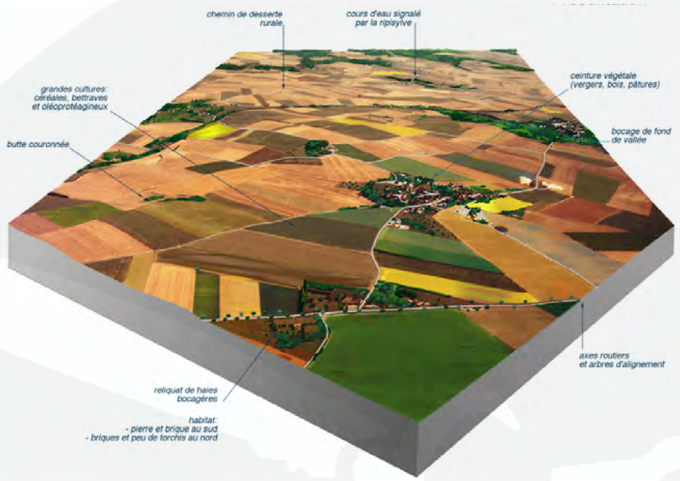
Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyeu d'au moins une éolienne

Aire d'étude intermédiaire de 20 km définie par la formule de l'Ademe

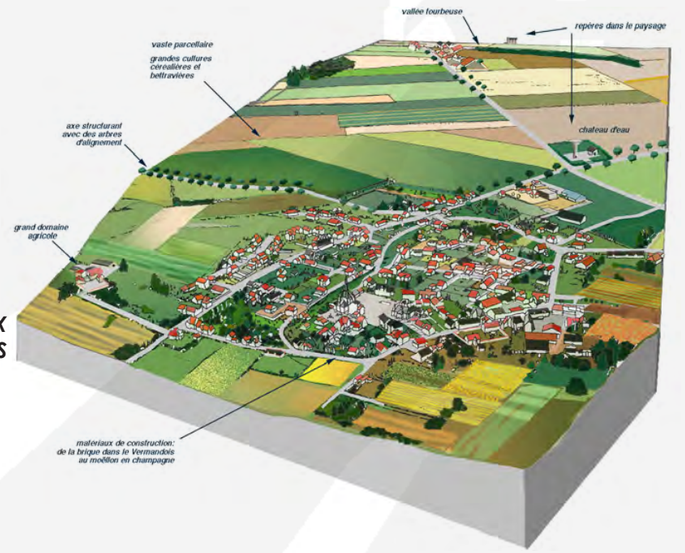
ZIP du projet

Les grandes structures paysagères Somme/Oise/Aisne

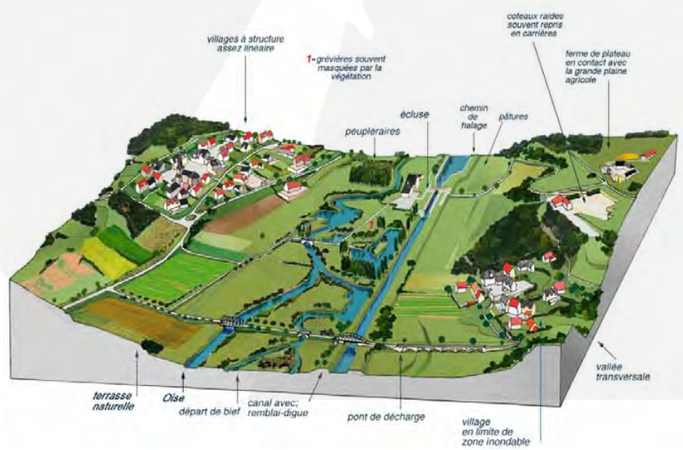
BASSE THIÉRACHE



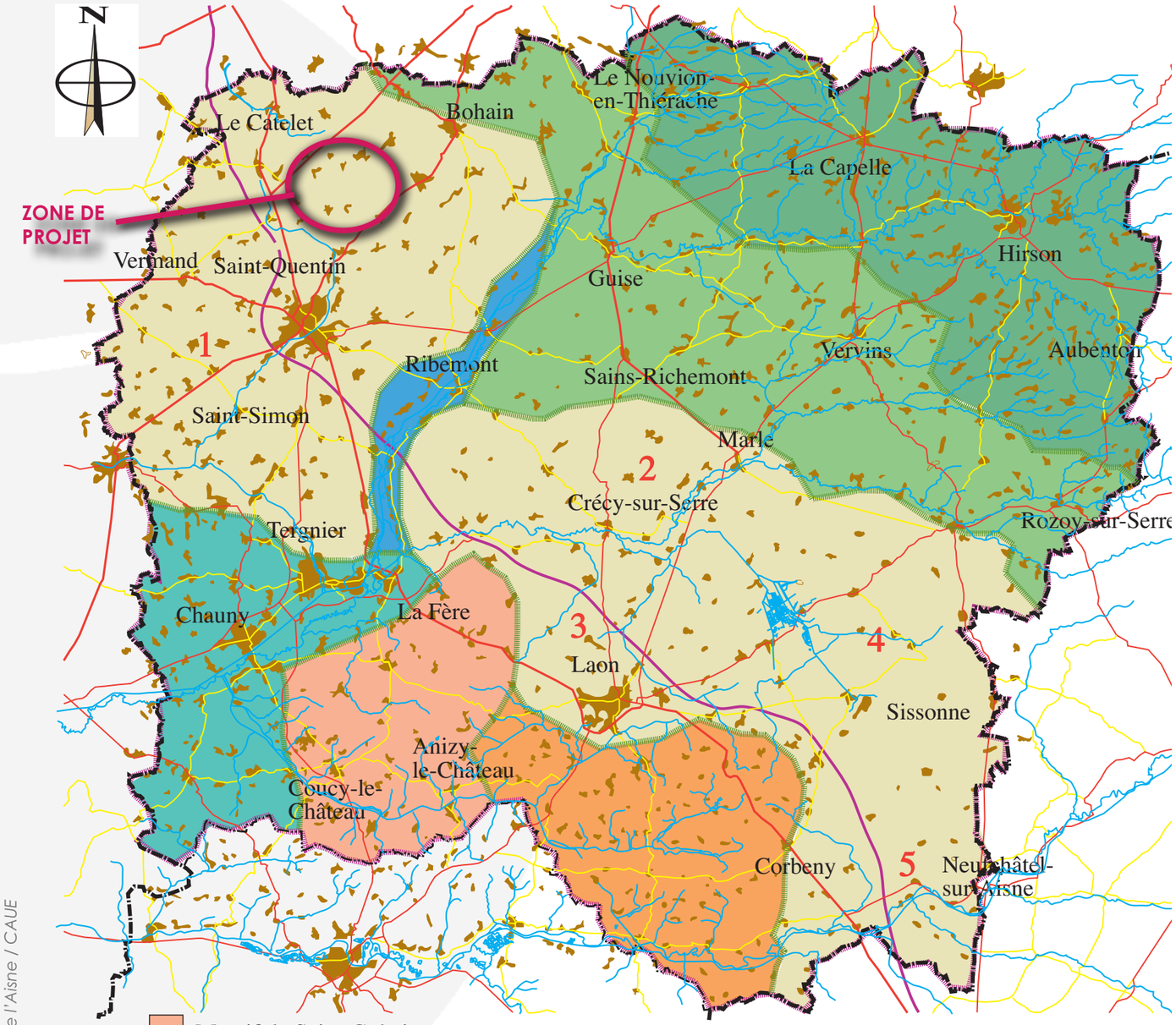
PLAINES ET PLATEAUX DE GRANDES CULTURES



VALLÉE DE L'OISE MOYENNE



source : Atlas des paysages de l'Aisne / CAUE



source : Atlas des paysages de l'Aisne / CAUE

- Massif de Saint-Gobain
- Collines du Laonnois
- Bassin Chaunois
- Thiérache Bocagère
- Basse Thiérache
- Vallée de L'Oise Moyenne
- Plaine de grandes cultures
  - 1 Vermandois
  - 2 Marlois
  - 3 Plaine du Laonnois
  - 4 Marlois Porcien
  - 5 Champagne

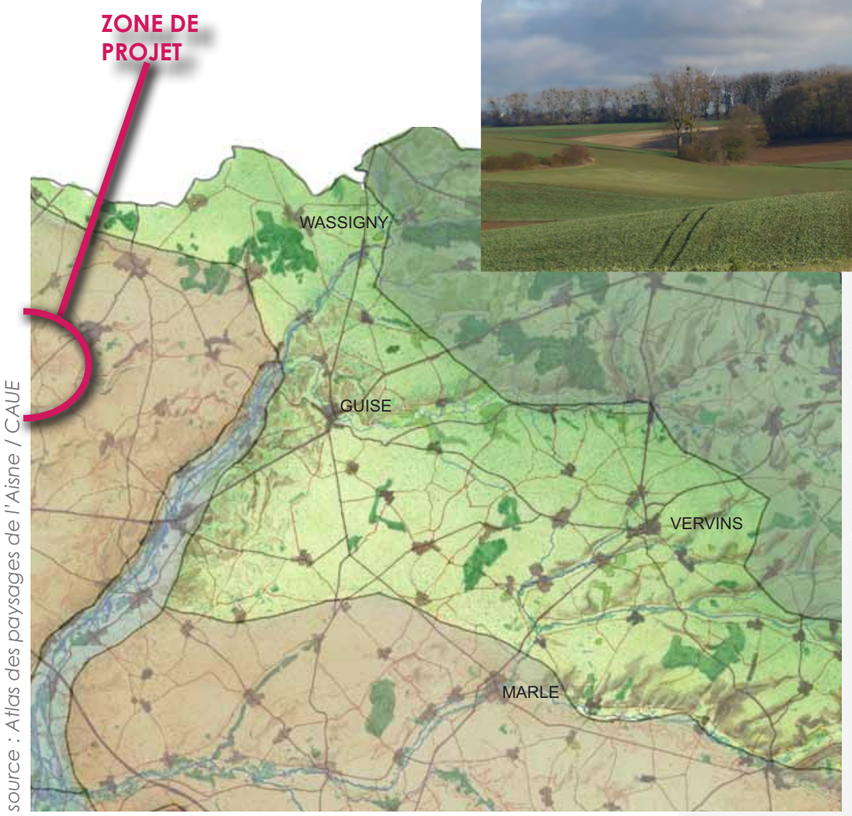
Entités paysagères concernées par le projet

1 Sous-entité paysagère des «plaines de grande culture» concernée par le projet

Détail des entités paysagères de l'Aisne

Basse Thiérache

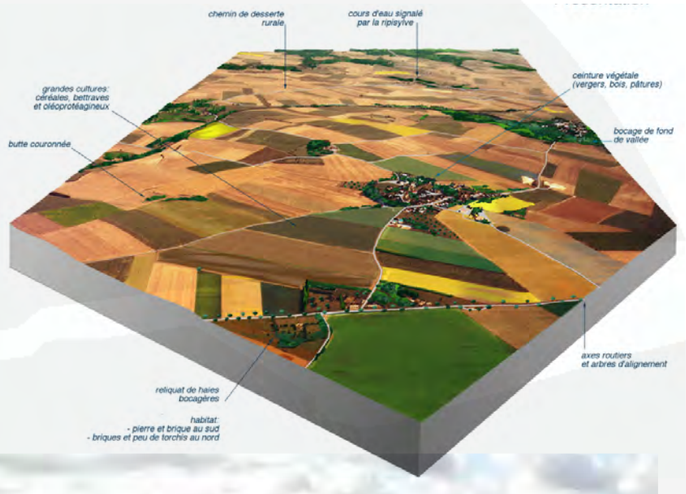




source : Atlas des paysages de l'Aisne / CAUE

Caractéristique paysagères : Un paysage de plateau ondulé composé de multiples micro-reliefs tant en creux qu'en bosse qui génèrent des effets de petits belvédères naturels. Des ondulations ponctuellement accompagnées de patchs boisés ou de bocages arbustifs et arborés.

<u>Rapport à l'éolien :</u> un paysage adapté mais présentant des sensibilités régulières au gré des ondulations du relief notamment en matière de rapport d'échelle. Toutefois, la distance à la ZIP et la présence d'éoliennes en interface ne laissent pas présager de sensibilité notable pour cette entité.



source : Atlas des paysages de l'Aisne / CAUE

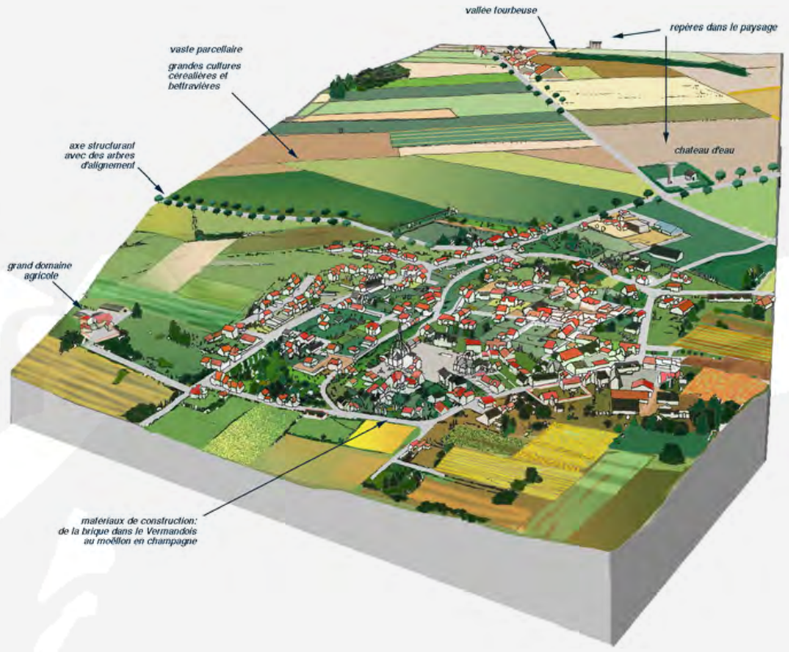




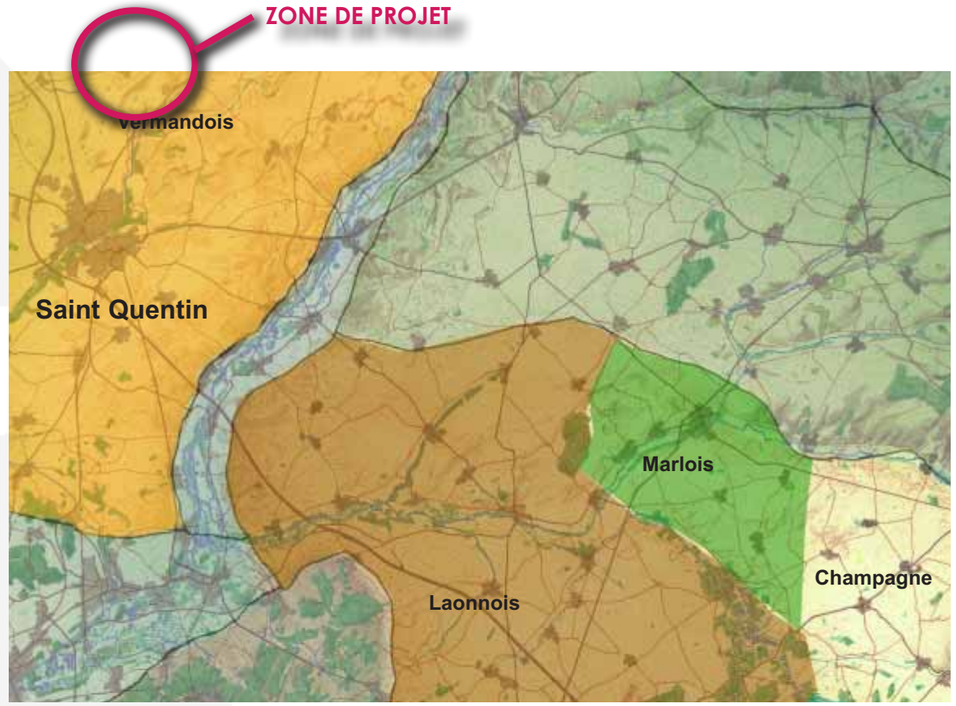
Détail des entités paysagères de l'Aisne

Plaines et plateaux du Vermandois et la vallée de la Somme





source : Atlas des paysages de l'Aisne / CAUE



source : Atlas des paysages de l'Aisne / CAUE

Un paysage de plateaux ondulés mais moins prononcés que sur la Basse Thiérache. Un paysage qui donne soit des vues très courtes arrêtées par le relief soit des vues très lointaines dominant les plateaux au nord et la vallée de le Somme inscrite dans l'entité.
La vallée de la Somme amont et ses sources montrent un paysage confidentiel occupé par des patchs boisés.

<u>Rapport à l'éolien :</u> un paysage adapté mais pouvant présenter des interactions avec du patrimoine émergeant comme St-Quentin qui se trouve à 10 km par rapport à la zone de projet.
D'une manière générale, les vallées peuvent montrer des sensibilités en matière de rapport d'échelle avec l'éolien. Toutefois, la distance de la vallée par rapport à la zone de projet et la présence d'éolienne en interface avec celle-ci évitent tous risques potentiels.

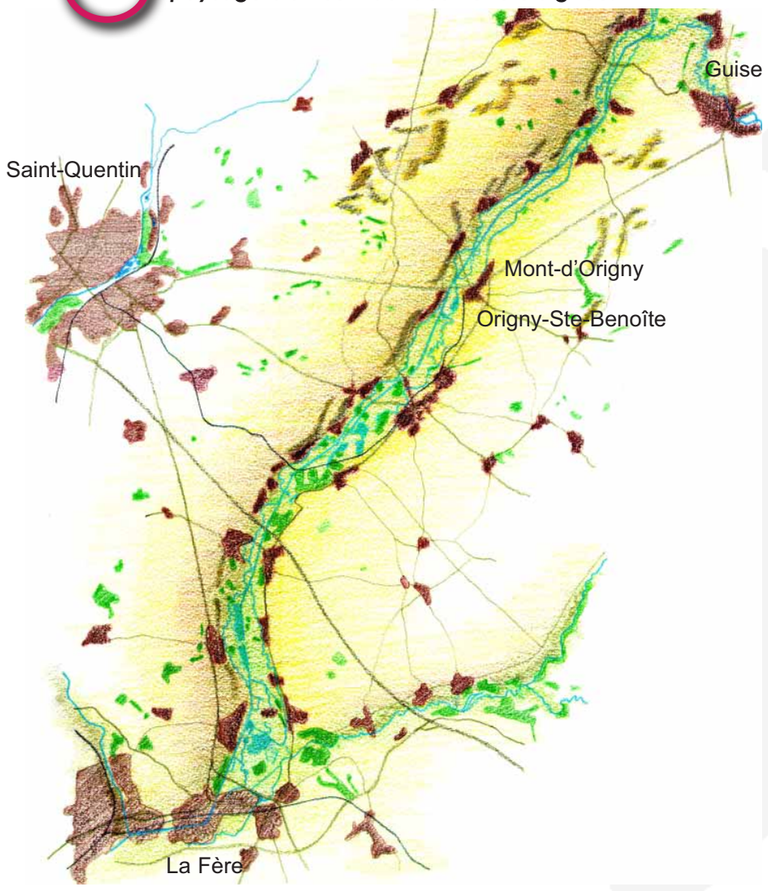




Détail des entités paysagères de l'Aisne

Vallée de l'Oise Moyenne

La localisation de la ZIP est hors carte mais cette entité paysagère s'inscrit dans son aire éloignée.



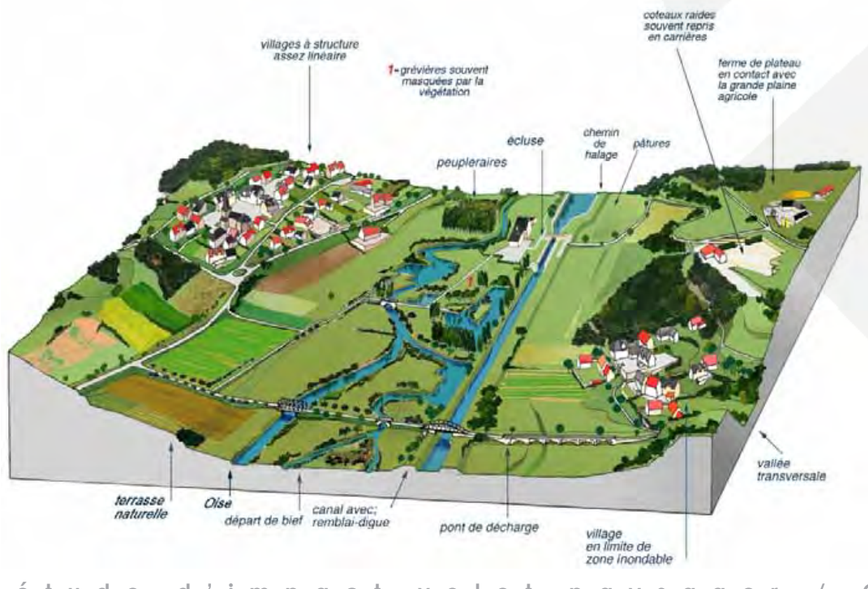
source : Atlas des paysages de l'Aisne / CAUE



Une vallée amont qui présente un profil étroit et sinueux dans laquelle Guise s'inscrit et qui est dominée par un chapelet d'églises fortifiées.
Une vallée avale plus large jouant entre prairies humides ouvertes et couvertures arborées/peupleraies. Une vallée qui présente des versants assez courts et parfois abrupts.
Une vallée présentant une urbanisation assez dense comparativement aux plateaux qui se montrent moins habités.

<u>Rapport à l'éolien :</u> un paysage sensible aux rapport d'échelle mais présentant de nombreuses structures végétales pouvant atténuer les impacts potentiels. On peut noter que c'est la vallée avale qui est la plus proche de la zone de projet (12 km) et qu'un contexte éolien pré-existe entre ces paysages et le secteur d'étude.



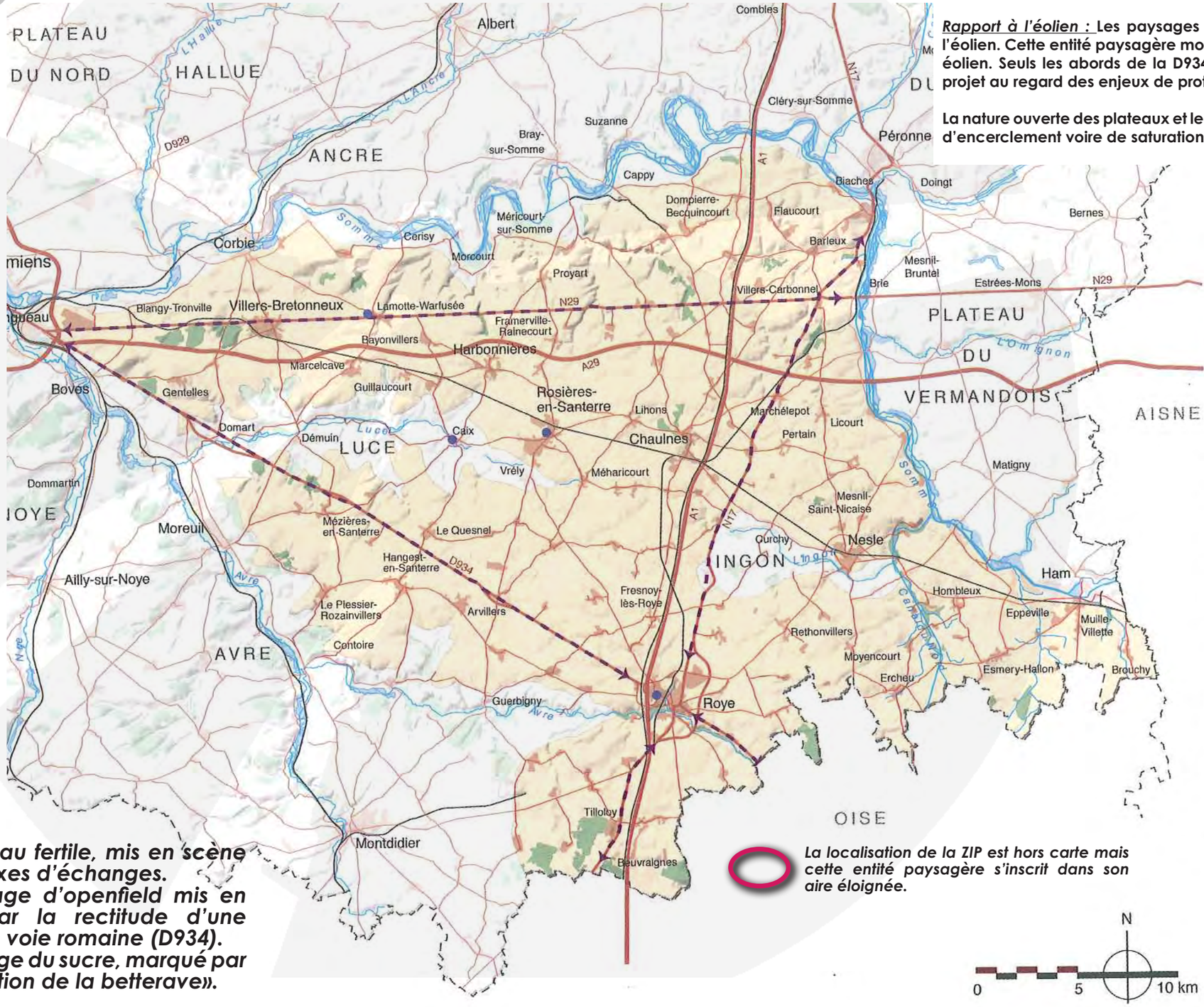


source : Atlas des paysages de l'Aisne / CAUE



Détail des entités paysagères de la Somme

Plaines et plateaux du Santerre



source : Atlas des Paysages de la Somme - DRE Picardie - 2007

«Un plateau fertile, mis en scène par ses axes d'échanges.
Un paysage d'openfield mis en scène par la rectitude d'une ancienne voie romaine (D934).
Un paysage du sucre, marqué par l'exploitation de la betterave».

La localisation de la ZIP est hors carte mais cette entité paysagère s'inscrit dans son aire éloignée.

0 5 10 km

<u>*Rapport à l'éolien :*</u> Les paysages de plateaux ouverts sont adaptés à l'échelle de l'éolien. Cette entité paysagère montre d'ailleurs aujourd'hui un large développement éolien. Seuls les abords de la D934 se montrent peu investit à l'ouest du secteur de projet au regard des enjeux de protection qui la concerne avec les villages autour.

La nature ouverte des plateaux et le contexte éolien pré-existant impliquent des risques d'encerclement voire de saturation.

Eléments caractéristiques du paysage

. Exceptionnelle planéité du plateau de craie
. Paysages d'openfield, profondément remembrés ; (grandes parcelles, peu de bois, quelques réserves)
. Repères constitués par les axes de circulation (ex-N 29, Roye/ Nesle, tranchée A1 / TGV, A 29)
. Longue tradition de villages céréaliers: silhouette caractéristique de villages-bosquets ; typologie d'alignements de granges aveugles sur rue ; silhouette caractéristique des doubles ou triples châteaux d'eau, maillage dense et ancien du territoire (villages établis au croisement de routes ou le long d'anciennes voies romaines).
. Architecture et urbanisme de la Reconstruction
. Paysages industriels (Nesle, Roye, Eppeville...)

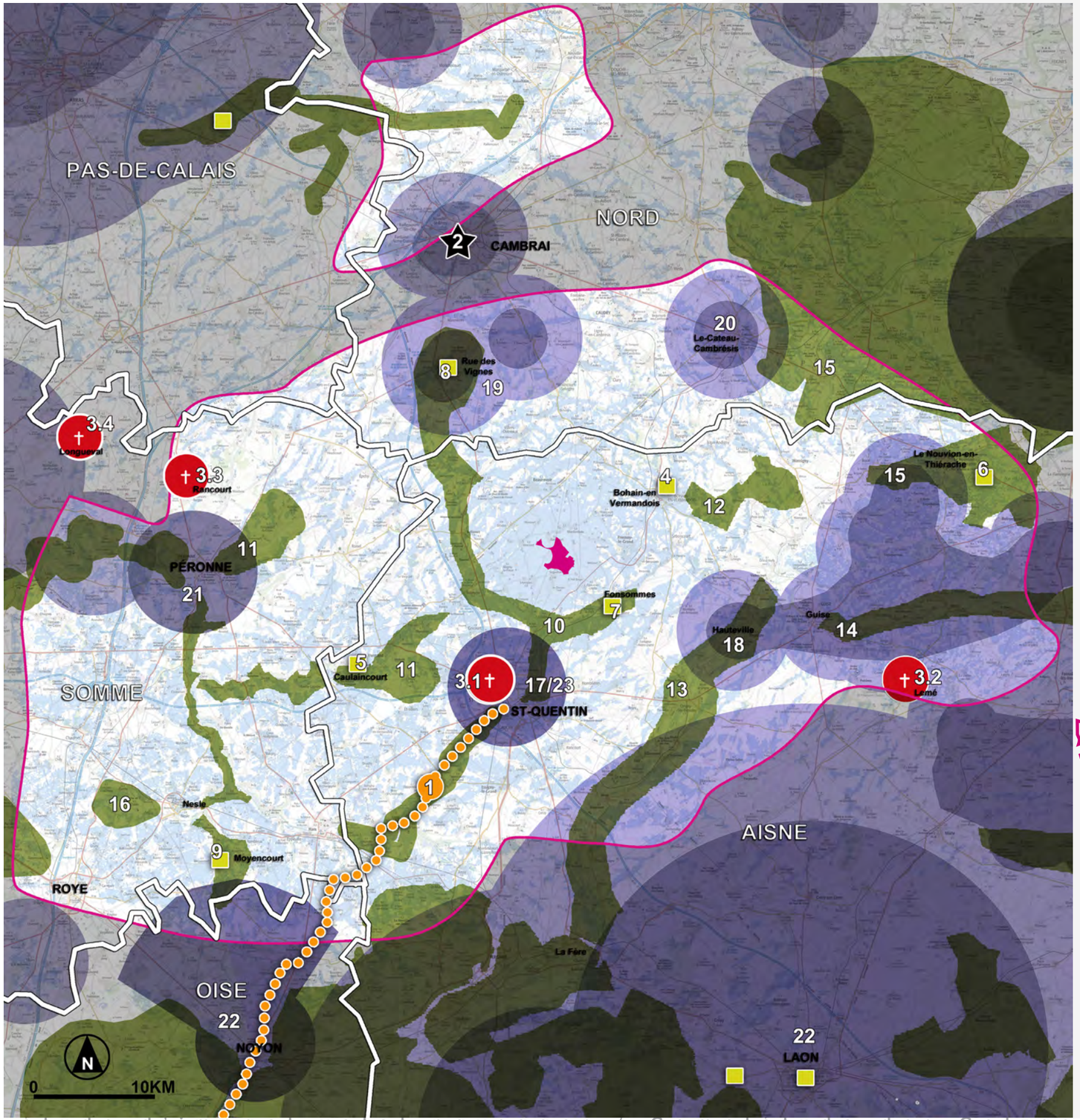
Structures paysagères majeures

. Plateau délimité par la vallée de la Haute-Somme, la vallée de l'Avre et le canal du Nord
. Anciennes voies romaines ; grandes infrastructures autoroutières, ferroviaires ; canal du nord
. Paysages de la Première Reconstruction : édifices publics, art sacré, homogénéité de certains villages, (Andechy, Misery, Méharicourt, Chaulnes, ...) ; continuité d' oeuvres architecturales comme celles de J. Débat-Ponsan (Lamotte-Warfusée, Driencourt, Hangest, Cléry, Péronne) ou celles de Duval et Gonse (Roye, Moreuil)
. Mémorial australien de Villers-Bretonneux

Axes de perception principaux

. Les grands axes de circulation : l'A1, l'A 29, l'ex-N29, la D934 Roye-Amiens, l'ex-N17 Roye-Péronne

Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur



La carte ci-contre montre que le territoire possède un certain nombre d'éléments de patrimoine et de paysage de grand intérêt tant dans son périmètre rapproché qu'éloigné si l'on s'appuie sur la ZIV maximisée :

Le patrimoine Unesco lié aux «Chemins de St-Jacques de Compostelle» dont un des itinéraires passe à 11.5 km au sud-ouest et qui relie St-Quentin à Paris en passant par Noyon et Compiègne. Cet itinéraire s'appuie principalement sur le GR655. Ce chemin traverse d'autres paysages et sites de patrimoine d'intérêt. La ZIV montre que des séquences du parcours sont en zone de visibilité avérée mais non prégnante au vu de la distance à la zone de projet. Toutefois, aucun des édifices se trouvant sur le parcours inscrit dans le périmètre ne fait l'objet d'une protection.
Les sites funéraires et mémoriels ajoutés à la liste du patrimoine mondial en septembre 2023. En ce qui concerne le territoire d'étude, un site se trouve à moins de 20 km. Il s'agit de celui de St-Quentin à 10.7 km. Ses sensibilités au projet sont faibles, car le site se trouve au coeur du tissu bâti au sud-ouest de la ville.
En ce qui concerne les sites classés et inscrits, les plus proches sont les sources de la Somme à 4.5 km et un chêne brûlé à de Bohain-en-Vermandois à 9.2 km. Dans les 2 cas, la ZIV indique qu'ils se trouvent en zone de visibilité potentielle. Toutefois, les deux sites montrent un environnement arboré limitant les interactions avec les paysages proches.
Les autres sites classés et inscrits se trouvent à plus de 15 km.
Les ensembles paysagers d'intérêt correspondent principalement à des vallées, mais aussi des ensembles ruraux et bocagers. Les secteurs d'intérêt les plus proches sont les source et la vallée de la Somme amont à 4 km et la vallée de l'Omignon à 9 km. Les autres paysages d'intérêt se trouvent à plus de 10 km de la zone de projet.
Au sein de ces paysages d'intérêt, ont été identifiés des belvédères emblématiques. Les plus proches sont ceux de la basilique de St-Quentin à 10 km ceux associés aux églises fortifiées de la Basse Thiérache (notamment Hauteville à 12 km). Les autres belvédères sont à plus de 15 km. A noter que la ZIP est en dehors de leur périmètre de protection respectif.
Le périmètre éloigné ne présente pas de **Sites Patrimoniaux Remarquables**, mais on peut noter le label Ville d'Art et d'Histoire pour St-Quentin.

(L'analyse des monuments historiques et du patrimoine local non protégé est reprise dans l'état initial à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire)

Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyeu d'au moins une éolienne

Zone d'implantation du projet

Zone de visibilité avérée de la zone de projet (à hauteur du moyeu)

Zone de visibilité faible à nulle de la zone de projet

Patrimoine mondial (UNESCO)

Chemins de St-Jacques de Compostelle

Sites funéraires et mémoriaux de la Première Guerre Mondiale (Front ouest)

Belvédères emblématiques :

Zones défavorables à l'implantation d'éoliennes

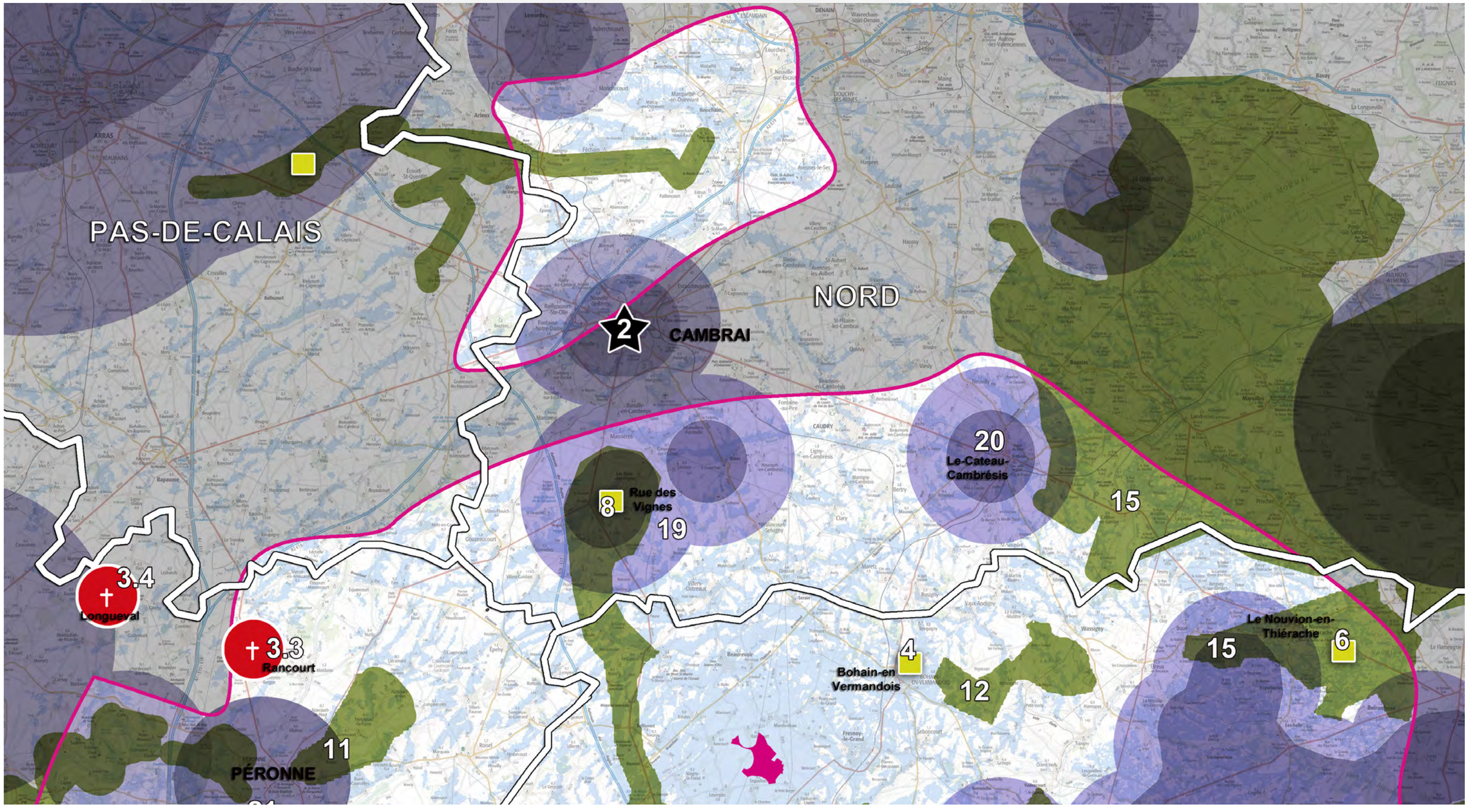
Zones de vigilance à l'implantation de projets éoliens

Sites classés et inscrits

Paysages remarquables ou paysages à enjeux de protection

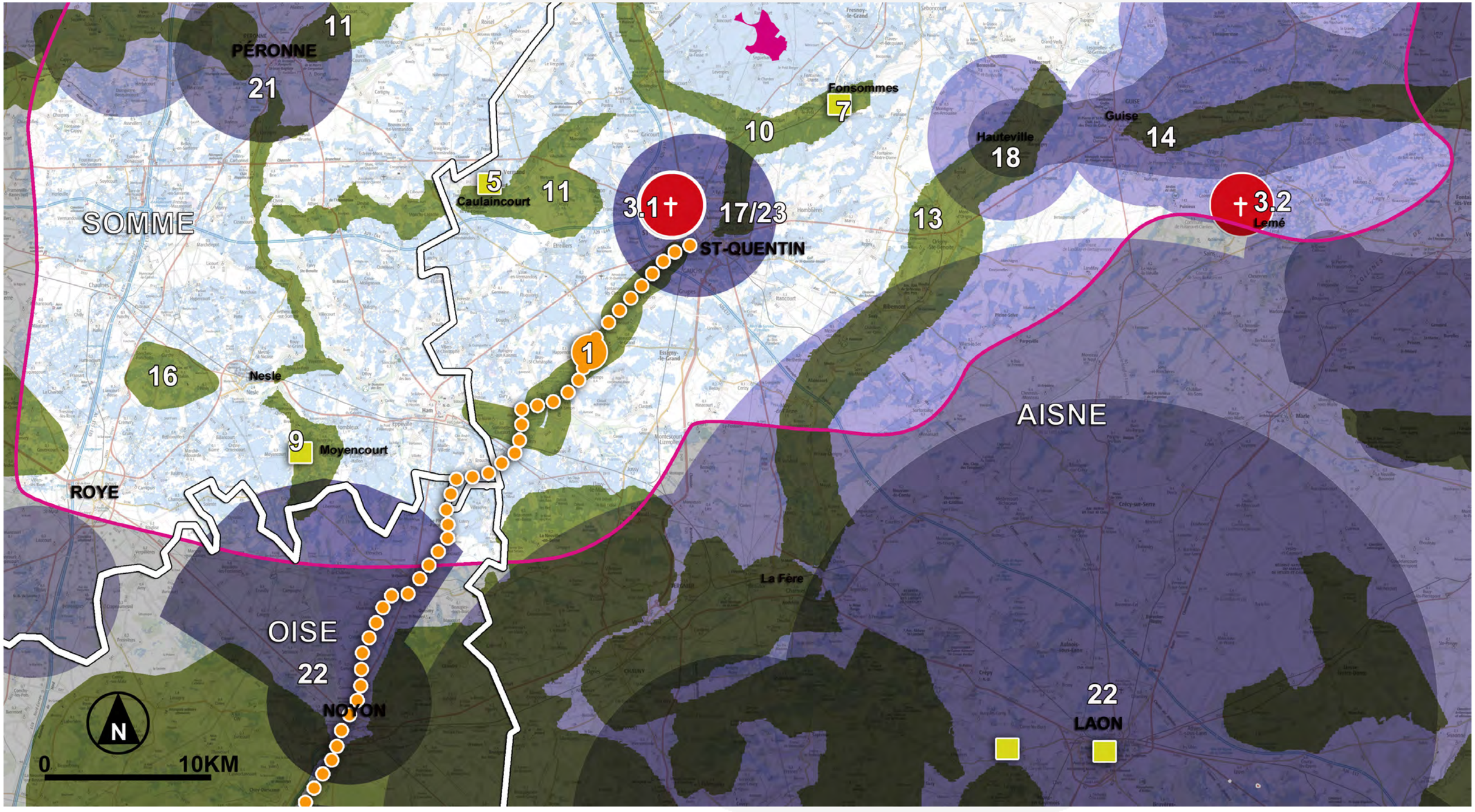
Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

Zoom nord



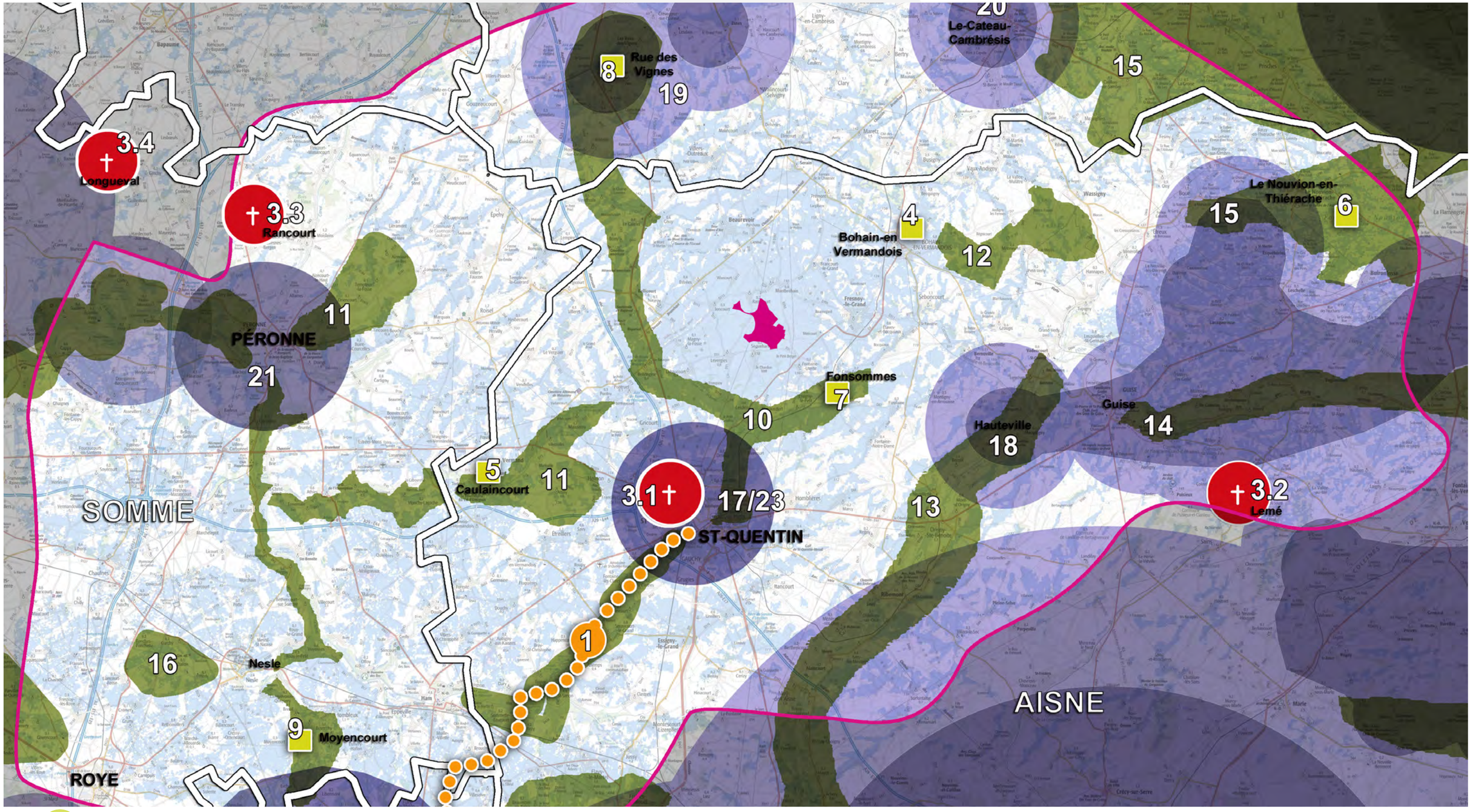
Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

Zoom sud



Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

Zoom sud



FONSOMME
Sources de la Somme

SITE INSCRIT
Arrêté du 25 mai 1934.

Critère : Scientifique

Typologie :
Monument naturel

Motivation de protection
« Intérêt que présenterait l'inscription sur la liste des monuments et des sites des sources de la Somme, à Fonsomme et de l'Escaut, à Gouy »
(Extrait de la délibération de la Commission du 9 octobre 1933)

Délimitation-superficie
1,29 hectares.

Propriété privée.

Autres protections :
Néant.

Plusieurs sources pour un seul fleuve

Le fleuve Somme prend sa source près du village de Fonsomme, dans le Vermandois, au pied de l'ancienne abbaye des religieuses de Fervaques. Après un parcours de 245 kilomètres, il se jette dans la Manche à Saint-Valery-sur-Somme. L'étymologie latine renseigne sur la nature des lieux. Le nom de Fervaques vient de *Ferventes aquae* (les eaux bouillonnantes) et celui de Fonsomme vient de *Fontis Somene* (source de la Somme).

« *Fonsomme est un gros village assis sur la dernière pente d'un coteau, d'où l'on descend à un bouquet de grands arbres entourant une vaste ferme appelée Fervaques, édifiée sur les ruines d'une abbaye célèbre. Là naît le fleuve de Ham, d'Amiens et d'Abbeville.*
- C'est donc à Fervaques que vous allez, me dit le cocher, quand je lui indique la route. Il n'y a pas de source ici !
Nous descendons cependant, et là, à deux pas de la ferme, je montre au bonhomme ébahi le bassin dans lequel les premières eaux de la Somme débouchent par de nombreuses fontaines.
- J'ai pourtant mené bien du monde à Fervaques, me dit-il, jamais je n'ai pensé à regarder sous ces arbres.
Il n'est pas le seul Saint-Quentinois ignorant ainsi une des curiosités de la Picardie, car la source mérite ce nom. Certes, il ne faut pas chercher le site grandiose de Vaucluse, la masse superbe des eaux de la Touvre, ni les cascades de la Loue et du Lison, mais bien des cours d'eau plus importants que la Somme n'ont pas de sources aussi abondantes et pittoresques. Dans un bassin arrondi, sorte de conque produite par l'érosion de la craie, dort un petit lagon entouré d'ormes superbes, dont les racines noueuses, mises à nu plongent dans la roche friable. Entre ces souches, par de mignonnes cavernes ouvertes dans la roche tendue, vingt ou trente ruisselets viennent alimenter le lagon transparent où des bandes de canards laissent des traînées blanches en remuant la vase. Le bassin se resserre, il s'en échappe un fort ruisseau qui s'en va dans un lit étroit, entre les peupliers.»
Ardouin-Dumazet (V.-E.) ,*Voyage en France*, 19e série, Région du nord, Paris, Berger-Levrault Ed., 1899

Une ancienne abbaye

A l'est de la parcelle protégée, les bâtiments de la ferme sont implantés sur l'emplacement de l'abbaye Notre-Dame de Fervaques, fondée sur ce site en 1140 par Rainier, seigneur de Fonsomme, sénéchal de Vermandois. Le site fut choisi pour l'abondance de ses sources, mais à partir du XIVe siècle, l'abbaye fut attaquée et reconstruite à plusieurs reprises au cours de guerres incessantes. A la Révolution, les bâtiments furent vendus comme bien national. Quelques bâtiments de l'abbaye servent encore pour la ferme.

Une mise en scène à l'extérieur du périmètre

La source de la Somme ne présente pas en elle-même de caractère monumental particulier. La parcelle protégée est une terre agricole privée clôturée cultivée en prairie au pied de la ferme. La mise en valeur de l'événement est réalisée à l'extérieur du périmètre protégé.

Depuis 1983, un aménagement paysager met en scène la naissance de la rivière. A l'écart de la route départementale a été créé un parking accompagné d'une aire de pique-nique, dotée de mobilier en rondins de bois. Au-delà du talus engazonné, une mare d'eau claire et un monument de granit bleu symbolisent l'émergence de la source. L'ouvrage est un mur en forme de fer à cheval sur le couronnement duquel sont inscrits les noms des principales villes qui jalonnent le parcours de la Somme : Saint-Quentin, Ham, Péronne, Amiens, Abbeville et Saint-Valery.

Au pied du mur s'échappe une douzaine de filets d'eau. Mais avec une impertinence légère, d'autres ruisseaux indociles se plaisent à émerger des autres bords de la mare, comme pour rappeler aux visiteurs à prendre garde à l'authenticité des sources de vérité. Une vasque néo-classique et une plaque fondatrice tranchent la question pour les indécis. Le lieu est calme. La mare est claire, peu profonde, bordée de saules, de cerisiers et de marronniers.





source :*Extraits de l'inventaire des sites classés et inscrits de l'Aisne / DREAL Picardie*

BOHAIN-EN-VERMANDOIS

Chêne vieux

SITE CLASSÉ
Arrêté du 23 sept. 1924.

Critère : Historique

Typologie :
Monument naturel

Motivation de protection
Absence de rapport de classement.
L'intérêt historique (le chêne aurait été brûlé par les espagnols vers 1630) est vraisemblablement à l'origine de ce classement.

Délimitation-superficie
Emprise de l'arbre
(0,01 ha)

Propriété Publique et Privée.

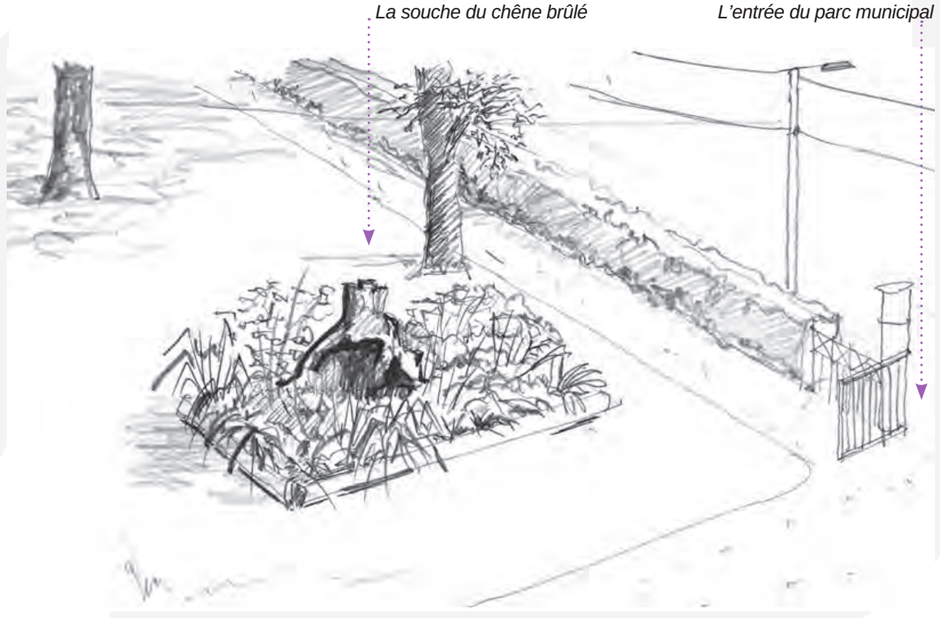
Autres protections :
Néant.

Bohain-en-Vermandois, bourg médiéval
à la frontière entre la France et le Saint Empire romain germanique

Les découvertes archéologiques attestent d'une occupation ancienne du site de Bohain-en-Vermandois. La ville se développa au Moyen-âge sous la protection du château et de son enceinte fortifiée. Située aux confins du département de l'Aisne, cette ville frontière subit une douzaine de sièges avant 1870 (le comte de Flandre, le roi d'Angleterre, les Armagnacs, les Bourguignons, les troupes espagnoles, Turenne, le duc de Guise).

Un chêne historique hors la ville

Le «*chêne brûlé*» était signalé comme arbre historique sur la carte IGN au 1/25 000. Ce chêne aujourd'hui disparu était situé en dehors de la ville, au nord, dans un champ, à proximité de la ferme du chemin des dames. Un chemin agricole aujourd'hui disparu, en contrebas du stade, y menait. Le chêne, énorme, avait un tronc creux. Quatre personnes pouvaient s'y tenir.



Bohain-en-Vermandois, bourg médiéval
à la frontière entre la France et le Saint Empire romain germanique



source :Extraits de l'inventaire des sites classés et inscrits de l'Aisne / DREAL Picardie

CIMETIÈRE FRANCO-ALLEMAND DE SAINT-QUENTIN





Le site présente un cordon arboré dense et il est complétement inscrit dans l'urbain ce qui évite toute interaction possible avec le projet.

BELVÉDÈRE DE SAINT-QUENTIN



Vue sur la basilique émergente de St-Quentin depuis la D1044 au sud : percpetion en arrière-plan des parcs d'Omissy au premier plan et de Frensoy-Brancourt en arrière-plan

Description des sites et hiérarchisation des sensibilités à l'échelle de l'aire éloignée

Les tableaux ci-après recensent l'ensemble des éléments de patrimoine et de paysage portant un rayonnement dépassant la reconnaissance régionale voire nationale. Ils représentent des éléments identitaires du territoire devant faire l'objet d'une analyse détaillée pour définir leur niveau de sensibilité au projet, les implications dans le choix de construction de celui-ci (évitement/réduction) et pour déterminer in-fine l'impact du projet sur ces éléments.

La détermination du niveau de sensibilité s'appuie sur différents critères : visibilité depuis le site et visibilité du site dans une vision élargie, distance à la zone de projet, présence de filtres visuels en interface avec le projet, contexte éolien existant en interface avec le projet et les cumuls de protection renforçant l'attractivité du site.

L'objectif de cette analyse est de faire émerger les sites présentant un enjeu très fort à moyen où la prégnance et la perception du projet peuvent porter atteinte à leur valeur universelle.

Principe d'évaluation des niveaux de sensibilités :

- Le site est visible de loin et/ou présente des vues dégagées sur le paysage de la zone de projet (A)
- Le site se trouve à moins de 5 km et il y a peu ou pas de filtres visuels présents pour atténuer les vues potentielles sur le projet (B)

- Le site n'est visible que partiellement ou depuis certains points de vue et/ou des vues cadrées sont possibles depuis le site ou ses abords (A)
- Le site se trouve à moins de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception ou la prégnance potentielle du projet (B)

- Le site n'est pas visible (inscrit dans l'urbanisation ou dans écrin arboré et aucun élément émergeant reconnaissable) et n'offre aucune vue vers les paysages environnants (A)
- Le site se trouve à plus de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception potentielle du projet (B)

Biens inscrits au patrimoine mondial / Unesco

n°	Commune(s) concernée(s)	Nom du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (vue depuis le site et vers le site) (A)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet (B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu du site (cumuls des 2 colonnes précédentes)
1	Chemins Estelle de St-Quentin à Paris	**Chemins de St-Jacques de Compostelle**	11,5 km au plus proche	La liaison Compiègne>St-Quentin concernée par l'aire d'étude passe dans la moitié sud de celle-ci . Elle suit majoritairement le GR655 passant de vallées à plateaux et longeant la vallée de la Somme. De part et d'autre de la vallée, les perceptions visuelles sont plus ouvertes et peuvent offrir des vues vers la zone de projet.	régional	oui (Parcs d'Omissy et de la Voie des Monts et des Terres Noires)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			
2	Cambrai (59) Eglise St-Martin	**Beffrois de Belgique et de France**	25,5 km	La ville de Cambrai se trouve en dehors de la zone de visibilité de la ZIV éloignée. La sensibilité au projet est donc très faible notamment si on prend en compte la distance de l'édifice et le contexte éolien existant en interface.	régional	oui (Parcs de Beaurevoir, Ensinet et des Buissons)	non			
3.1	St-Quentin (02)	**Sites funéraires et mémoriels du Front Ouest 14-18 (inscription en septembre 2023)**	10,7 km	Concerne le cimetière allemand et monument franco-allemand qui se trouve sur la frange ouest du pôle urbain. Ils se trouvent en zone de visibilité potentielle d'après la ZIV mais les perspectives depuis les sites sont majoritairement tournées vers l'ouest et le sud-ouest donc à l'opposé de la zone de projet. De plus ils sont tous deux cernés d'arbres et en milieu urbain.	régional	oui (Parcs d'Omissy, Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			
3.2	Lemé (02)		28,7 km	Concerne le cimetière franco-allemand de Le Sourd. Le site est isolé des zones d'habitat et est en partie orienté vers la zone de projet. Toutefois, sa distance au projet et le contexte éolien existant en interface évitent toute sensibilité potentielle.	régional	oui (Parcs de Hauteville, Noyales et des Saules)	non			
3.3	Rancourt (62)		28,7 km	Concerne la nécropole française, la chapelle du souvenir français et un cimetière britannique inscrits dans le même site en sortie sud de Rancourt. Concerne aussi un cimetière allemand un peu plus loin à l'écart. Les sites se trouvent en partie en zone de visibilité. Toutefois, leur distance au projet et le contexte éolien existant en interface évitent toute sensibilité potentielle.	régional	oui (Parcs de Nurlu, Le Maissel et Montagne Gaillard)	oui (sites classés inscrits, belvédères emblématiques)			
3.4	Longueval (62)		36,2 km	Concerne le mémorial sud-africain complètement enfermé dans un massif boisé. Concerne aussi plusieurs cimetières dont l'un est au sud du mémorial (pas de vue potentielle vers la zone de projet), l'autre au nord-ouest à l'arrière d'un massif boisé (donc pas de vue vers la zone de projet), et le dernier à l'ouest de Longueval qui est ouvert sur les plateaux. Leur distance au projet et le contexte éolien existant en interface évitent toute sensibilité potentielle.	régional	oui (Parcs de Nurlu, Le Maissel et Montagne Gaillard)	oui (belvédères emblématiques)			

Description des sites et hiérarchisation des sensibilités à l'échelle de l'aire éloignée

Sites classés et inscrits

n°	Commune(s) concernée(s)	Nom du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	(A) Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (vue depuis le site et vers le site)	(B) Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu du site (cumuls des 2 colonnes précédentes)
				Sites classés						
4	Bohain-en-Vermandois (02)	Le Chêne Brûlé	9,2 km	L'élément protégé est une souche restante qui est implantée au nord de la commune et qui est protégée par un écrin arboré.	Local	oui (Parcs du Chemin du Roy, des Saules et de Fresnoy-Brancourt)	oui (paysages remarquables)			
5	Caulaincourt (02)	Parc du château	18 km	Les site est en fond de vallée et dans un écrin arboré. Le parc offre une perspective visuelle surla vallée de l'Omignon mais pas vers la zone de projet.	Local	oui (Parcs d'Omissy, Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	oui (paysages remarquables)			
6	Le Nouvion-en-Thiérache (02)	Trois chênes	30 km	Les éléments protégés sont blottis au cœur de la forêt de Nouvion.	Local	oui (Parcs du Chemin du Roy, des Saules et de Fresnoy-Brancourt)	oui (paysages remarquables)			
				Sites inscrits						
7	Fonsommes (02)	Source de la Somme	4,5 km	Les site est isolé au nord du bourg et accolé à la ferme Fervaques. Il se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, sa position en fond de vallée et la présence d'arbres autour le protègent. Par ailleurs, des zones de visibilité sont constatées depuis les hauts de versant, ce qui n'exclut pas des covisibilités avec le projet.	Local	Non mais les parcs de Lehaucourt et du Moulin de Berlemont se trouve en arrière-plan de la ZIP.	oui (paysages remarquables)			**oui**
8	Vaucelles (59)	Abbaye et abords	15,2 km	La partie sud du site est marquée par un massif forestier et la majeure partie des perspectives aux abords de l'abbaye est tournée vers le nord et l'ouest donc à l'opposé de la zone de projet. De plus, la ZIV montre que le site est en zone de non visibilité.	Local	oui (Parcs de Beaurevoir, Ensinet et des Buissons)	non			
9	Moyencourt	Saule	36 km	L'arbre se trouve le long de la rivière de l'Arriveau au nord et à l'écart du bourg. Sa distance au projet et le contexte éolien existant en interface évitent toute sensibilité potentielle.	Local	oui (Parcs d'Omissy et hombleux)	oui (paysages remarquables)			

Paysages d'intérêt et emblématiques

n°	Secteur(s) concerné(s)	Nom du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu du site (cumuls des 2 colonnes précédentes)
10	Aisne et Nord	Source et vallée de la Somme amont / source de l'Escaut	4 km au plus proche	La vallée de la Somme amont tourne en partie autour de la zone de projet et se trouve en majeure partie en zone de visibilité. En ce qui concerne les sources de l'Escaut (commune de Gouy), sa position dans un écrin arboré et sa distance au projet évite toute sensinilité potentielle.	local	oui (Parcs de Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	oui (sites inscrits)			**oui**
11	Aisne et Somme	vallée de la Somme, canal du nord, vallée de l'Omignon	9 km au plus proche	Ces trois éléments s'interconnectent mais la vallée de l'Omignon est la plus proche de la zone de projet et montre quelques patchs de visibilité.	local	oui (Parcs d'Omissy, Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	oui (sites classés)			**oui**
12	Aisne	Forêt Domaniale d'Andigny	10,5 km	La forêt en elle-même représente un masque visuel. Toutefois, les franges sud-ouest de ce massif boisé sont tournées vers la zone de projet. Sur cette frange, la ZIV montre des zones de perceptions ponctuelles.	local	oui (Parcs du Chemin du Roy, des Saules et de Fresnoy-Brancourt)	non			
13		La Vallée de l'Oise moyenne entre Hauteville et La Fère	12 km au plus proche	Le fond de vallée est assez large et peu profond ce qui laisse présager des vues potentielles. De plus, la séquence la plus proche de la zone de projet comprend un belvédère d'intérêt au niveau de Hauteville (églises fortifiées de Thiérache).	local	oui (Parc de Hauteville)	oui (belvédères emblématiques)			**oui**
14		Vallée de l'Oise entre Guise et St-Michel et vallée du Ton	20 km pour le plus proche	Le secteur le plus proche de ce paysage d'intérêt se trouve dans l'axe de la zone de projet. Toutefois, le secteur le plus proche trouve à 20 km de la ZIP (Guise). Cette séquence la plus proche est en zone de non visibilité.	régional	oui (Parc de Hauteville)	oui (églises fortifiées de la Thiérache)			
15	Aisne et Nord	Forêts du Nouvion et de la Queue de Boue	25 km	La forêt en elle-même représente un masque visuel. Toutefois, la ZIV montre des zones de perceptions sur les franges sud-ouest du site tournées vers la zone de projet. A noter que le bocage identitaire de la Thiérache où se trouve ce paysage d'intérêt offre une succession de filtres visuels auxquels s'ajoute la distance à la zone de projet.	local	oui (Parcs du Chemin du Roy, des Saules et de Fresnoy-Brancourt)	oui (églises fortifiées de la Thiérache,site classé)			
16	Somme	vallée de l'Ingon	35 km	Cette petite vallée est confidentielle et offre peu de vue vers l'extérieur et vers la zone de projet. De plus, sa distance au projet et le contexte éolien existant en interface évitent toute sensibilité potentielle.	local	oui (Parcs d'Omissy, Voie Corette et Voyennes Energie)	non			

Description des sites et hiérarchisation des sensibilités à l'échelle de l'aire éloignée

Paysages d'intérêt et emblématiques (suite)

n°	Commune(s) concernée(s)	Nom du site	Distance à la zone d'étude	Description du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	(A) Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (depuis le site et vers le site)	(B) Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu du site (cumuls des 2 colonnes précédentes)
17	St-Quentin	Belvédères emblématiques (SRCAE)	10 km	Concerne la basilique située sur les hauteurs de la ville. Le périmètre d'interdiction est restreint aux premiers plateaux autour de la ville (5 km) et il n'y a pas de zone de vigilance préconisée. Toutefois, Il n'est pas exclu que des vues s'opèrent vers le projet depuis les hauteurs de l'édifice et les plateaux alentours comptant des axes routiers majeurs.	local	oui (Parcs d'Omissy, Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	oui (ville d'art et d'histoire, Unesco, paysages remarquables)			**oui**
18	Eglises fortifiées de la Thiérache secteur I		12 km au plus proche	Ce secteur s'étend de Hauteville (au plus proche de la zone de projet) jusque Vimy (au sud de La Capelle). La ZIV montre des zones de perceptions ponctuelles depuis les hauts de versants de la vallée de l'Oise et notamment sur les secteurs les plus proches de la zone de projet.	local	oui (Parc de Hauteville)	oui (paysages remarquables)			**oui**
19	Rue des Vignes / Abbaye de Vaucelles / Esnes		15,2 km	Les périmètres d'interdiction et de vigilance sont à plus de 10 km de la zone de projet et un contexte éolien pré-existe en avant-plan de la ZIP.	local	oui (Parcs de Beaurevoir, Ensinet et des Buissons)	Oui (site inscrit)			
20	Le Cateau-Cambrésis		22,5 km	Les périmètres d'interdiction et de vigilance sont à plus de 15 km de la zone de projet et un contexte éolien pré-existe en avant-plan de la ZIP.	local	oui (Parcs du Chemin du Roy, des Saules, de Fresnoy-Brancourt, Beaurevoir, Ensinet et Mont Bagny)	non			
21	Péronne		26,5 km	Concerne l'église St-Jean et potentiellement le château et les anciennes fortifications. Le périmètre de protection de ces édifices inscrits dans le fond de la vallée de la Somme s'arrête à la périphérie de Péronne.	local	oui (Parcs de Lehaucourt, Moulin de Berlemont, Querterelles et Bernes)	oui (paysages remarquables)			
22	Laon et Noyon		45 km	La zone de projet ne s'inscrit dans aucun des périmètres de protection ou de vigilance. De plus, leur distance au projet et le contexte éolien existant en interface évitent toute sensibilité potentielle.	régional	oui (Parcs de la Vieille Carrière, du Mont Benhaut, Mont Hussard, Omissy et de la Voie des Monts et des Terres Noires...)	oui (sites classés)			
	Autres éléments d'intérêt									
23	St-Quentin	ville d'art et d'histoire	10 km	Concerne le centre-ville. Les filtres visuels et le contexte éolien présents en interface laissent présager peu d'interactions notables avec le projet. Toutefois, ce secteur est associé au belvédère de la basilique.	régional	oui (Parcs d'Omissy, Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	oui (Unesco, paysages remarquables, belvédères emblématiques)			

Principe de définition du niveau d'enjeu des sites au regard des 2 colonnes établies dans les tableaux :

Niveau d'enjeu très fort

Niveau d'enjeu fort

Niveau d'enjeu moyen

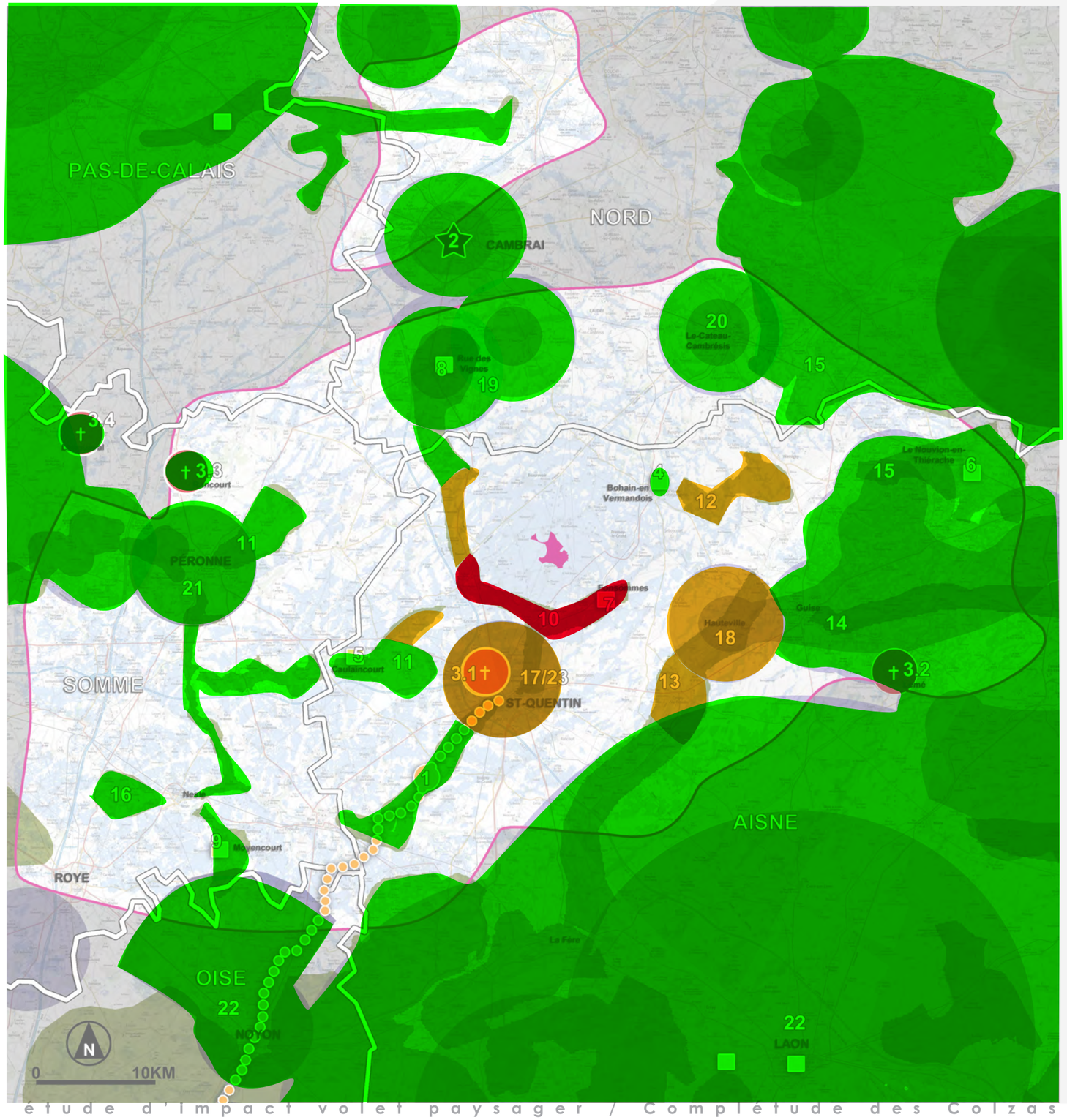
Niveau d'enjeu moyen

Niveau d'enjeu faible

Niveau d'enjeu très faible voire nul

Sur les niveaux d'enjeu fort à moyen, une analyse particulière des impacts du projet est à développer par le biais de photomontages, au regard de la ZIV ou par la réalisation de zooms spécifiques (photo-interprétation, coupes...)

Description des sites et hiérarchisation des sensibilités à l'échelle de l'aire éloignée



La détermination des niveaux de sensibilité des tableaux précédents permet d'établir une cartographie hiérarchisant les sites et paysages d'intérêt par niveau d'enjeu.

Il en ressort que quelques éléments d'intérêt émergent comme sensibles au projet des Colzas.
Il s'agit des sources et de la vallée amont de la Somme (n°7 et 10) qui ceinturent le sud du périmètre rapproché de la zone de projet. Cette vallée présentant un profil étroit, parfois canalisé et peu profond, des perceptions sur le projet sont à attendre ainsi que des interactions avec le patrimoine s'y trouvant et le contexte proche.
On peut aussi noter de manière plus modérée :
- la vallée de l'Omignon (n°11), plus ou moins boisée et évasée dont la séquence la plus proche est orientée vers la zone de projet,
- les franges ouest de la forêt d'Andigny (n°12),
- la vallée de l'Oise moyenne (n°13), notamment au niveau du belvédère de Hauteville (n°18),
- et le belvédère de St-Quentin (n°17), notamment depuis les plateaux environnants offrant de larges panoramas sur le territoire et d'où la basilique émerge.

Enjeu fort

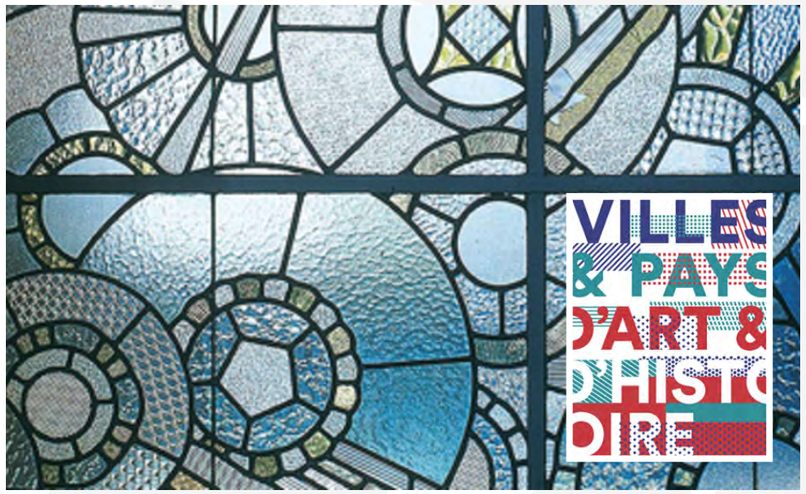
Enjeu moyen

Enjeu faible à nul

Approche socio-culturelle

Saint-Quentin, Ville d'art et d'histoire

Avec son ancienne Collégiale devenue Basilique, son Hôtel de Ville de style gothique flamboyant, ses façades Art Déco et ses souterrains la ville offre une alchimie exceptionnelle dans la diversité de son patrimoine.



Temple-musée de Lemé

Temple protestant, aménagé en musée de l'histoire du protestantisme régional.
Ouvert au public en juillet et août les samedi et dimanche de 14h30 à 18h et pendant les journées du patrimoine (3ème week-end de septembre).
Il abrite 2 expositions:
- dans les tribunes : l'origine du Protestantisme en Europe, en France et en Thiérache
- au rez de chaussée : le Protestantisme dans l'Aisne au XIXe siècle- l'orphelinat de Garçons de Lemé - les premiers missionnaires en Afrique du Sud.



Réserve naturelle des marais d'Isle

Situés à 12 km des sources de la Somme, les Marais d'Isle représentent une véritable oasis de nature au coeur de la ville.

Un îlot de verdure

Pour préserver cette biodiversité exceptionnelle, une partie du site est, depuis 1981, classée Réserve Naturelle Nationale et depuis 2008, « Zone de Protection Spéciale » (ZPS) pour la conservation des oiseaux sauvages au titre du réseau écologique européen Natura 2000.
La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie sont en charge de la gestion écologique du site.
La Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle est à la fois :
- un espace naturel protégeant un patrimoine remarquable
- un territoire géré à des fins conservatoires et de manière planifiée
- un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité, de la nature et d'éducation à l'environnement.

Des espèces protégées

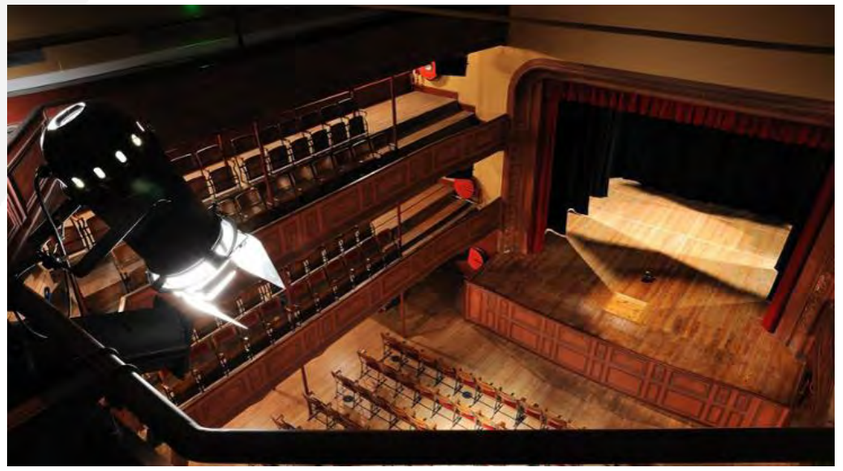
On relève cinq espèces protégées telles que la Grande douve, le Potamot coloré ou encore la très rare Ciguë vireuse. La Ciguë vireuse trouve aux marais d'Isle une des dernières stations viables en région Nord-Pas de Calais- Picardie. Des espèces remarquables comme le Souchet brun ou le Marisque confortent la richesse floristique du site.



Familistère de Guise

Jean-Baptiste André Godin (1817-1888), fondateur de la manufacture des fameux poêles Godin, imaginait une société offrant à ses employés les «équivalents de la richesse». Il réalisa pendant la seconde moitié du XIXème siècle le Familistère ou «Palais Social». Vous découvrirez le Familistère à travers son musée de site, l'appartement témoin, les cours des pavillons d'habitation, le jardin d'agrément, les économats, le Théâtre du Familistère et la buanderie-piscine.





LES AXONAIS CÉLÈBRES / LITTÉRATURE



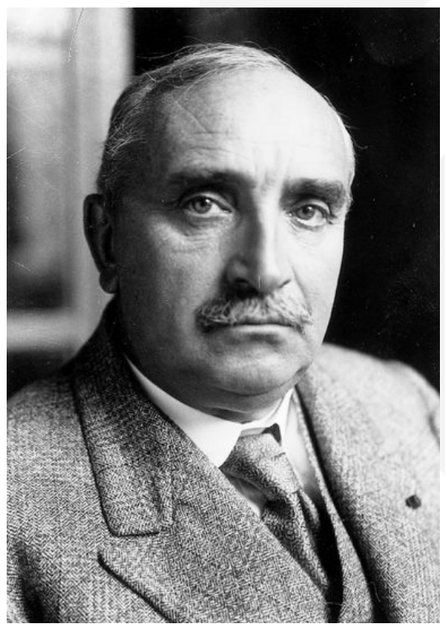
Jean de la Fontaine



Jean Racine



Alexandre Dumas



Paul Claudel

LES AXONAIS CÉLÈBRES / PEINTURE & SCULPTURE



Les frères Le Nain (XVII^{ème})



Maurice Quentin de la Tour (XVIII^{ème})



Camille Claudel (XIX/XX^{ème})

LES AXONAIS CÉLÈBRES / POLITIQUE



Nicolas de Condorcet (Secrétaire perpétuel de l'académie des sciences - XVIII^{ème})



Camille Desmoulins (député de la Seine / révolutionnaire guillotiné - XVIII^{ème})

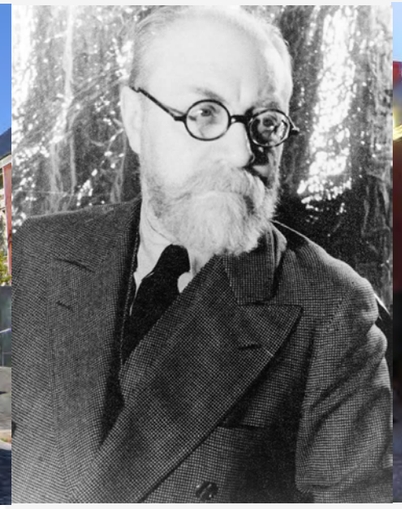


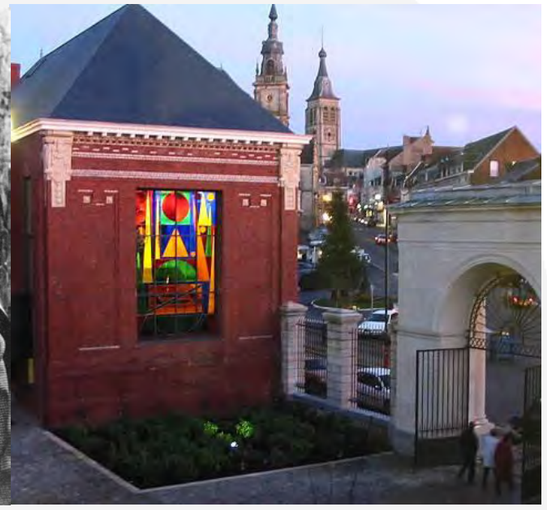
Louis St-Just 'l'archange de la Terreur' (député de l'Aisne / révolutionnaire - XVIII^{ème})

Approche socio-culturelle

Musée Matisse du Cateau-Cambrésis







Dentelles de Caudry

DENTELLE DE CALAIS-CAUDRY®

Tissée en France sur métiers Leavers



Pont et souterrain de Riqueval - Musée du Touage - Bellicourt







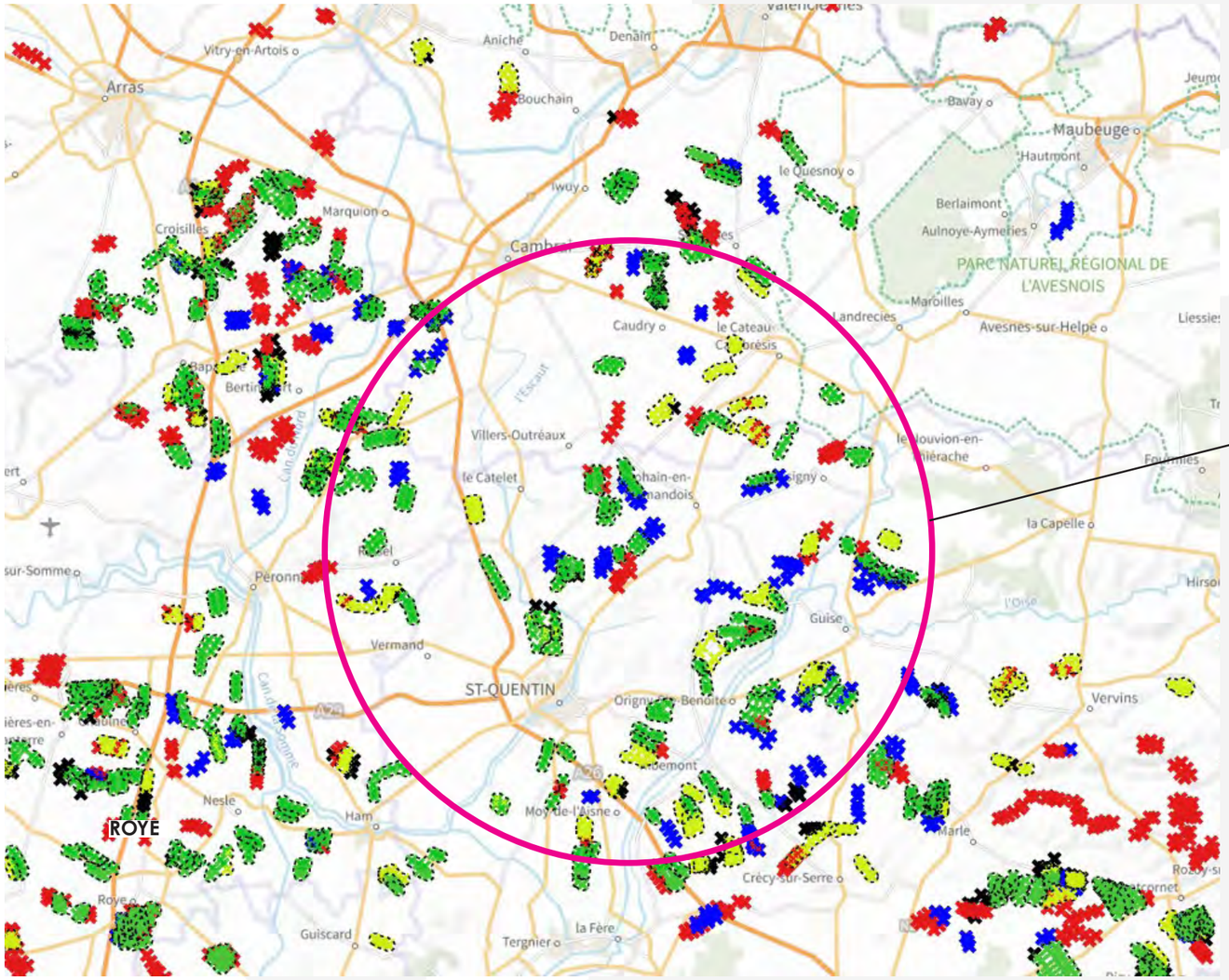


C/ETAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES AIRES D'ÉTUDES INTERMÉDIAIRES, RAPPROCHÉES ET IMMÉDIATES

Contexte éolien Hauts de France / GEO-IDE -janvier 2025

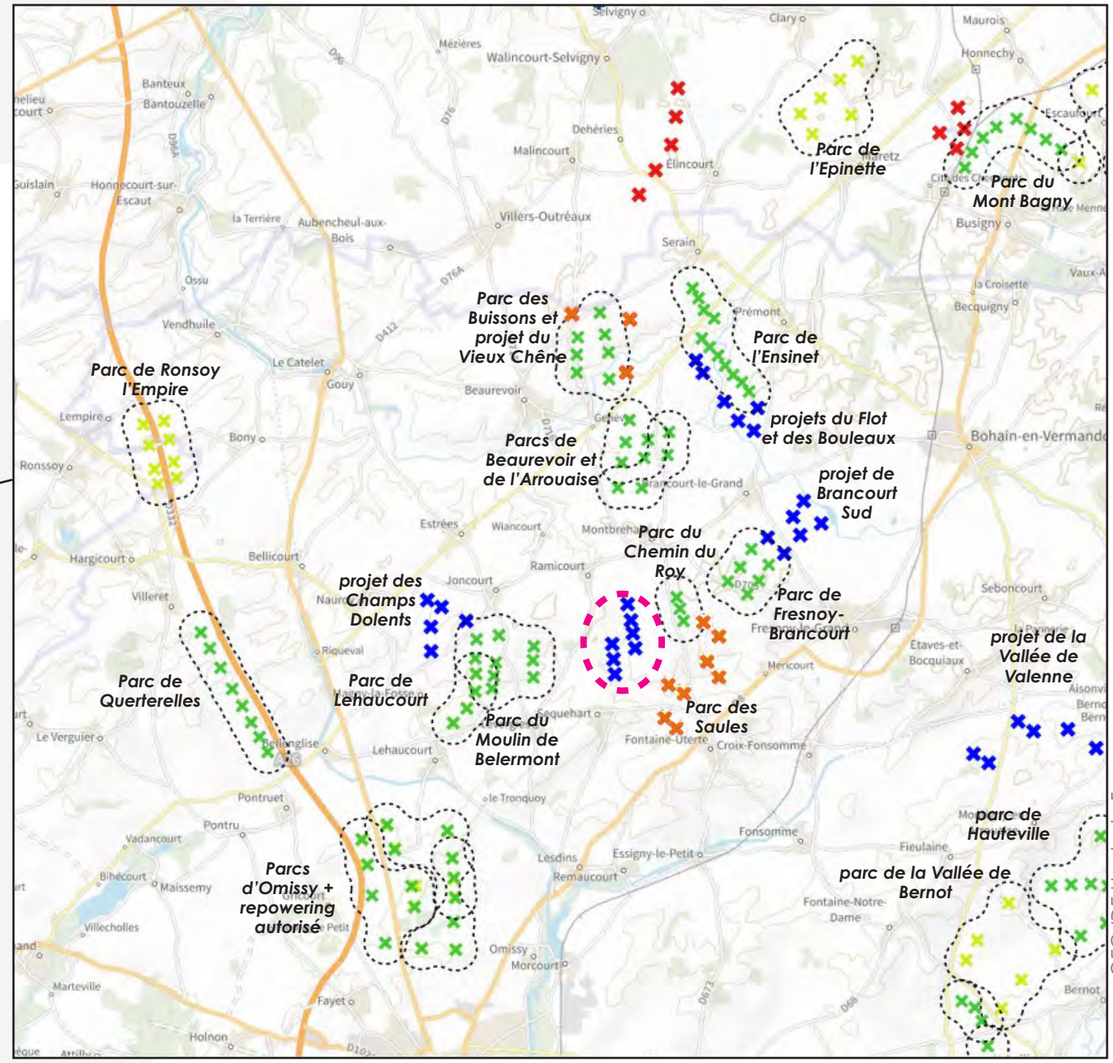
La carte ci-dessous montre que la zone de projet se trouve en grande partie en zone favorable. Seule la frange ouest n'est pas inscrite en zone préconisée pour le développement éolien (paysage d'intérêt de la vallée de l'Oise).
Plusieurs projets en cours d'instruction marquent aussi le périmètre d'étude et notamment à moins de 5 km. On peut noter les projets du Flot, des Bouleaux, du Vieux Chêne, des Champs Dolents et de Brancourt. On peut aussi citer une projet de repowering au sein des parcs d'Omissy.

Etat des lieux de l'éolien en région Hauts de France (janvier 2025)



source : GEO-IDE Hauts de France

Zoom dans l'environnement du projet



source : GEO-IDE Hauts de France

Aire intermédiaire de 20 km

- Mât éolien - Réalisé
- Mât éolien - Accordé ou en construction
- Mât éolien - En cours d'instruction (dont le proijet des Colzas)
- Mât éolien - Refusé
- Mât éolien - Abandonné

Projet des Colzas faisant l'objet de la présente complétude

Prise en compte différenciée des projets des Saules et du Vieux Chêne :
- le projet du Vieux Chêne : Il vient d'être refusé mais il est pris en compte au cas ou un recours serait envisagé par le porteur de projet dans les délais impartis à la présent complétude
- le projet des Saules : il apparaît comme refusé dans le contexte Géo-Ide, mais il vient d'être autorisé après recours. Il sera donc considéré comme tel dans la suite de l'étude.

Le contexte éolien local

Parcs existants, accordés et en instructions
(données GEO-IDE - janvier 2025)

Dans un rayon de 20 km autour du projet des Colzas on dénombre plus de 309 machines construites et accordées (dont des repowering) ; et environ 61 machines déposées en cours d'instruction.

Les parcs éoliens les plus proches se trouvent dans l'aire d'étude immédiate, il s'agit de celui du Chemin du Roy composé de 3 éoliennes à l'est, de celui du Moulin de Berlémont à l'ouest et de celui des Saules composé de 6 éoliennes au sud-est. Ce dernier se trouvant dans la continuité du parc de Lehaucourt. A 2 km au nord, on peut noter les parcs conjoints de Beaurevoir et de l'Arrouaise.
Plusieurs projets en instruction se trouvent à moins de 5 km. Le plus proche étant celui des Champs Dolents à l'ouest (à 2 km) se trouvant dans la continuité des parcs de Lehaucourt et du Moulin de Berlémont.
La zone de projet s'inscrit au coeur d'un pôle en cours de densification entre le nord de St-Quentin et l'ouest de Bohain-en-Vermandois. Un autre pôle éolien tend à se rapprocher de celui du projet et se situe au nord de Bohain-en-Vermandois. Le pôle dans lequel le projet s'inscrit montre majoritairement des organisations en grappes allongées orientées nord-sud mais on peut aussi noter des implantations linéaires sur ses franges nord et ouest.
En matière de respiration, la zone de projet se trouve dans l'environnement immédiat de deux entités éoliennes qu'il viendra conforter.
Pour les autres parcs proches comme celui de Beaurevoir au nord, on peut noter une faible respiration (2 km) pouvant amener des phénomènes de mitage par l'éolien.
Entre les polarités et notamment entre celle du projet et le grand pôle de l'est Quentinois, une respiration de 10 km est maintenue.
A noter que deux projets portés par Escofi se trouvent dans le périmètre rapproché (projets des Flots et des Champs Dolents).

Au regard du contexte éolien existant, une attention particulière devra être portée sur les phénomènes d'encerclement potentiels voire de saturation de l'éolien notamment pour les communes situées dans le périmètre immédiat.

PETIT PÔLE LÂCHE SUR LE SUD CAMBRÉSIS

AMORCE DU GRAND PÔLE SUD ARRAGEOIS

PÔLE SUR LE NORD QUENTINNOIS

GRAND PÔLE PLUS OU MOINS DENSE SUR L'EST QUENTINNOIS

2km

7km

10km

7km

N

0 5KM

Zone de projet

Aire d'étude immédiate (1 km) et aire d'étude rapprochée de 10 km maximum

Rayons de 5 et 10 km à titre indicatif

Aire d'étude intermédiaire de 20 km

Eoliennes existantes

Eoliennes autorisées

Eoliennes en instruction

Projets locaux portés par Escofi

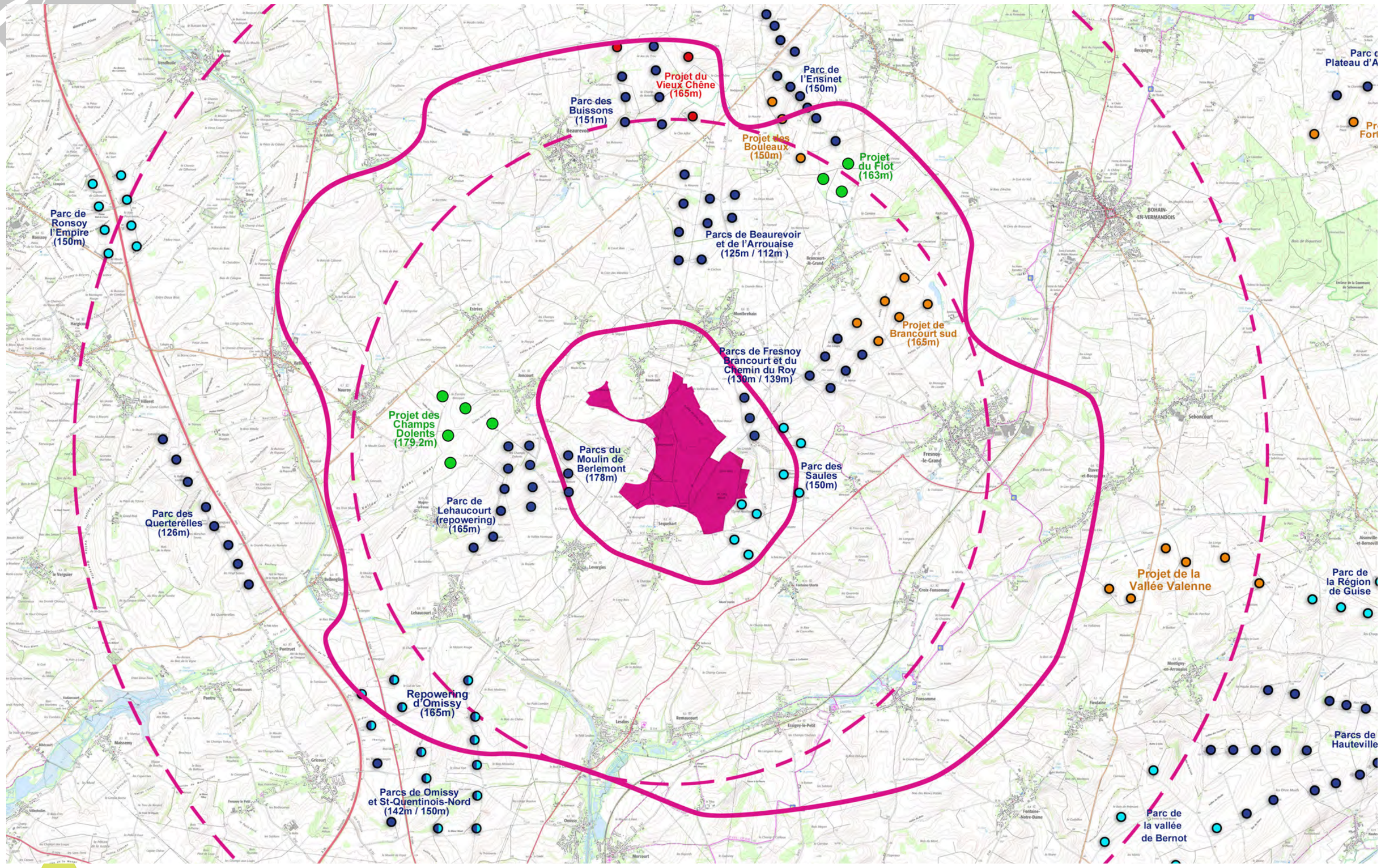
Projet du Vieux Chêne refusé récemment

Pôles éoliens cohérents et en cours de densification

Respiration paysagère de 5 km et plus

source : CARMEN Hauts de France + IGN Scan 25

Le contexte éolien local : zoom sur l'aire rapprochée



Le contexte éolien local : tableau récapitulatif

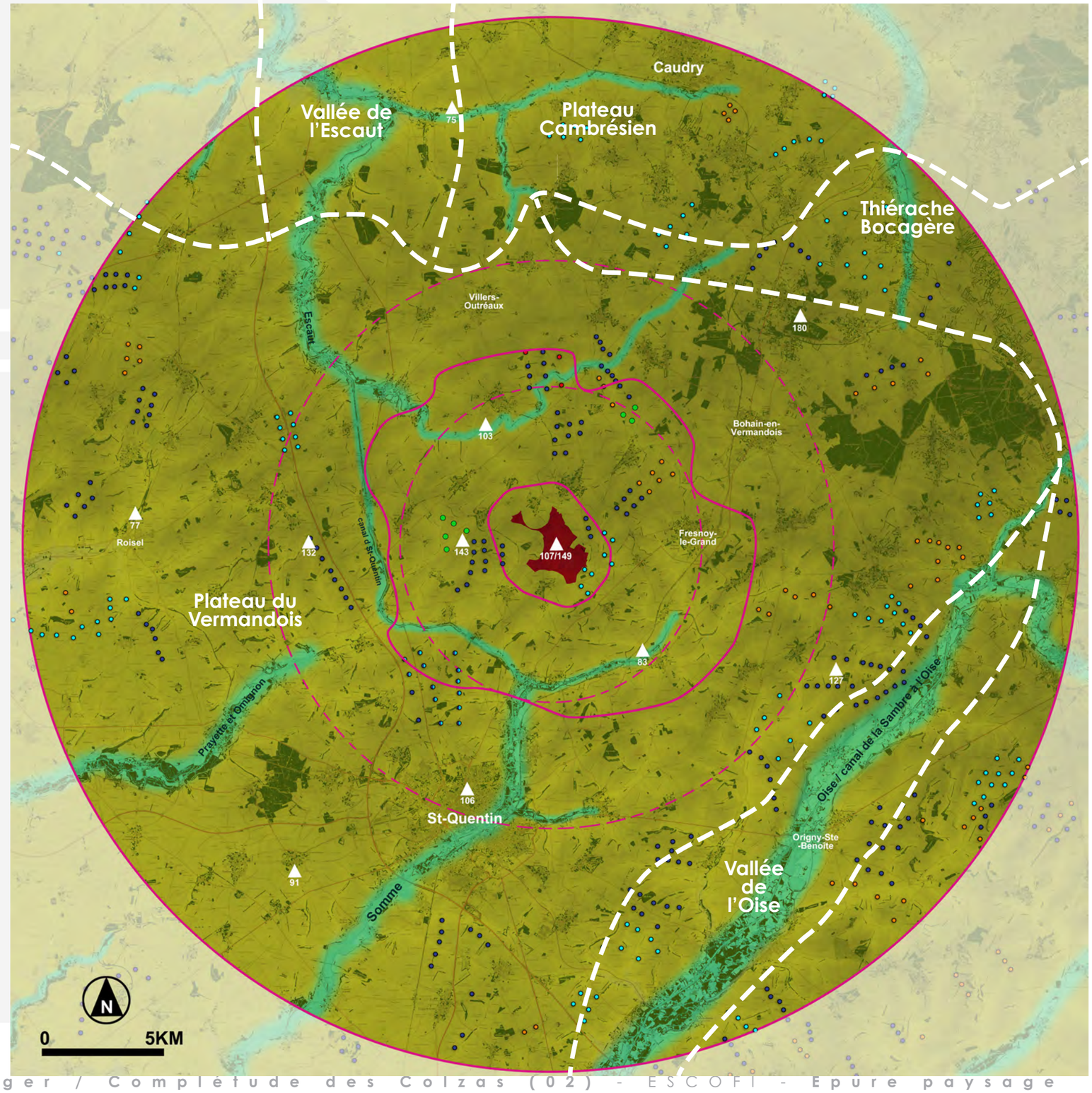
nom parc	operateur	exploitant	nb éol	code com	nom commun	ht max	diam rotor	Garde au sol	type procédure	état procédure	date depot	en service	etat eolien
PARC EOLIEN DU MONT BAGNY	BORALEX	LES VENTS DU CAUDRESIS	8	59118	BUSIGNY	150.0	113.0	37.0	DDAE	AC	2013-11-15	OUI	REA
PARC EOLIEN DU BOIS DE SAINT AUBERT	BORALEX	LES VENTS DU SUD CAMBRESIS	6	59287	HAUCOURT EN CAMBRESIS	150.0	110.0	40.0	AU	AC	2014-11-07	NON	TRA
PARC EOLIEN DU CATESIS (PE BOIS MARRONNIER)	RWE	PARC EOLIEN DU CATESIS SAS	5	59498	REUMONT	165.0	131.0	33.5	AU	AC	2016-08-10	NON	TRA
PARC EOLIEN DE L'EPINETTE	ENGIE GREEN	EOLIS NOROIT	7	59149	CLARY et MARETZ	150.0	104.0	46.0	AU	AC	2016-12-30	NON	TRA
PARC EOLIEN DU MONT BAGNY II	ECOTERA	VENTS DU CAUDRESIS II	6	59545	SAINT SOUPLET	165.5	132.0	36.0	AEU	AC-CAA	2017-11-20	NON	TRA
PARC EOLIEN DE SAINT SOUPLET	EDF RENOUVELABLES	PARC EOLIEN DE SAINT SOUPLET	8	59545	SAINT SOUPLET	149.4	116.8	32.6	AEU	RE	2018-04-20	NON	RE
PARC EOLIEN DU MONT HUSSARD EXTENSION	ENGIE GREEN	MET LE MONT HUSSARD	4	2575	ORIGNY SAINTE BENOITE	150.0	122.0	31.5	AU	AC	2014-12-17	OUI	REA
PARC EOLIEN DE BERNES EXTENSION	ENGIE GREEN	PARC EOLIEN MSE L'EPIVENT	6	80088	BERNES	150.0	undefined	0.0	AU	AC	2015-07-21	NON	TRA
PARC EOLIEN DES BUISSONS	VOLKSWIND	FERME EOLIENNE DES BUISSONS	7	2057	BEAUREVOIR + BERNES	151.0	117.0	34.0	AU	AC	2014-08-18	OUI	REA
PARC EOLIEN HAUT DE CORREAU	OSTWIND	SEPE HAUT DE CORREAU	3	2552	NEUVILLETTE	175.0	117.0	58.0	AU	AC	2014-12-30	OUI	REA
PARC EOLIEN LA PATURE	OSTWIND	SEPE LA PATURE	3	2552	NEUVILLETTE	175.0	117.0	58.0	AU	AC	2014-12-30	OUI	REA
PARC EOLIEN CHAMPS A GELAINE	OSTWIND	SEPE CHAMPS A GELAINE	3	2503	MONT D ORIGNY	175.0	116.5	58.5	AU	AC	2014-12-30	OUI	REA
PARC EOLIEN CROIX BONNE DAME	OSTWIND	SEPE CROIX BONNE DAME	3	2575	ORIGNY SAINTE BENOITE	175.0	116.5	58.5	AU	RE	2014-12-30	NON	RE
PARC EOLIEN DU CHEMIN DU ROY	BayWa r.e. France SAS	PE DU CHEMIN DU ROY	3	2500	MONTBREHAIN	130.0	100.0	30.0	AU	AC	2015-07-24	OUI	REA
PARC EOLIEN ENERGIE LA BOULE BLEUE	WPD	PARC EOLIEN ENERGIE LA BOULE BLEUE	6	80762	TINCOURT BOUCLY	149.9	undefined	0.0	AU	AC	2014-07-03	OUI	REA
PARC EOLIEN DE LA VOIE DES MONTS	BORALEX	CONORA V	5	2142	CASTRES	150.0	100.0	50.0	DDAE	AC	2013-01-07	OUI	REA
PARC EOLIEN DE L'ENSINET	VALECO	PARC EOLIEN DE L'ENSINET	11	2709	SERAIN et PREMONT	150.0	117.0	33.0	DDAE	AC	2014-01-29	OUI	REA
PARC EOLIEN OMISSY 2	KALLISTA ENERGY	KALLISTA ENERGY	5	2374	LEHAUCOURT	140.0	80.0	60.0	PC	AC	2013-12-04	OUI	REA
PARC EOLIEN OMISSY 1	EUROWATT	EUROWATT	6	2374	LEHAUCOURT	140.0	80.0	58.0	PC	AC	2013-12-04	OUI	REA
PARC EOLIEN DE BEAUREVOIR	EDPR	PARC EOLIEN DE BEAUREVOIR	5	2057	BEAUREVOIR	112.0	90.0	22.0	PC	AC	-0	OUI	REA
PARC EOLIEN DE HAUTEVILLE III	VOLKSWIND	FERME EOLIENNE DES ONZE MUIDS	11	2070	BERNOT et HAUTEVILLE	150.0	120.0	31.0	PC	AC	2010-10-16	OUI	REA
FERME EOLIENNE DE BERNES	ENGIE GREEN	MSE L?EPIVENT	6	80088	BERNES	126.3	82.0	44.3	PC	AC	-0	OUI	REA
PARC EOLIEN DU MONT HUSSARD	ENGIE GREEN	MET LE MONT HUSSARD	7	2503	MONT D ORIGNY et ORIGNY SAINTE BENOITE	132.5	105.0	27.5	PC	AC	2012-02-03	OUI	REA
PARC EOLIEN DE SAINT-QUENTIN NORD	GREENSOLVER	EOLE SAINT QUENTIN NORD	4	2571	OMISSY et LESDINS	150.0	90.0	60.0	PC	AC	-0	OUI	REA
PARC EOLIEN DU PLATEAU D'ANDIGNY I	EDF RENOUVELABLES	EOLE PLATEAU D?ANDIGNY I	4	2769	VAUX ANDIGNY	150.0	100.0	48.0	PC	AC	2008-07-10	OUI	REA
PARC EOLIEN DU PLATEAU D'ANDIGNY II	EDF RENOUVELABLES	EOLE PLATEAU D?ANDIGNY II	4	2769	VAUX ANDIGNY	150.0	100.0	48.0	PC	AC	2008-07-10	OUI	REA
PARC EOLIEN DE L'ARROUAISE	GREENSOLVER	EOLE ARROUAISE	4	2057	BEAUREVOIR	125.0	90.0	35.0	PC	AC	-0	OUI	REA
PARC EOLIEN DE LEHAUCOURT	EP France	PARC EOLIEN DE LEHAUCOURT	4	2374	LEHAUCOURT	125.0	90.0	33.0	PC	AC	-0	OUI	REA
PARC EOLIEN DES TERRES NOIRES	EUROWATT	PARC EOLIEN DES TERRES NOIRES	6	2287	ESSIGNY LE GRAND et URVILLERS	150.0	90.0	58.5	PC	RE	2006-07-07	NON	RE
PARC EOLIEN ENERGIE MONTAGNE GAILLARD	WPD	ENERGIE MONTAGNE GAILLARD	8	80271	EPEHY et VILLERS FAUCON	126.0	undefined	0.0	PC	AC	-0	OUI	REA
PARC EOLIEN DE FRESNOY-BRANCOURT	BKW	PE DE FRESNOY-BRANCOURT	6	2500	MONTBREHAIN	139.0	82.0	56.0	PC	AC	-0	OUI	REA
PARC EOLIEN DE HAUTEVILLE I	VOLKSWIND	PARC EOLIEN DE HAUTEVILLE I	5	2376	HAUTEVILLE	145.0	90.0	55.0	PC	AC	-0	OUI	REA
PARC EOLIEN DE HAUTEVILLE II	VOLKSWIND	PARC EOLIEN DE HAUTEVILLE II	5	2376	HAUTEVILLE	145.0	90.0	55.0	PC	AC	-0	OUI	REA
PARC EOLIEN DES QUERTERELLES (PONTRU 1)	CNR	PARC EOLIEN DES QUERTERELLES	8	2808	VILLERET / PONTRU / PONTRUET	126.0	82.0	42.0	PC	AC	2006-12-26	OUI	REA
PARC EOLIEN MEZIERES SISSY CHATILLONS	ENERTRAG	ENERTRAG	4	2721	SISSY / MEZIERES SUR OISE	150.0	100.0	50.0	PC	AC	2009-11-26	OUI	REA
PARC EOLIEN DE NOYALES	VECTOR RENEWABLES	GREENSOLVER	5	2376	HAUTEVILLE / NOYALES	145.0	90.0	55.0	PC	AC	-0	OUI	REA
PARC EOLIEN DE SAINT QUENTINOIS	VOLKSWIND	VOLKSWIND	8	2636	REGNY	150.0	112.0	38.0	PC	AC	2008-09-25	OUI	REA
PARC EOLIEN DE SISSY MEZIERES ET CHATILLON	ENERTRAG	-0	2	2170	CHATILLON SUR OISE	150.0	93.0	57.5	PC	RE	2009-11-23	NON	RE
PARC EOLIEN DE LA FONTAINE DU BERGER	VOLKSWIND	FERME EOLIENNE DE LA FONTAINE DU BERGER SAS	2	2450	MACQUIGNY	164.0	117.0	47.5	AU	AC	2016-09-29	NON	TRA
PARC EOLIEN DU MOULIN BERLEMONT	VOLKSWIND	FERME EOLIENNE DU BOIS BERLEMONT	10	2392	JONCOURT / LEVERGIES	164.0	117.0	47.5	AU	AC	2016-10-27	OUI	REA
PARC EOLIEN D'ALAINCOURT	TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE	TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE	7	2009	ALAINCOURT	150.0	114.0	36.0	AU	AC	2016-12-20	NON	TRA
PARC EOLIEN DE LA REGION DE GUISE	VOLKSWIND	FERME EOLIENNE DE LA REGION DE GUISE	9	2563	NOYALES	164.0	117.0	47.5	AU	AC-CAA	2016-12-28	NON	TRA
PARC EOLIEN DES SAULES	VALECO	PARC EOLIEN DES SAULES	8	2323	FONTAINE UTERTE / CROIX FONSOMME	150.0	117.0	34.5	AEU	RE	2017-07-21	NON	RE
PARC EOLIEN DES MOULINS DE LA COLOGNE	EUROWATT	PARC EOLIEN DES MOULINS DE LA COLOGNE SAS	2	80413	HANCOURT	178.5	117.0	61.5	AEU	AC	2017-05-23	NON	TRA
PARC EOLIEN DU MONT DE L'ECHELLE	VALECO	PARC EOLIEN DU MONT DE L?ECHELLE	5	2721	SISSY	150.0	117.0	34.5	AEU	AC	2017-06-12	OUI	REA
PARC EOLIEN DE LA VOIE VERTE	VENTS DU NORD	LA VOIE VERTE	6	2783	GRAND VERLY / TUPIGNY	150.0	132.0	18.0	AEU	AC	2017-11-20	NON	TRA
PARC EOLIEN DE RONSSOY L'EMPIRE	WPD	PARC EOLIEN DE RONSSOY L?EMPIRE	9	80679	RONSSOY / LEMPIRE	150.0	117.0	33.0	AEU	AC-CAA	2017-12-22	NON	TRA
PARC EOLIEN DE DOUICHE EXTENSION	RWE	PARC EOLIEN DE DOUICHE EXTENSION SAS	2	80438	HEUDICOURT / SERAIN / BEAUREVOIR	150.0	116.8	30.5	AEU	AC	2018-10-03	NON	TRA
PARC EOLIEN DU VALLEE JOIE	ENERTRAG	ENERTRAG AISNE XII	7	2483	MEZIERES SUR OISE	199.5	163.0	36.5	AEU	AC	2020-08-20	NON	TRA
PARC EOLIEN DE LEHAUCOURT (REPOWERING)	EP France	PARC EOLIEN DE LEHAUCOURT	4	2374	LEHAUCOURT	172.0	131.0	41.0	AEU	ACR	2021-11-30	NON	TRA
PARC EOLIEN OMISSY 2 (REPOWERING)	KALLISTA ENERGY	KALLISTA ENERGY	5	2374	LEHAUCOURT	165.0	110.0	55.0	PC	ACR	2021-07-02	NON	TRA
sous total nombre d'éoliennes existantes/autorisées			**287**										
PARC EOLIEN DE BOIS JAQUENNE	WPD	ENERGIE BOIS JAQUENNE	5	80438	HEUDICOURT / EPEHY	180.0	136.0	38.0	AEU	AE	2021-09-30	NON	INS
PARC EOLIEN DU FLOT	ESCOFI	PARC EOLIEN DU FLOT SAS	3	2112	BRANCOURT LE GRAND	163.0	132.0	31.0	AEU	DE	2021-11-22	NON	INS
PARC EOLIEN DES FORTES TERRES	JP ENERGIE ENVIRONNEMENT	VAUX ANDIGNY ENERGUE	5	2769	VAUX ANDIGNY	150.0	117.0	33.0	AEU	DE	2022-11-03	NON	INS
PARC EOLIEN DE LA VOIE VERTE	WPD	ENERGIE 108	1	80762	TINCOURT BOUCLY	200.0	150.0	50.0	AEU	DE	2022-11-21	NON	INS
PARC EOLIEN OMISSY 1 (REPOWERING)	EUROWATT	PARC EOLIEN DE OMISSY 1 SNC (REPOWERING)	6	2374	LEHAUCOURT / GRICOURT	165.0	136.0	29.0	AEU	DE	2023-03-23	NON	INS
PARC EOLIEN DE SAINT-QUENTIN NORD (REPOWERING)	TTR ENERGIES	EOLE SAINT QUENTIN NORD (REPOWERING)	4	2571	OMISSY / LESDINS	190.0	150.0	40.0	AEU	DE	2023-04-13	NON	INS
PARC EOLIEN DE LA VOIE VERTE EXTENSION	VENTS DU NORD	LA VOIE VERTE EXTENSION	4	2753	TUPIGNY / GRAND VERLY	150.0	136.0	44.0	AEU	DE	2023-04-13	NON	INS
FERME EOLIENNE DE BRANCOURT SUD	VOLKSWIND	SAS FERME EOLIENNE DE BRANCOURT SUD	6	2112	BRANCOURT LE GRAND	165.0	136.0	29.0	AEU	DE	2023-08-11	NON	INS
PARC EOLIEN DE MARCHAVENNES	NOTUS ENERGY FRANCE SERVICES	SPV ABBESSES	4	2358	GROUGIS / PETIT VERLY	164.5	131.0	33.5	AEU	DE	2023-05-12	NON	INS
PARC EOLIEN DES CHAMPS DOLENTS	ESCOFI	PARC EOLIEN DES CHAMPS DOLENTS	5	2451	MAGNY LA FOSSE / ESTREES / JONCOURT	179.2	149.1	27.45	AEU	DE	2023-09-08	NON	INS
Unité d'alimentation du Val de l'Oise ? Cerizy	Kallista Energy	YAWAY Cerizy	2	80184	CERISY	180.0	138.5	41.75	AEU	DE	2023-08-29	NON	INS
PARC EOLIEN DES BOULEAUX	EDP Renewables	N/A	3	2057	BEAUREVOIR	150.0	117.0	33.0	-0	DE	2023-12-27	NON	INS
PARC EOLIEN DU MARCHAIX CASIEZ	VSB ENERGIES NOUVELLES	EOLIENNES DU MARCHAIS CASIEZ SAS	4	59074	BERTRY	164.5	117.0	47.5	AEU	DE	2023-04-18	NON	INS
PARC EOLIEN SAINTES YOLAINE ET BENOITE	WPD	ENERGIE DES CHATAIGNIERS	3	2575	ORIGNY SAINTE BENOITE	200.0	120.0	80.0	AEU	AE	2020-06-15	NON	INS
FERME EOLIENNE DE LA VALLEE DE BERNOT	STEAG NEW ENERGIES FRANCE SAS	FERME EOLIENNE DE LA VALLEE DE BERNOT SAS	6	2070	BERNOT	180.0	138.0	42.0	AEU	DE	2021-01-25	NON	INS
PROJET EOLIEN DE LA VALLEE DE VALENNE	VALECO	SARL FE DE LA VALLEE DE VALENNE	6	2293	ETAVES ET BOCQUIAUX / MONTIGNY EN ARROUAISE	175.0	145.0	30.0	AEU	DE	2021-03-23	NON	INS
PARC EOLIEN DU VIEUX CHENE	VOLKSWIND	FERME EOLIENNE DU VIEUX CHENE	3	2709	SERAIN	150.0	117.0	33.0	AEU	AE	2019-01-29	NON	INS
sous total nombre d'éoliennes en instruction			**70**										

Parcs existants, autorisés et projets en instruction se trouvant dans l'aire rapprochée du projet des Colzas

Lecture physique / morphologie du territoire

Le périmètre d'étude intermédiaire de la zone de projet montre une géomorphologie progressive de plaines à plateaux et légèrement entaillée par un ensemble de vallées au nord comme au sud (vallée de l'Escaut et affluents au nord et vallées de l'Oise, de la Somme et de l'Omignon au sud). Ce caractère progressif de la topographie ne fait pas émerger de ligne de force marquante dans le paysage, seules quelques ondulations sont générées par les différents affluents des cours d'eau principaux. La zone de projet se trouve sur un plateau intermédiaire qui est localement chahuté avec des amplitudes altimétriques de 40m au sein de la zone d'implantation du projet (ZIP).
La couverture boisée du territoire est peu dense et se concentre principalement au nord/nord-est à l'approche des paysages de Thiérache Bocagère. Elle accompagne aussi les fonds de vallées et notamment au sud du territoire. On peut aussi noter la présence de bocage et ceintures arborées autour des bourgs.
Le périmètre rapproché montre une amorce de vallée majeure (source de la Somme) et des structures hydrologiques secondaires voire tertiaires comme le canal de St-Quentin et le canal des Torrents .

Rapport à l'éolien :
Plusieurs parcs se trouvent dans le même bassin visuel et à des altimétries équivalentes de la zone de projet. L'absence de lignes de forces a généré jusqu'à présent des compositions de parcs très diversifiées (organisation comme orientation). Toutefois on peut noter que la composition en grappe orientée nord-sud est majoritaire. Par conséquent, il n'y a pas de grande structure d'appui qui se dessine. Par contre, la nature chahutée de l'environnement proche du projet peut guider les scénarios de manière à garantir une homogénéité visuelle au sein du parc. La faible présence boisée laisse présager de larges panoramas et donc des interactions avec le contexte éolien proche comme éloigné. La distance des vallées (4 km au plus proche) et la présence de parcs éoliens en interface avec la zone de projet évitent tout risque potentiel de surplomb.



Zone de projet ZIP)

Aire d'étude immédiate (1 km) et aire d'étude rapprochée de 10 km maximum

Rayons de 5 et 10 km à titre indicatif

Aire d'étude intermédiaire de 20 km

Gradient altimétrique du relief

Points altimétriques ponctuels permettant d'évaluer les amplitudes topographiques du territoire

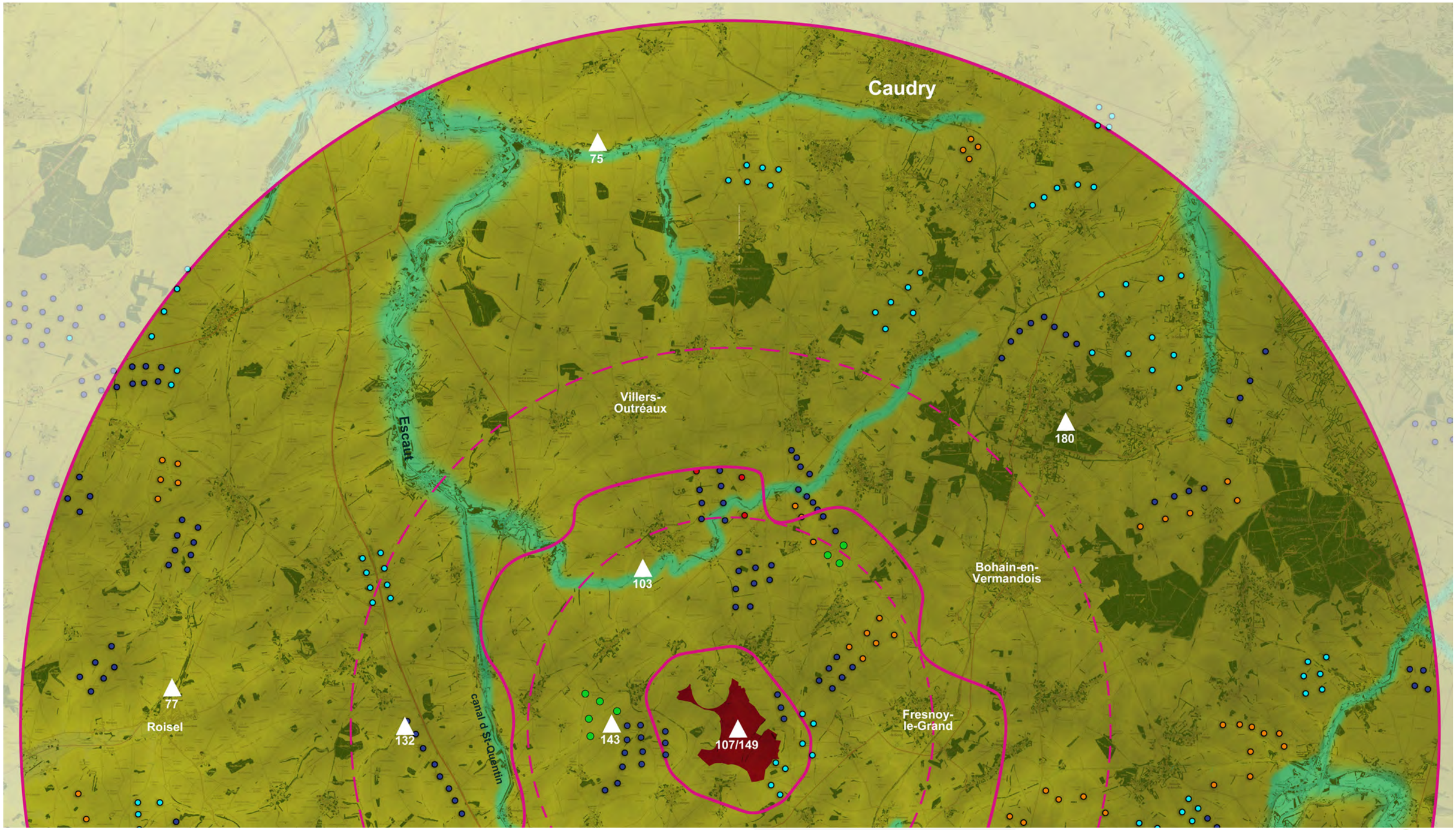
Couverture boisée et trame bocagère principale

Fonds de vallée accueillant les cours d'eau principaux

Parcs éoliens construits et autorisés

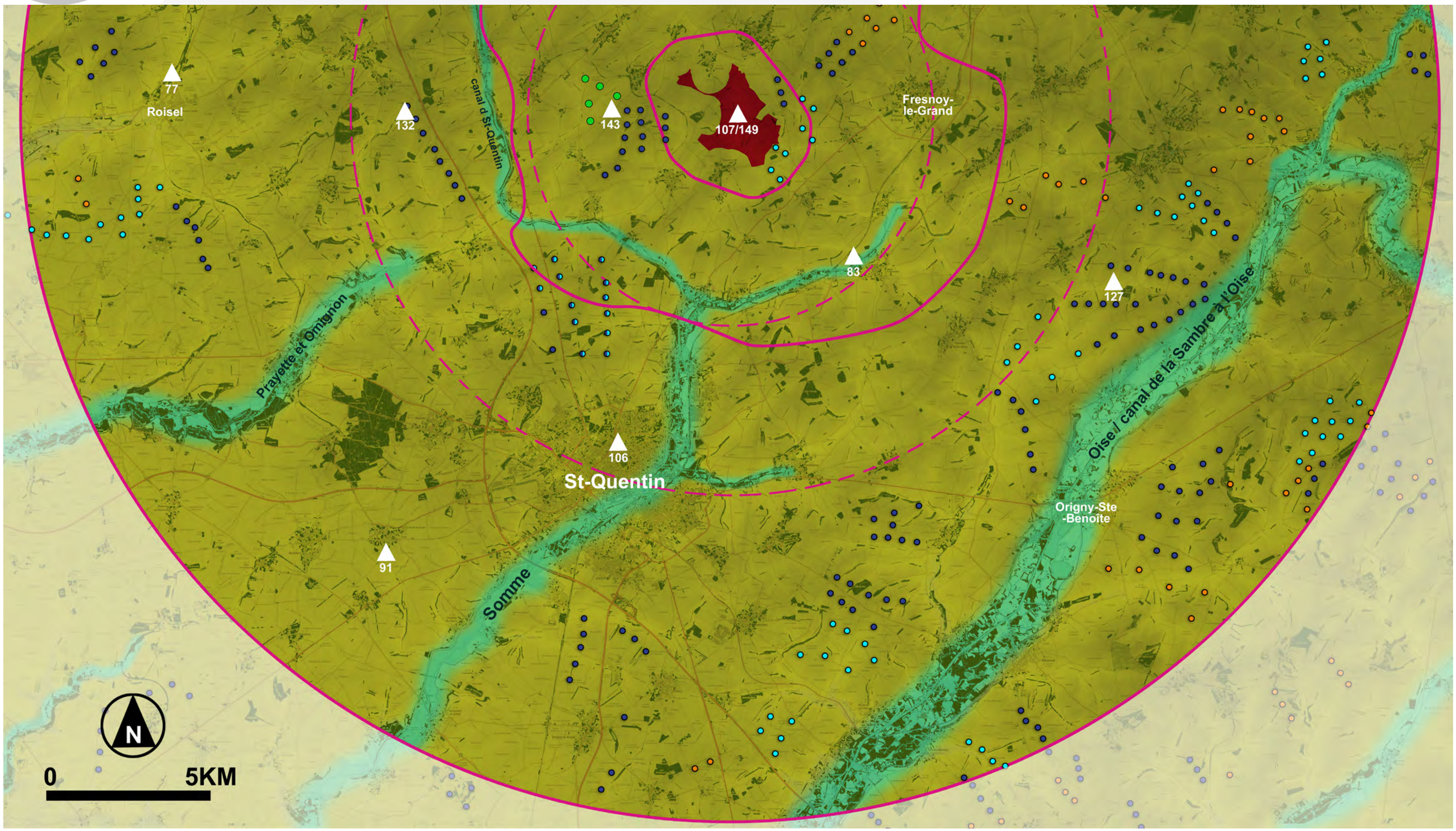
Projets éoliens en instruction

source fond de carte IGN - SCAN 25


Caudry
75
Villers-
Outréaux
Escaut
180
103
Bohain-en-
Vermandois
77
Roisel
132
canal d St-Quentin
143
107/149
Fresnoy-
le-Grand

Lecture physique / Morphologie du territoire

ZOOM SUD



Illustrations



Paysage des source de l'Escaut à Gouy



Vallée de l'Omignon



Plateau ondulé et villages bosquets (entre Ponchaux et Motnbreahin)

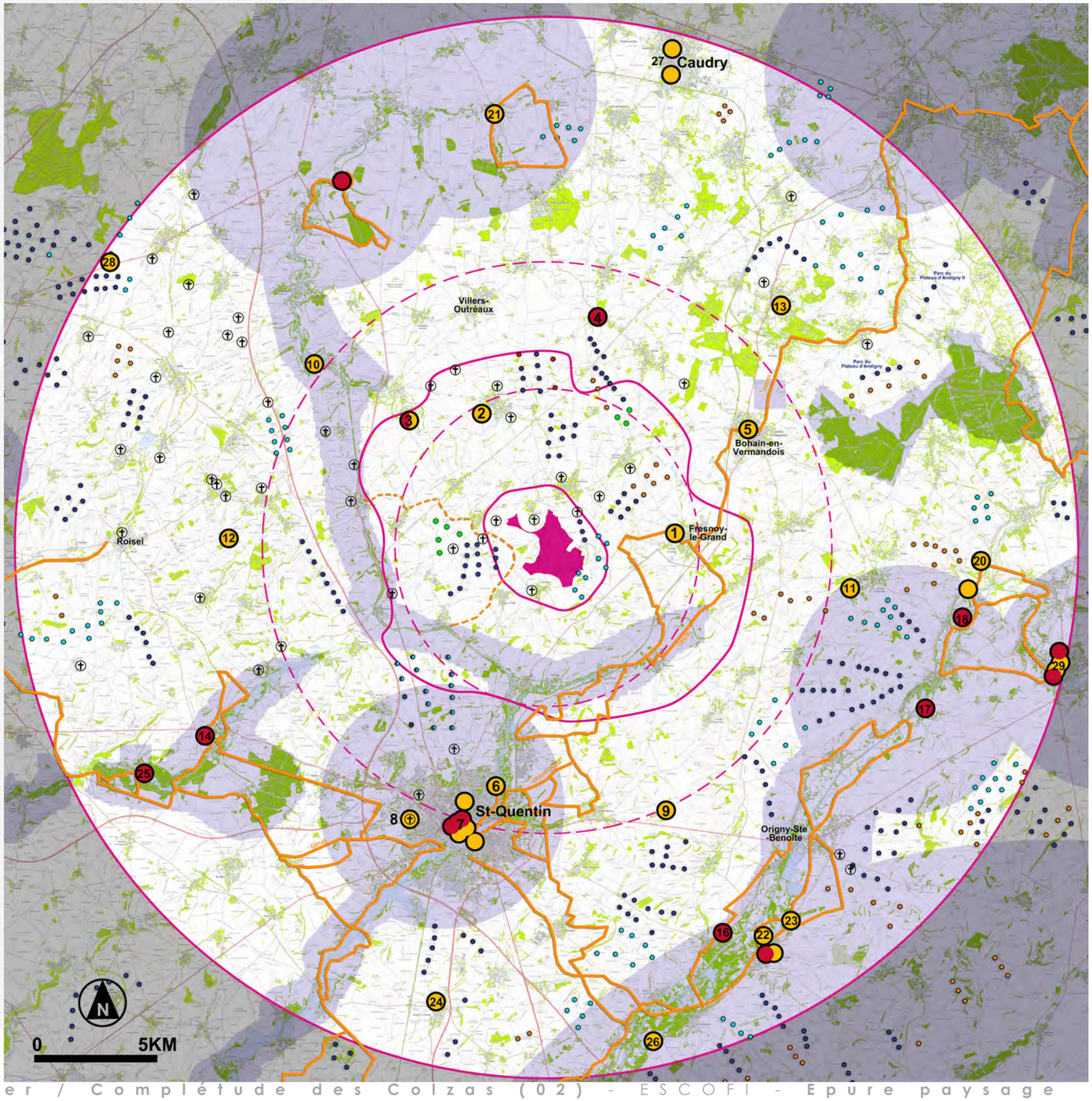
Lecture des monuments historiques / Tourisme

La majeure partie du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques se trouve au-delà du périmètre rapproché voire à plus de 10 km de la zone de projet. Les pôles patrimoniaux majeurs sont au niveau de St-Quentin (8-9km) et le long de la vallée de l'Oise au niveau de Ribemont et de la région de Guise (15-20km). Ces éléments de patrimoine sont majoritairement associés aux paysages d'intérêt des vallées et des belvédères emblématiques.
Le périmètre rapproché n'est toutefois pas exempt de patrimoine. On y dénombre 1 édifice en partie classé et inscrit et 2 édifices inscrits aux Monuments Historiques. Il s'agit d'un bâtiment industriel sur Fresnoy-le-Grand, d'un ancien château à Beaurevoir et d'une ancienne abbaye à Gouy. Le plus proche se situe à 3.9 km à Fresnoy-le-Grand, il se trouve en milieu urbain et un contexte éolien pré-existe en interface du bourg et de la zone de projet.
Le plus sensible au projet est l'ancien château de Beaurevoir car il se trouve à l'écart du bourg et sur un secteur tourné vers le projet. Toutefois, sa distance au projet évite tout risque potentiel de phénomène de surplomb.
En ce qui concerne l'ancienne abbaye de Gouy, elles est protégée par un écrin arboré.

La majeure partie des chemins de randonnée se trouve le long des vallées de la Somme et de l'Oise. Toutefois, un des itinéraires passe à moins de 2 km au niveau de Fresnoy-le-Grand avec vue sur les parcs de Fresnoy-Brancourt et du Chemin du Roy.
On peut aussi noter la présence d'une ancienne voie ferrée transformée en chemin et qui passe dans le périmètre immédiat à l'ouest de la ZIP.

Le territoire est aussi marqué par le patrimoine de mémoire. On recense 14 cimetières militaires dans le périmètre rapproché dont 4 se trouvent dans le périmètre immédiat de la ZIP. Il s'agit des cimetières britanniques de Ramicourt, Montbrehain, Joncourt et Sequehart. Les plus en prise avec la zone de projet sont ceux de Ramicourt dont la majeure du panorama est concernée par la ZIP et de Joncourt est.

Rapport à l'éolien :
Les sensibilités du patrimoine protégé sont modérées à faibles voire nulles au regard de leur localisation, leur distance au projet et des filtres visuels présents dans leur environnement immédiat. En revanche, le patrimoine de mémoire montre plus de sensibilités, notamment les cimetières militaires de Ramicourt et Joncourt est.
La distance du patrimoine protégé par rapport à la ZIP évite tout risque potentiel de phénomène de surplomb par les éoliennes du projet.



Zone de projet

Aire d'étude immédiate (1 km) et aire d'étude rapprochée de 10 km maximum

Rayons de 5 et 10 km à titre indicatif

Aire d'étude intermédiaire de 20 km

Eoliennes existantes

Eoliennes autorisées

Eoliennes en instruction

Edifices classés aux MH

Edifices inscrits aux MH

Cimetières militaires

Randonnée (GR/GRP/PR)

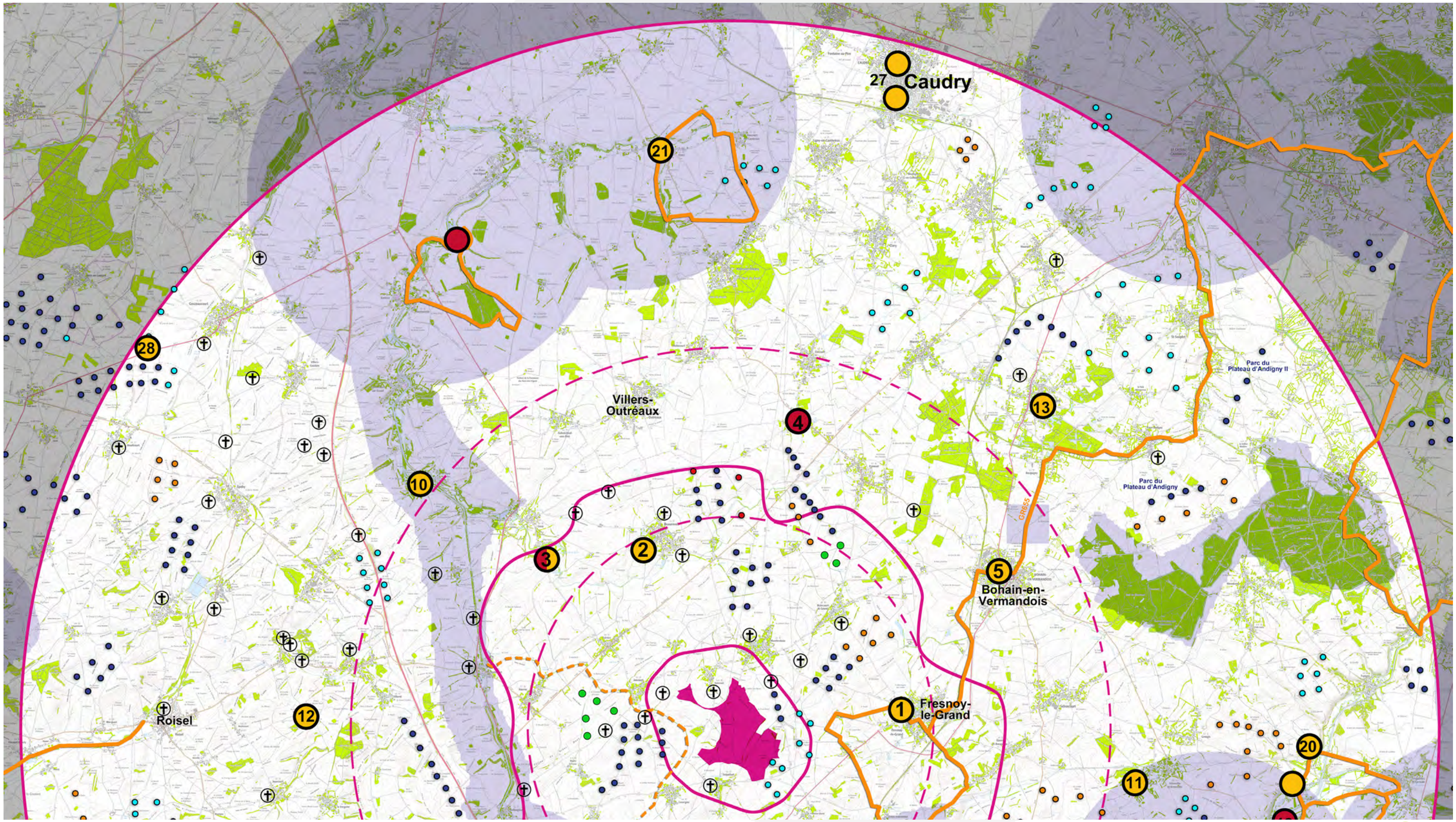
Ancienne voie ferrée transformée en chemin de promenade relié au canal de St-Quentin

Couverture boisée et structure bocagère principale

Rappel des éléments recensés en matière de sites et paysages majeurs (périmètre éloigné)

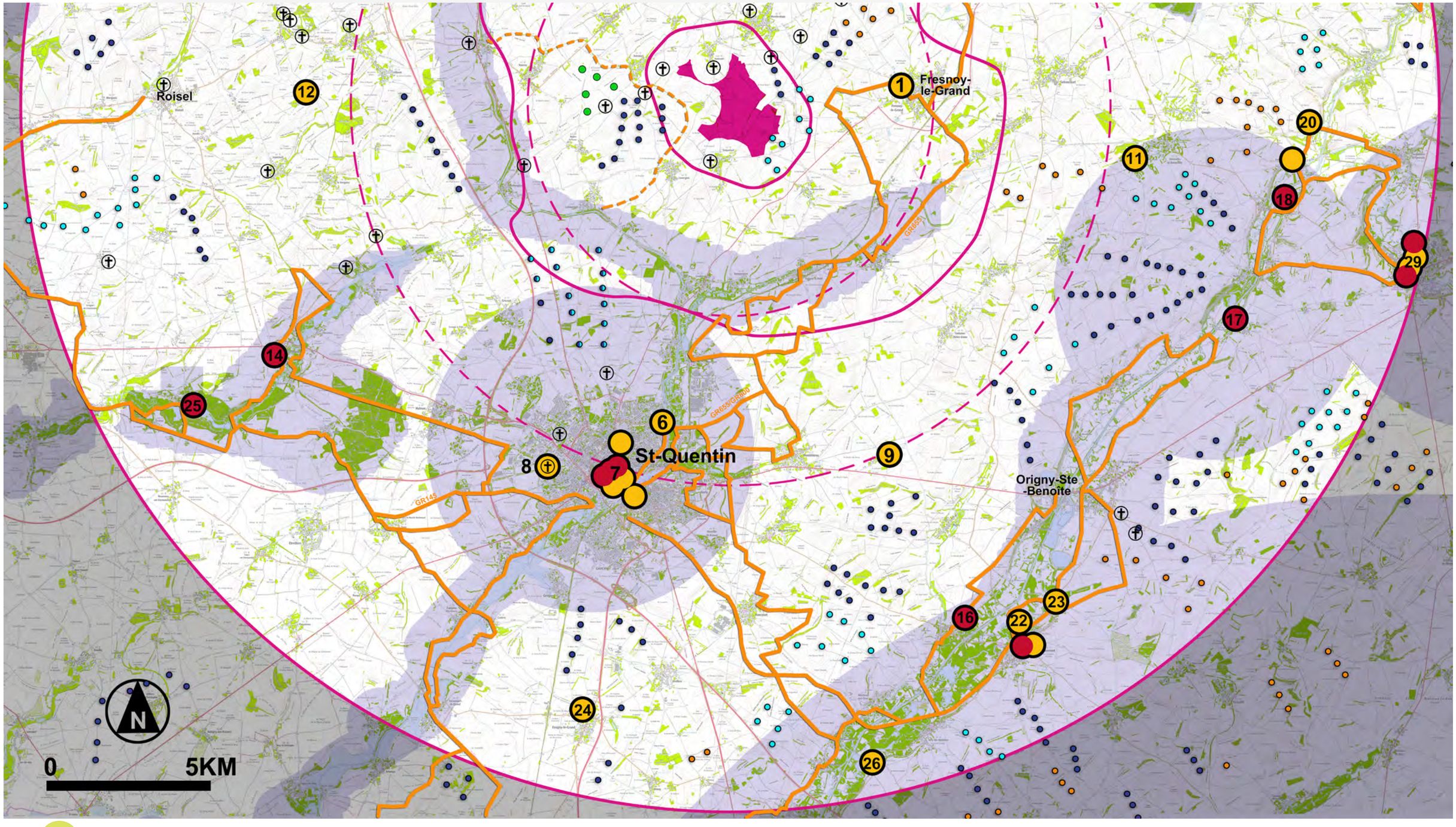
① n° associé au tableau récapitulatif des monuments d'intérêt (cf p.46). La numérotation n'est cartographiée que dans le rayon de 20 km autour du site de projet.

source fond de carte IGN - SCAN 25


27
Caudry
21
28
Villers-
Outréaux
4
10
3
2
13
Parc du
Plateau d'Andigny II
Parc du
Plateau d'Andigny
CROSS
5
Bohain-en-
Vermandois
1
Fresnoy-
le-Grand
12
Roisel
20
11

Lecture des monuments historiques / Tourisme

ZOOM SUD



Illustrations des sites et monuments patrimoniaux / Tourisme

Les illustrations ci-dessous sont non exhaustives par rapport à l'ensemble des éléments recensés au travers de la carte précédente et des tableaux qui suivent :













01 02 03 04 05
06 07 08
09 10 11

01 - Ancien château de Beaurevoir (I)
02 - Eglise de Serain (I)
03 - Hôtel de ville de Bohain-en-Vermandois (I)
04 - Ancienne collégiale de St-Qunetin (C)
05 - Porte des cannoniers St-Quentin (C)
06 - Pigeonnier de Marcy (I)
07 - Château de Bernoville (i)
08 - Chapelle des Dormants de Sissy (C)
09 - Eglise fortifiée de Macquigny (C)
10 - Château d'Esnes (I)
11 - Moulin de Lucy (I)

(C) Classé / (I) Inscrit

Source : Internet (Monumentum)

Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées

Les tableaux ci-après recensent l'ensemble des monuments historiques présents dans l'aire d'étude rapproché étendue.
La détermination du niveau de sensibilité s'appuie sur différents critères : visibilité depuis le site et visibilité du site dans une vision élargie, distance à la zone de projet, présence de filtres visuels en interface avec le projet, contexte éolien existant en interface avec le projet et le cumuls de protection renforçant l'attractivité du site.

L'objectif de cette analyse est de faire émerger les sites présentant un enjeu très fort à moyen où la prégnance et la perception du projet peut porter atteinte à leur valeur patrimoniale.

Principe d'évaluation des niveaux de sensibilités :

- L'édifice est visible de loin et/ou présente des vues dégagées sur le paysage de la zone de projet (A)
- L'édifice se trouve à moins de 3 km et il y a peu ou pas de filtres visuels présents pour atténuer les vues potentielles sur le projet (B)

- L'édifice n'est visible que partiellement ou depuis certains points de vue et/ou des vues cadrées sont possibles depuis le site ou ses abords (A)
- L'édifice se trouve à moins de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception ou la prégnance potentielle du projet (B)

- L'édifice n'est pas visible (inscrit dans l'urbanisation ou dans écrin arboré et aucun élément émergeant reconnaissable) et n'offre aucune vers les paysages environnants (A)
- L'édifice se trouve à plus de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception potentielle du projet (B)

En ce qui concerne les notions de rayonnement/reconnaissance :
- l'édifice est considéré de rayonnement local si il n'est connu que des habitants de l'aire d'étude et/ou d'un public initié
- l'édifice est considéré de rayonnement régional si il est associé à d'autres types de protection (UNESCO, sites classés) et qu'il est connu plus largement ou valorisé au travers de divers médias (office de tourisme...)

										(A)	(B)	
n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
Dans le périmètre rapproché												
1	Fresnoy-le-Grand	Usine textile la Filandière	inscrit	3,9 km	Située à l'ouest du bourg, elle apparaît en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, elle est à la fois protégée par le bâti et par les cordons boisés qui ceinturent le bourg.	local	oui (parcs de fresnoy-Brancourt, des Saules et du Chemin du Roy)	non			**oui**
2	Beaurevoir	ancien château	inscrit	4,2 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV et à l'écart du bourg sur un secteur tourné vers la ZIP. Sa distance au projet évite tout risque de surplomb.	local	oui (parcs de Beaurevoir, de Lehaucourt et du Moulin de Berlemont)	non			**oui**
3	Gouy	Ancienne abbaye du Mont-St-Martin	inscrit/classé	5,6 km	Le site se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, il est cerné par un cordon arboré.	local	oui (parcs de Lehaucourt et du Moulin de Berlemont)	non			
Dans le périmètre intermédiaire jusque 10 km autour de la ZIP												
4	Serain	Eglise	inscrit/classé	8 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus, il se trouve en centre-bourg. Toutefois, des covisibilités avec le clocher émergeant depuis les paysages environnements sont possibles.	local	oui (parcs de Beaurevoir, de l'Ensinet et des Buisssons)	non			**oui**
5	Bohain-en-Vermandois	Hôtel de ville	inscrit	8,5 km	Le site se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, il se trouve en centre-bourg. Mais des covisibilités avec le toit émergeant depuis les paysages environnements sont possibles.	local	oui (parcs de fresnoy-Brancourt, des Saules et du Chemin du Roy)	non			**oui**
6	St-Quentin	château de la Pilule	inscrit	Entre 7,9 et 11 km	Tous les édifices sont inscrits en cœur de la ville et montrent peu voire pas du tout de perspectives lointaines tournées vers la zone de projet. Le site concerné par le projet classement Unesco des sites funéraires se trouve sur la frange sud-ouest de la ville donc à l'opposé de la zone de projet et son environnement présente des filtres visuels notables. Seule l'ancienne collégiale est reconnaissable depuis les paysages environnants.	régional	oui (parcs d'Omissy, de Lehaucourt et du Moulin de Berlemont)	oui (belvédères emblématiques, projet Unesco, Ville d'Art et d'Histoire)			
7		Gare / hôtel / chapelle de la Charité / puits / théâtre municipal / hôtel de ville / hôtel / ancienne collégiale St-Quentin / Usine Sidoux	Classés et inscrits								**oui pour la collégiale**
8		Monument cimetière miltaire allemand	inscrit								
9	Marcy	pigeonnier	inscrit	9,9 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, il est positionné au sud du bourg et protégé par un écrin arboré.	local	non	non			
10	Vendhuile	Eglise St-Martin	inscrit	10 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus, il se trouve en centre-bourg. Des covisibilités avec le clocher émergeant depuis les paysages environnements sont possibles, toutefois il n'y a pas de voie majeure ou secondaire à proximité.	local	oui (parcs de Lehaucourt et du Moulin de Berlemont)	non			

Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées

									(A) Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	*(B)* Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections			
Dans le périmètre intermédiaire au-delà de 10 km autour de la ZIP											
11	Aisonville-et-Bernoville	château de Bernoville	inscrit	11 km	L'édifice est protégé par un écrin arboré mais des vues ponctuelles sur l'édifice sont constatées. De plus, elles sont orientées vers la zone de projet.	local	oui (parcs de fresnoy-Brancourt, des Saules et du Chemin du Roy)	non			
12	Hesbécourt	monument commémotaif de la Boîte à Cailloux	inscrit	11,9 km	Protégé par une haie et déjà en prise avec un contexte éolien proche. De plus, il se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	oui (parcs de Querterelles, Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	non			
13	Busigny	ancien château	inscrit	12,4 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus, il se trouve en centre-bourg.	local	oui (parcs de fresnoy-Brancourt, des Saules, du Chemin du Roy, de l'Ensinet et de Beaurevoir)	non			
14	Vermand	Camp Romain	classé	14,5 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, il se trouve en centre-bourg et dans un écrin arboré.	local	oui (parcs de Querterelles, Omissy, Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	non			
15	Rue des Vignes	Abbaye de Vaucelles	classé	15 km	Protégée par un écrin arboré et peu de visibilité sur l'édifice depuis les routes proches.	local	oui (parcs de Beaurevoir et des Buisssons)	oui (zone de vigilance belvédères emblématique)			
16	Sissy	Chapelle des Dormants	classé	15,3 km	Positionnée dans le bourg et non visible depuis les paysages environnants (présence d'une ceinture arborée autour de la commune).	local	oui (Parcs de Régny et Mont d'Echelle)	oui (paysages remarquables)			
17	Macquigny	église fortifiée	classé	15,4 km	Implantée en cœur de bourg qui lui-même est implanté au pied du versant est de la vallée de l'Oise (versant toutefois tourné vers la zone de projet). A noter que l'édifice est déjà en prise avec un contexte éolien proche.	régional	oui (Parcs de Hauteville et du Chemin du Roy)	oui (paysages remarquables)			
18	Vadencourt	Ancienne abbaye de Bohéries	classé	15,7 km	En fond de vallée et protégée par un écrin arboré.	local	oui (Parcs de Noyales, Fresnoy-Brancourt, des Saules et Chemin du Roy)	oui (paysages remarquables)			
19		maisons de Nicolas Grain	inscrit	16,2 km	En cœur de bourg et en fond de vallée. De plus la rue où se trouve la maison n'est pas orientée sur la zone de projet.	local					
20	Grand-Verly	église St-Pierre	inscrit	16,3 km	Positionnée en fond de vallée et protégée par un écrin arboré.	local		oui (paysages remarquables)			
21	Esnes	château	inscrit	16,1 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus, il est protégé par un cordon arboré.	local	oui (parcs de Beaurevoir, de l'Ensinet et des Buisssons)	oui (paysages remarquables)			
22	Ribemont	Ancienne abbaye St-Nicolas-e=des-Prés	classé	Entre 16 et 16,8 km	Les 3 édifices sont en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	oui (Parcs de Régny et Mont d'Echelle)	oui (paysages remarquables)			
		Maison natale de Condorcet	inscrit			local		oui (paysages remarquables)			
		Eglise	classé			local		oui (paysages remarquables)			
23	Lucy	Moulin	inscrit	16,1km	L' édifice est en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	oui (Parcs de Régny et Mont d'Echelle)	oui (paysages remarquables)			
24	Essigny-le-Grand	Ferme	inscrite	17,2 km	La ferme se trouve en frange ouest de la commune tournée vers la zone de projet.Toutefois, elle est entourée d'une ceinture arborée permettant de filtrer les vues.	local	oui (parcs des Terres Noires et Omissy)	non			
25	Caulaincourt	château	classé	17,4 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, il est implanté en fond de vallée et protégé par un écrin arboré.	local	oui (parcs de Querterelles, Omissy, Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	oui (site classé/inscrit, paysages remarquables)			

Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées

n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections	(A) Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	(B) Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
Dans le périmètre intermédiaire au-delà de 10 km autour de la ZIP (suite et fin)											
26	Séry-lès-Mézières	moulin de Senercy	inscrit	18,5 km	Positionné en fond de vallée et protégé par un écrin arboré.	local	oui (parcs de Séry-lès-Mézières et Régny)	oui (paysages remarquables)			
27	Caudry	Maison Dumont et basilique Ste-Maxellende	inscrit	18,5 km	Les édifices se trouvent dans des patchs de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, ils sont inscrits dans le tissu urbain.	local	oui (parcs de Beaurevoir, de l'Ensinet et des Buisssons)	non			
28	Gouzeaucourt	borne du XVIème	inscrit	19,1 km	L' édifice est en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	oui (parcs de Lehaucourt et du Moulin de Berlemont)	non			
29	Guise	ancien château fort	classé	19,5 km	Hormis le château fort situé sur les hauteurs de la ville, les autres édifices sont en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus, ils sont distants et déjà en prise avec dun contexte éolien proche.	local	oui (Parcs de Noyales, Fresnoy-Brancourt, des Saules et Chemin du Roy)	oui (paysages remarquables)			
		église + maison	inscrites								
		Hôtel Warnet	inscrit								
		Familistère	classé et inscrit			régional					

Principe de définition du niveau d'enjeu des sites au regard des 2 colonnes établies dans les tableaux :

Niveau d'enjeu très fort

Niveau d'enjeu fort

Niveau d'enjeu moyen

Niveau d'enjeu moyen

Niveau d'enjeu faible

Niveau d'enjeu très faible voire nul

Sur les niveaux d'enjeu fort à moyen, une analyse particulière des impacts du projet est à développer par le biais de photomontages, au regard de la ZIV ou par la réalisation de zooms spécifiques (photo-interprétation, coupes...)

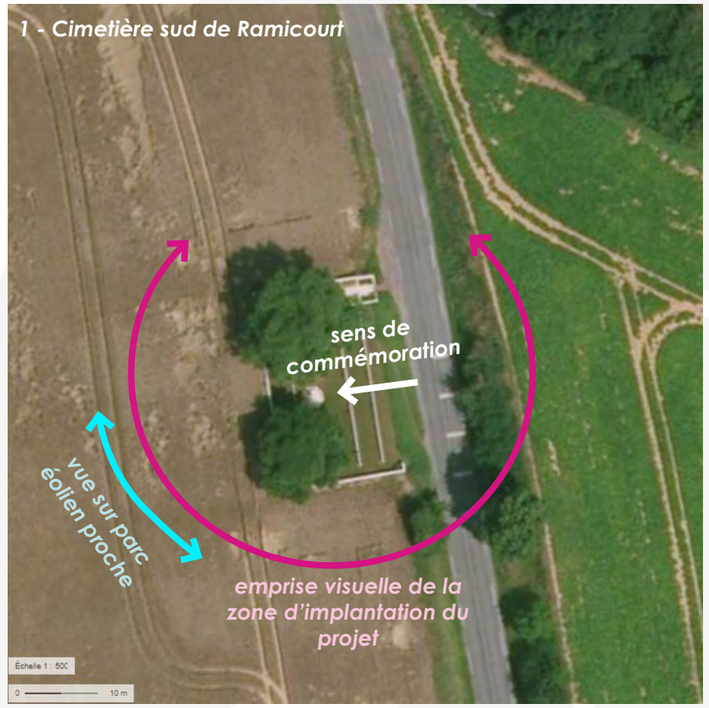
Il en résulte, au regard des monuments historiques, que les éléments devant faire l'objet d'analyses particulières sont :

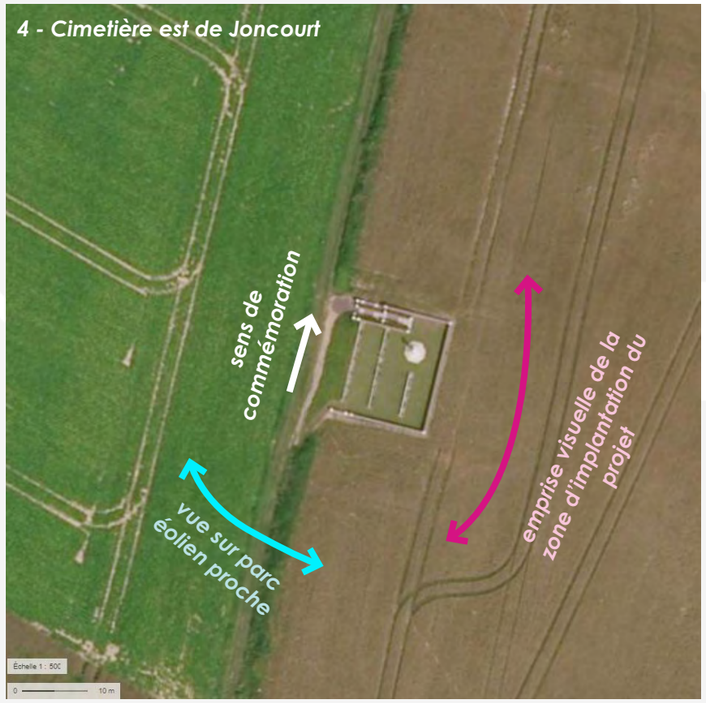
Dans le périmètre rapproché autour du projet :
- l'usine de Fresnoy-le-Grand
- l'ancien château de Beaurevoir

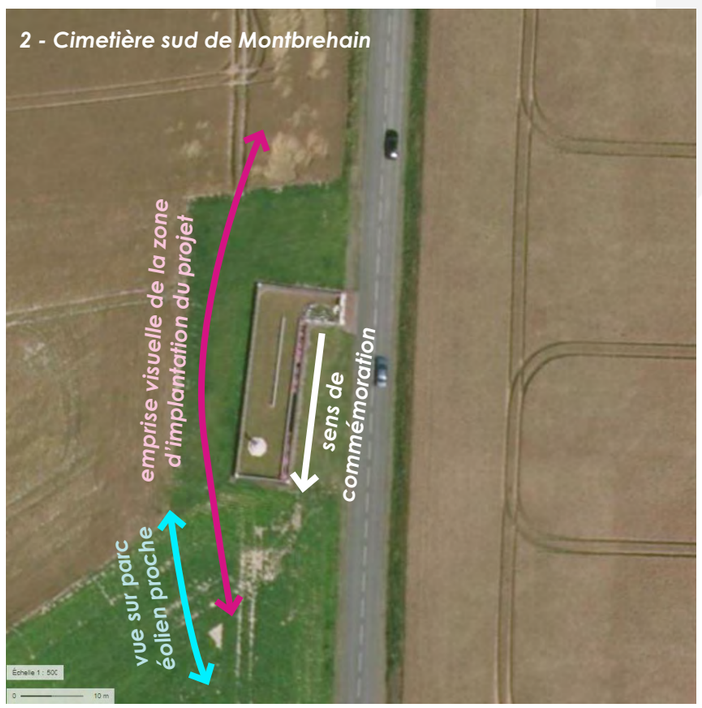
Au-delà du périmètre rapproché jusque 20 km autour du projet :
- l'église de Serain
- l'hôtel de ville de Bohain-en-Vermandois
- l'ancienne collégiale de St-Quentin

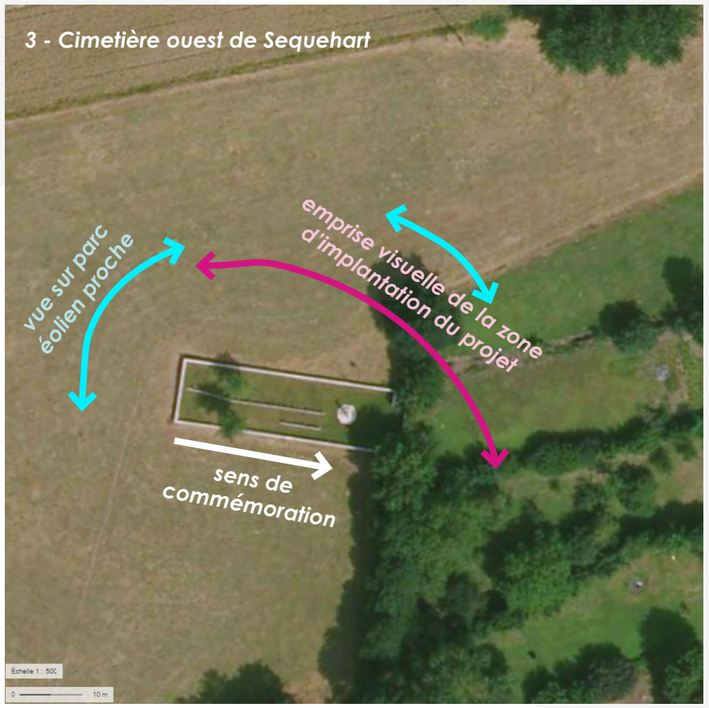
Analyse spécifique des cimetières militaires du périmètre immédiat



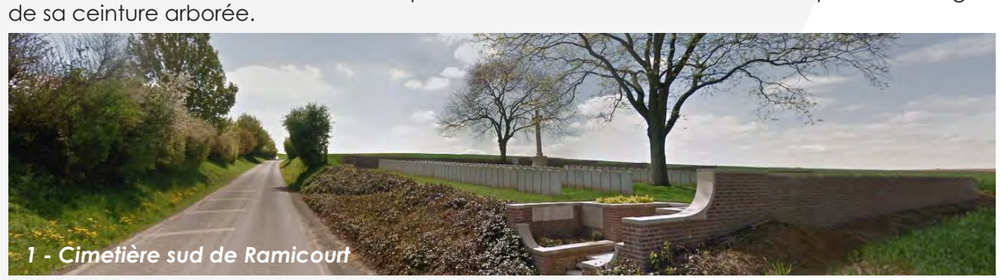








Quatre cimetières militaires se trouvent dans le périmètre immédiat de la zone d'implantation du projet. Les plus en prise avec la ZIP sont ceux situés au sud de Ramicourt et à l'est de Joncourt. En effet, la zone de projet occupe une large partie de leur panorama. Celui de Ramicourt est cerné de quelques arbres, toutefois, des risques de surplomb par l'éolien sont à attendre si la partie nord de la ZIP est exploitée. Quant à celui de Joncourt est, il est complètement ouvert sur le plateau, donc sur la zone de projet.
En ce qui concerne le cimetière situé au sud de Montbrehain, il est déjà en prise avec le parc accordé non construit du Chemin du Roy qui est plus proche que la ZIP.
Pour celui de Sequehart, il se trouve sur la frange ouest du bourg. Il est majoritairement en prise avec le tiers ouest de la ZIP. En effet la partie est de la ZIP se trouve en arrière-plan du bourg et de sa ceinture arborée.





Analyse du patrimoine local non protégé

Les plateaux proches du projet montrent une urbanisation composée de petits bourgs et hameaux dispersés. Toutefois, ils sont principalement implantés en frange de la zone d'étude.

La plupart de ces bourgs et hameaux présentent des éléments de petit patrimoine pouvant renforcer les sensibilités patrimoniales du secteur au regard du projet et en sus des monuments historiques.

Il s'agit principalement d'édifices religieux pour la plupart à l'écart des bourgs où à la croisée de chemins.

Les éléments relevés dans le périmètre rapproché et pouvant porter des sensibilités vis-à-vis du projet sont :
- Les églises/chapelles les plus proches de **Ramicourt**, **Sequehart**, Montbrehain, Joncourt, Levergies et **Fontaine-Uterte**. Elles peuvent potentiellement porter des risques de surplomb vis-à-vis du projet. On peut toutefois noter que celles de Joncourt, Levergies et Montbrehain sont déjà en prise avec un parc éolien dans leur environnement immédiat.
- Deux croix entre Wiancourt et Joncourt se trouvant à l'écart des bourgs.

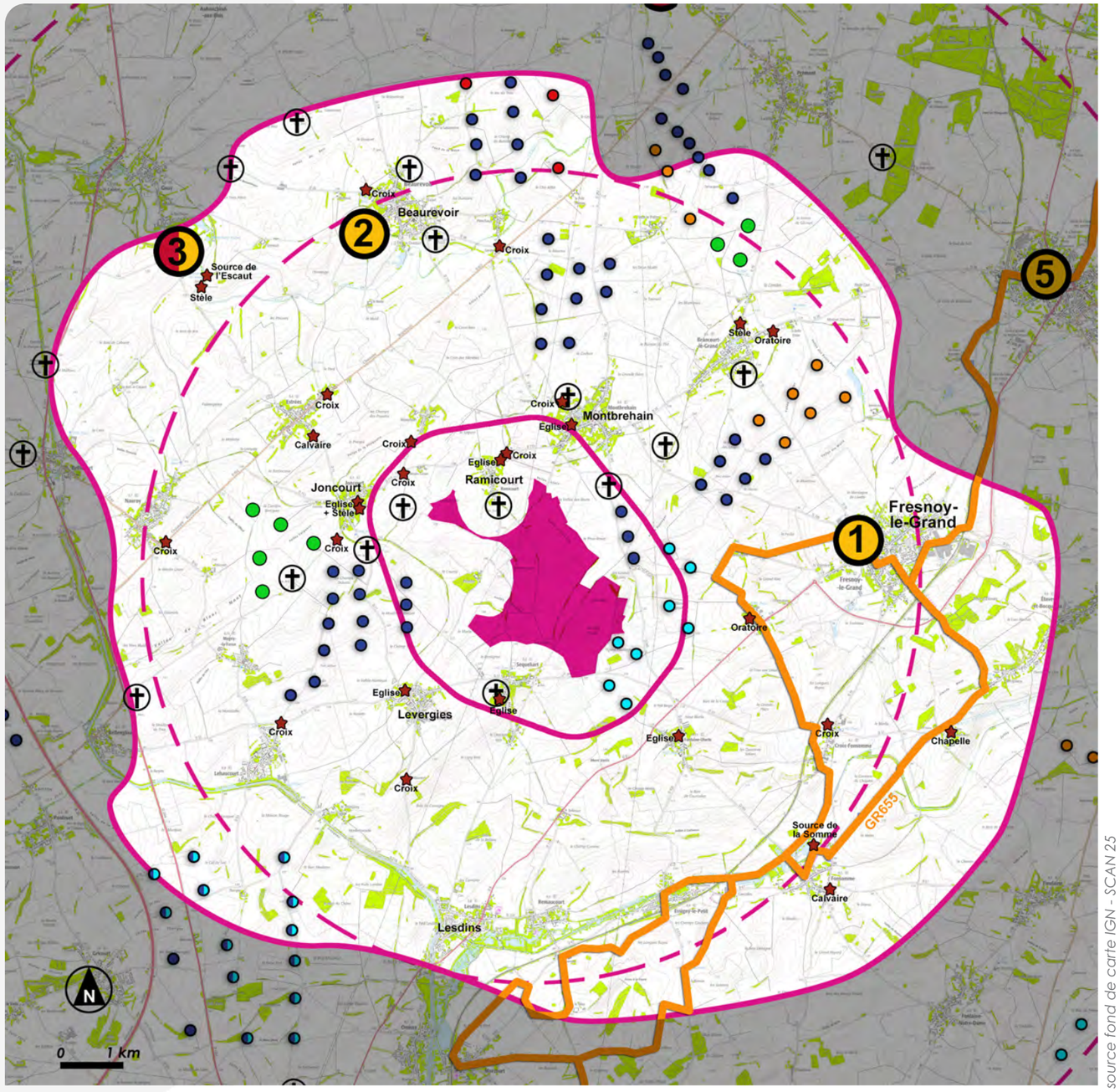
Les autres éléments sont soit suffisamment à distance, soit en milieu urbain ou sont déjà en prise avec un parc éolien proche.


Eglise de Sequehart


Chapelle de Ramicourt


Eglise de Levergies


Croix entre Joncourt et Wiancourt



source fond de carte IGN - SCAN 25

Zone de projet

Aire d'étude immédiate (1 km) et aire d'étude rapprochée de 10 km maximum

Rayon de 5 km à titre indicatif

Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Patrimoine local d'intérêt ne faisant pas l'objet de protections réglementaires

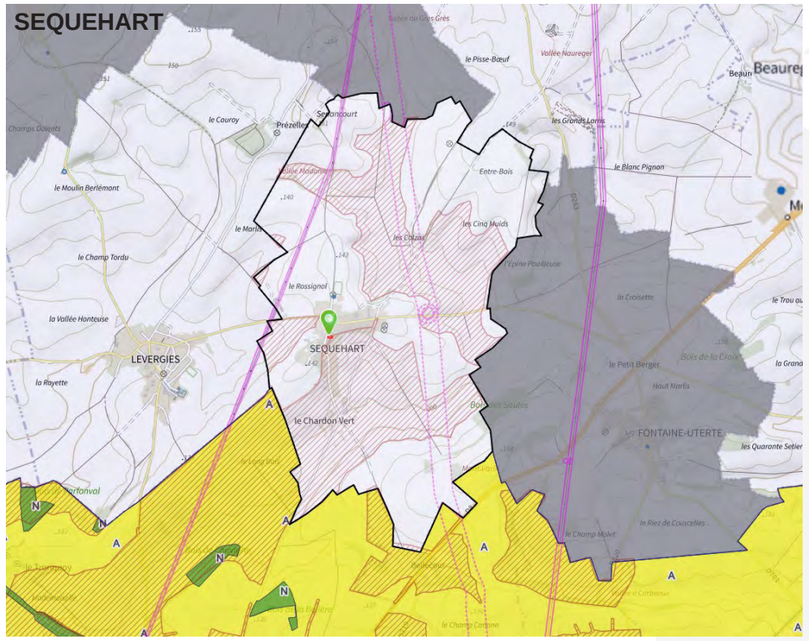
Monuments historiques classés et inscrits

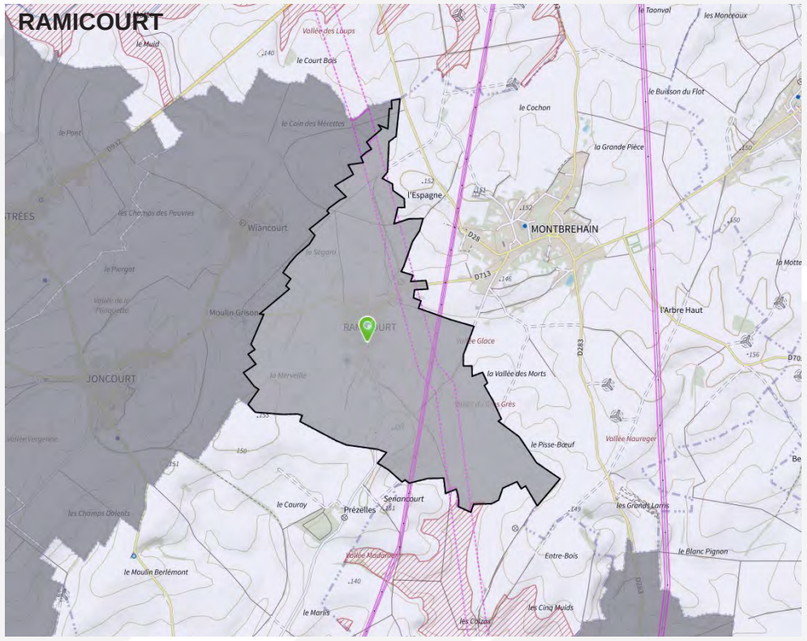
Chemins de randonnée toutes catégories

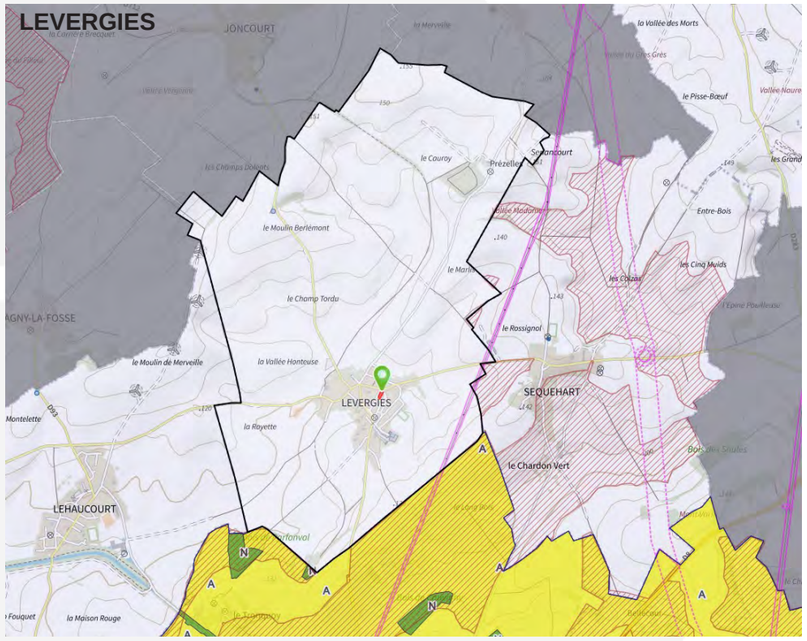
Couverture boisée

Le patrimoine et les paysages d'intérêt au travers des documents d'urbanisme

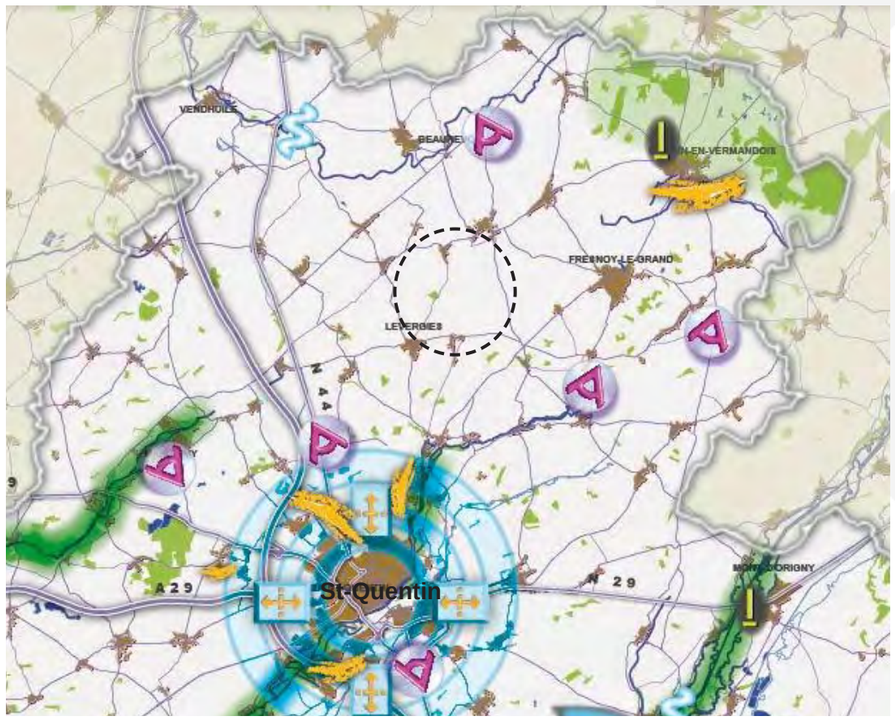
Le projet s'inscrit sur les territoires communaux de Ramicourt, Sequehart et partiellement sur Levergies.
Les communes de Sequehart, Ramicourt et Levergies sont régies par le RNU et s'inscrivent dans le SCOT de la CC du Vermandois approuvé en 2017.







source : Géoportail de l'urbanisme



source : https://www.cc-vermandois.com/

Enjeux identifiés

- Protection des boisements en tant que motif paysager structurant
- Préservation des fonds de vallées (valorisation des boisements / maîtrise de la populiculture / maîtrise de la fréquentation touristique / lutte contre le phénomène de cabanisation)
- Préservation des respirations naturelles entre les espaces urbains (maîtrise de l'urbanisation linéaire)
- Lisière urbaine ayant un rôle important dans le grand paysage (transition entre les espaces urbains, agricoles et naturels / accès aux vues paysagères qualitatives / rattachement des urbanisations nouvelles aux centres urbains existants)
- Gestion urbaine cohérente pour une covalorisation des espaces bâtis de Saint-Quentin et des communes limitrophes
- Mise en valeur des entrées de ville (aménagement végétal / cohérence activités et résidentiel)
- Lisière urbaine qualitative perceptible dans le grand paysage
- Point de vue remarquable

Au regard du SCOT de la CC du Vermandois, les aspects paysagers et patrimoniaux sur le secteur qui nous concernent sont :
- les boisements qui émergent comme un enjeu important «au regard de la diversité des motifs paysagers qu'ils engendrent et leur caractère patrimonial».
- La vallée de l'Omignon, la vallée de la Somme et sa source ainsi que les sources de l'Escaut qui représentent quant à elles une diversité des «paysages d'eau» mais qui montrent des signes de fragilité par les boisements, les embroussaillements et le vieillissement des marais.
- Le touage souterrain de Riqueval qui est un des motifs associés au paysage du canal de St-Quentin souvent confidentiel et reconnaissable par les alignements qui l'accompagnent.

Dans le SCOT les paysages d'eau ressortent comme des atouts importants du fait de leurs multiples fonctions : écologiques, paysagères, cadre de vie, identitaires et patrimoniales.
La carte des enjeux du SCOT ci-contre montre que le secteur de projet ne montre pas d'enjeu particulier.

On peut toutefois noter deux points de vue remarquables tournés vers le projet :
- le long de la D932 (chaussée Brunehaut) entre Beaurevoir et Vaux-le-Prêtre
- depuis la D1044 au sud de St-Quentin.

Secteur du projet

Urbanisme et infrastructures

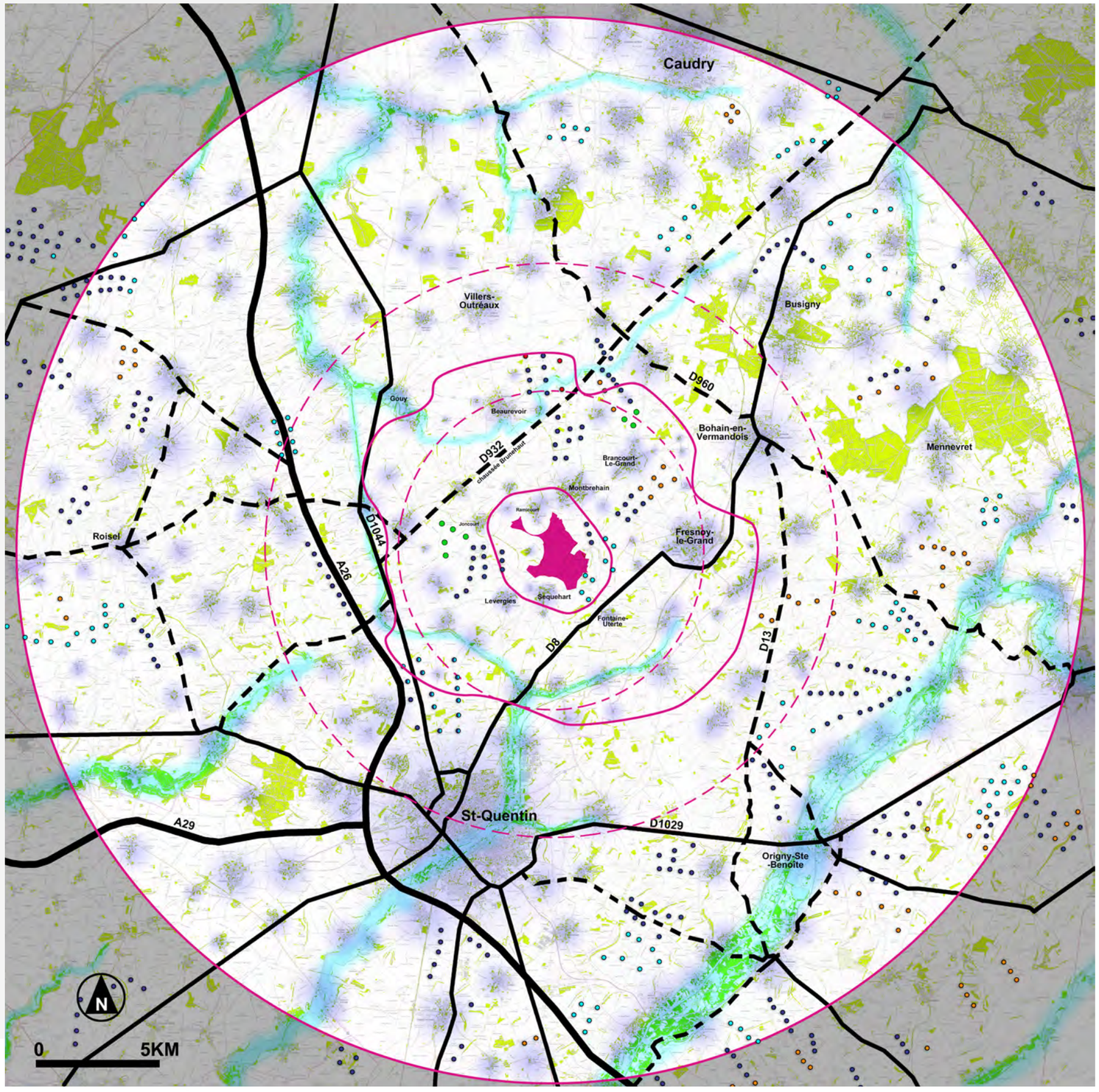
INFRASTRUCTURES
Trois niveaux d'infrastructures se distinguent sur le territoire :
- les axes inter-régionaux avec l'A29 et l'A26 notamment qui passe au plus proche à 6.5 km à l'ouest de la zone de projet. Elle offre de larges perceptions visuelles sur les plateaux du Vermandois ainsi que sur les parcs des Terres Noires, d'Omissy et Querterelles qui la longent.
- les départementales majeures qui forment un maillage convergeant vers le pôle urbain de St-Quentin. Ces axes parcourent essentiellement les plateaux et traversent les vallées. Par conséquent, les vues sont largement ouvertes sur le territoire. Seuls deux de ces axes passent dans le périmètre rapproché, il s'agit de la D8 et de la D1044.
- les départementales secondaires comme la D932 (chaussée Brunehaut) qui passe dans le périmètre rapproché (2.5 km) et la D960 qui relie Cambrai à Guise en passant par Bohain-en-Vermandois au nord du périmètre rapproché du projet.

<u>La D8 est un axe classé majeur qui est au plus proche de la zone projet (1.5km).</u>
Elle relie St-Quentin au Cateau-Cambrésis en passant par Fresnoy-le-Grand et Bohain-en-Vermandois au sud-est de la ZIP. Cette axe offre des vues sur le contexte éolien qui encadre la zone du projet comme les parcs de Fresnoy-Brancourt à l'est et les parcs de Lehaucourt et Moulin de Berlémont à l'ouest.
La chaussée Brunehaut (D932) marque la parallèle à la D8 au nord-ouest de la ZIP. Elle offre les mêmes vues que la D8 sur le contexte éolien proche ainsi que sur les parcs de Beaurevoir, des Buisssons et de l'Ensinet.

Le reste du réseau est composé d'un maillage de routes départementales de dessertes intercommunales ou communales situées en vallées et en plateaux.

URBANISME/HABITAT
Le pôle urbain majeur le plus proche est St-Quentin situé à environ 9 km au sud de la zone de projet. Depuis les différents axes routiers qui y convergent, des vues vers la zone de projet et le contexte éolien qui l'entoure sont à attendre notamment depuis les séquences en plateau. Un autre pôle urbain important marque l'extrémité nord du périmètre d'étude, il s'agit de Caudry.
Dans le périmètre rapproché, on note la présence d'un petit pôle urbain, Fresnoy-le-Grand à 3.5 km. Les franges ouest du bourg tournées vers la zone de projet s'ouvrent sur les parcs de Fresnoy-Brancourt et du Chemin du Roy, ainsi que sur le projet des Saules.
Le périmètre rapproché du projet compte essentiellement des petits bourgs et hameaux. On note la présence de 3 zones d'habitat groupé dans le périmètre immédiat que sont Sequehart, Ramicourt et les franges sud-ouest de Montbrehain, ainsi que des fermes isolées comme Prézelles et le Moulin Grison.

Rapport à l'éolien :
Dans le périmètre d'étude, la nature ouverte des plateaux du Vermandois bien que légèrement vallonnée, laisse présager de larges vues sur le projet depuis les périphéries des bourgs et depuis les axes routiers majeurs comme secondaires.
A noter que la majeure partie des bourgs est marquée par une ceinture arborée limitant les vues vers l'extérieur.



Zone de projet

Aire d'étude immédiate (1 km) et aire d'étude rapprochée de 10 km maximum

Rayons de 5 et 10 km à titre indicatif

Aire d'étude intermédiaire de 20 km

Vallées

Axes majeurs de déplacements

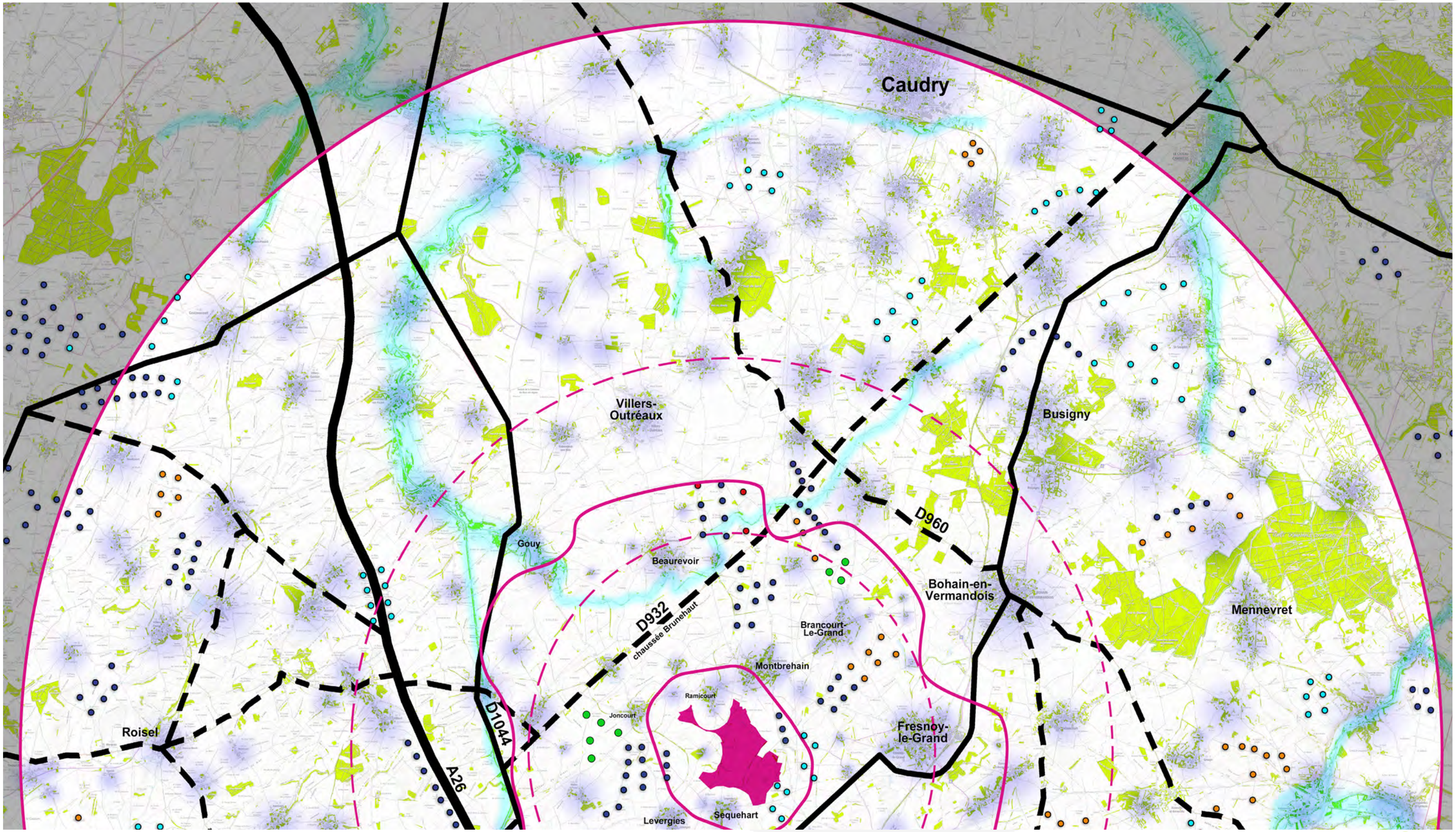
Zones habitées

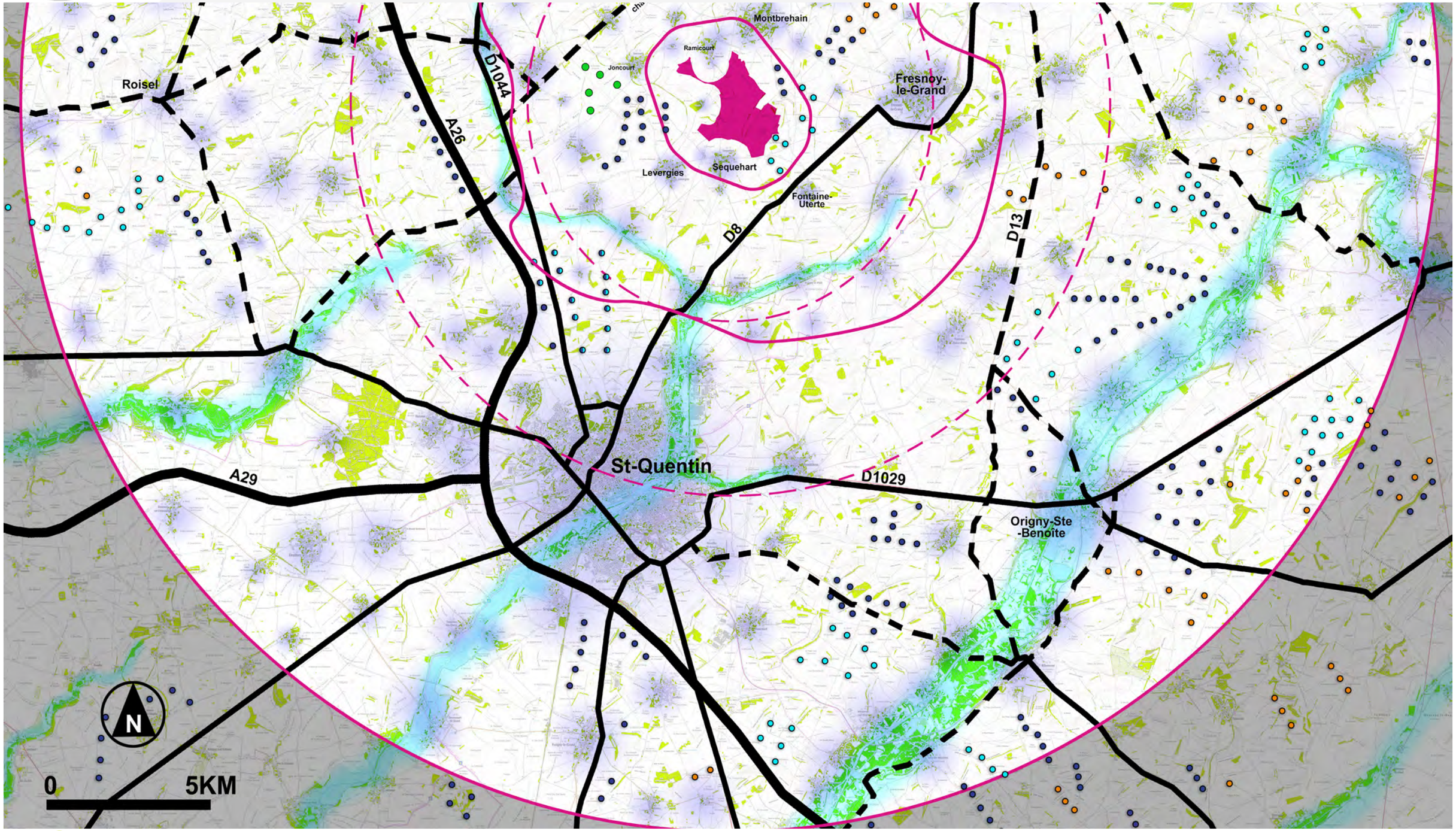
Eoliennes existantes et autorisées

Axes secondaires de déplacements

Couverture boisée

Eoliennes en instruction


Caudry
Villers-
Outréaux
Busigny
D960
Gouy
Beaurevoir
Bohain-en-
Vermandois
Mennevret
D932
chaussée Brunehaut
Brancourt-
Le-Grand
Montbrehain
Ramicourt
Joncourt
Roisel
D1044
A26
Fresnoy-
le-Grand
Levergies
Sequehart


Roisel
A26
D1044
Montbrehain
Ramicourt
Joncourt
Fresnoy-
le-Grand
Levergies
Sequehart
Fontaine-
Uterte
D8
D13
St-Quentin
A29
D1029
Origny-Ste
-Benoite
N
0
5KM


Village bosquet de Sequehart


Village avec ceinture arborée ajourée et église émergeant de la silhouette du bourg (Beaurevoir)


Village avec ceinture arborée ajourée et église émergeant de la silhouette du bourg (Prémont)


Route à découvert et légèrement sinueuse - identitaire du réseau secondaire




Habitat : briques et pierre de taille


Jeux de micro-relief et rapports d'échelles entre habitat et éolien + présence d'alignements de saules le long des rus ou fossés (Ponchaux)



Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

MÉTHODOLOGIE HAUTS DE FRANCE

PRÉAMBULE

Pour chaque commune analysée, deux classes de distances périmétriques sont considérées : une première de 0 à 5 km, où l'éolien est considéré prégnant, et une seconde de 5 à 10 km, où l'éolien est considéré « nettement » présent par « temps normal ». Au-delà de 10 km, l'éolien est considéré certes visible mais peu influent. Aussi, les éoliennes situées au-delà de cette distance sont ignorées pour simplifier la méthode. Les lieux de vie analysés concernent ceux se trouvant dans le périmètre des 5 km de la zone de projet.

L'analyse des risques d'encerclement et de saturation s'appuie sur plusieurs indices :

MÉTHODE DE MESURE ET CALCUL DES INDICES

Sur le périmètre de 0 à 5 km : Depuis le point de vue considéré (le centre du village), on trace les secteurs angulaires interceptés par la présence d'un parc ou d'un projet. On obtient la somme A de l'ensemble des secteurs angulaires.
Sur le périmètre de 5 à 10 km : La méthode est réitérée de la même façon que précédemment en traçant les secteurs angulaires interceptés par la présence d'un parc ou d'un projet. On obtient la somme A' des secteurs angulaires.
Ces données permettent de générer un premier indice qui est celui de «l'occupation des horizons » et qui est le résultat de la somme A+A'. Dans le cas de superposition d'angles entre le rayon 0-5 km et le rayon 5-10 km, les indices seront relevés avec et sans les doubles comptes pour pouvoir faire le comparatif. Les projets en instruction sont ajoutés à l'analyse de manière distincte ici encore afin de faciliter le comparatif selon les situations et au regard de la zone de projet.

Un second indice complémentaire au premier indice permet de mieux évaluer la valeur de ce dernier au regard de la densité visuelle.
En effet, une occupation angulaire importante sur l'horizon n'engendrera pas nécessairement une impression de densité.
Il s'agit de l'indice de « densité sur les horizons occupés ». Il est distingué en deux calculs :
- ID1 fourni par le ratio du nombre total d'éoliennes présentes dans les 5 premiers kilomètres (B) sur l'indice d'occupation des horizons, soit le ratio B / (A+A').
- ID2 fourni par la moyenne du nombre d'éoliennes au km² dans le rayon des 5 premiers km soit B (soit sur 78km²) et dans le rayon de 5 à 10 km soit B' (soit sur 314km²).

Un troisième indice est nécessaire pour évaluer les risques. il s'agit de celui de l'espace de respiration le plus grand et continu exempt d'éolienne pour chaque lieu de vie.

Tous ces éléments apparaissent sous forme cartographiques et les indices sont reportés dans un tableau.

L'analyse est présentée en deux étapes :
1 - une cartographie générale à l'échelle de l'aire rapprochée accompagnée d'un tableau récapitulatif des données de l'ensemble des communes analysées
2 - une analyse spécifique à chaque commune

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

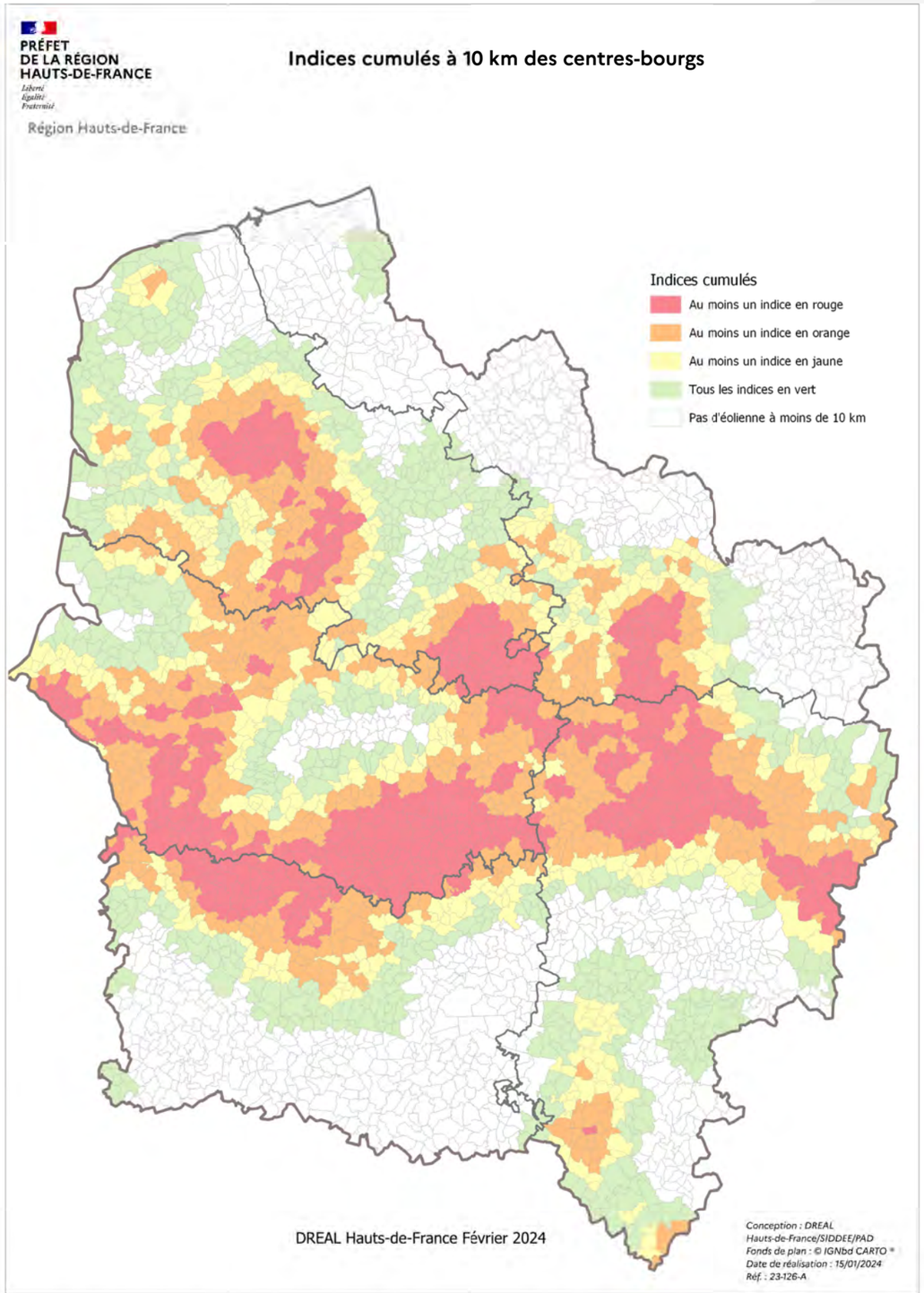
Les critères d'évaluation sont définis comme suit pour les Hauts de France :
- Lorsque l'**indice d'occupation** des horizons (A+A') dépasse 120° l'effet est considéré sensible dans le paysage. En ce qui concerne cet indice, lorsque la prise en compte du projet génère une augmentation inférieure à 25% par rapport au contexte existant, le risque est considéré comme faible.
- Lorsque **les indices de densité ID1 et ID2** ont tous deux atteints le seuil d'alerte. La valeur est fixée à 0,1, c'est-à-dire que la moyenne d'occupation des horizons, par des éoliennes présentes jusqu'à 5 km, est de l'ordre d'une machine par pas de 10°. Pour l'indice ID2, la valeur est fixée à 0.25 pour l'indice ID2, c'est-à-dire qu'il y a plus 0.25 éoliennes par km2. A noter que ces indice doivent être analysés au regard d'un des deux autres indices. Ils ne peuvent constituer un risque à eux seuls.
- Lorsque le **plus grand angle de respiration** est inférieur à 160° l'effet est considéré sensible dans le paysage.

Le seuil d'alerte est franchi lorsqu'au moins 2 des 3 paramètres ci-dessus sont insatisfaits. Ce seuil d'alerte indique un risque de saturation visuelle qui doit être ensuite analysé avec l'appui de simulations paysagères.

PRÉCISIONS SUR LA MÉTHODE EMPLOYÉE

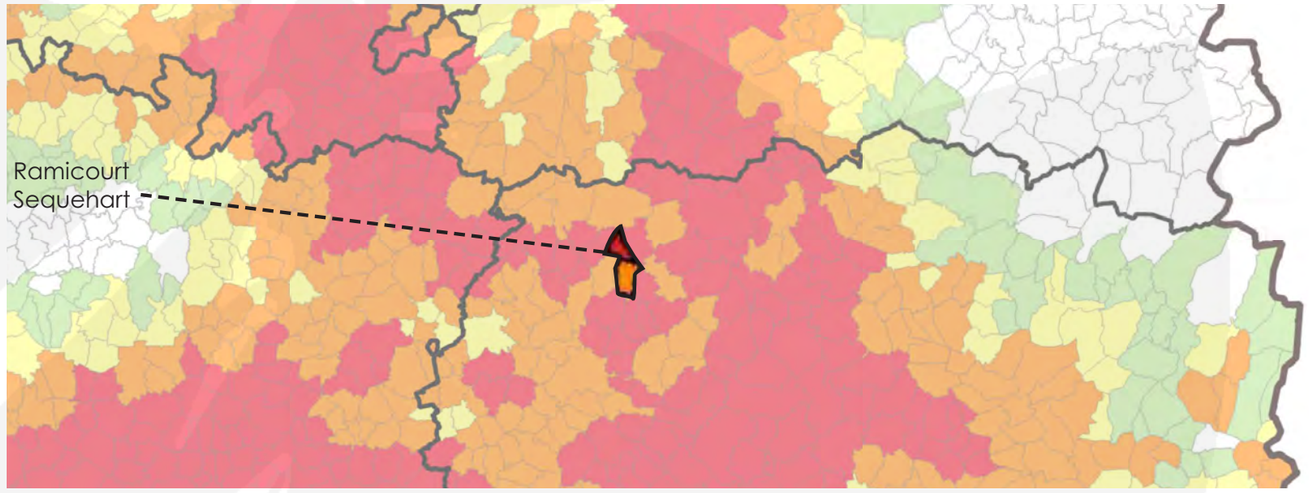
A – Résultats attendus
A ce stade de l'état initial, cette méthodologie employée se veut globalisante à l'échelle du territoire. Elle permet à la fois de donner des indications générales sur le niveau de saturation d'un territoire avant-projet et d'identifier les risques supplémentaires pouvant être générés par le projet au regard du positionnement de la ZIP.
Les communes analysées sont celles se trouvant dans zone de visibilité potentielle du périmètre rapproché.
L'analyse est réitérée en partie impact voire en phase stratégie d'implantation pour évaluer l'évolution des indices avec la prise en compte du projet.

B – Précisions apportées
A titre indicatif la position et l'emprise de la ZIP sont indiquées dans les cartographies mais à ce stade elle ne fait pas l'objet de relevé de données spécifiques. Sa localisation permet juste de visualiser l'impact supplémentaire potentiel à prendre en compte dans les stratégies d'implantation.



La carte ci-contre est tiré d'un document méthode sur l'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation d'éoliennes.
Elle est issue d'une synthèse de 3 cartes :
- la carte des indices d'occupation
- la carte des indices d'espace de respiration
- la carte des indices de densité

Zoom sur les communes en prise avec la ZIP



Le zoom ci-dessus montre que les communes de Ramicourt et Sequehart présentent des enjeux modérés à forts. En effet selon le cadrage Hauts de France, elles présentent au moins 1 indice en rouge ou en orange.

Le positionnement du projet sur la carte indique que des sensibilités en matière de saturation sont à attendre. Une analyse détaillée est donc présentée dans les pages suivantes.

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN

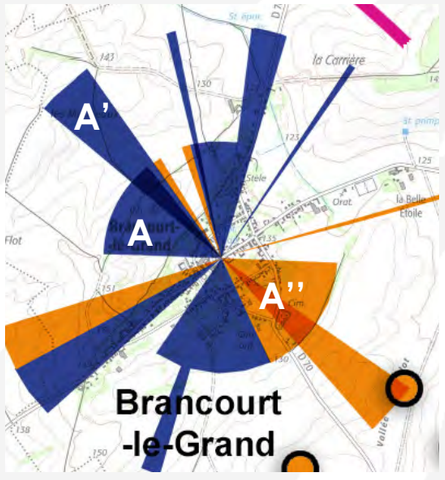
L'étude d'encerclement concerne uniquement les communes se trouvant en zone de visibilité potentielle du projet.
Dans le périmètre rapproché de la zone de projet, 19 lieux de vie ont été analysés.

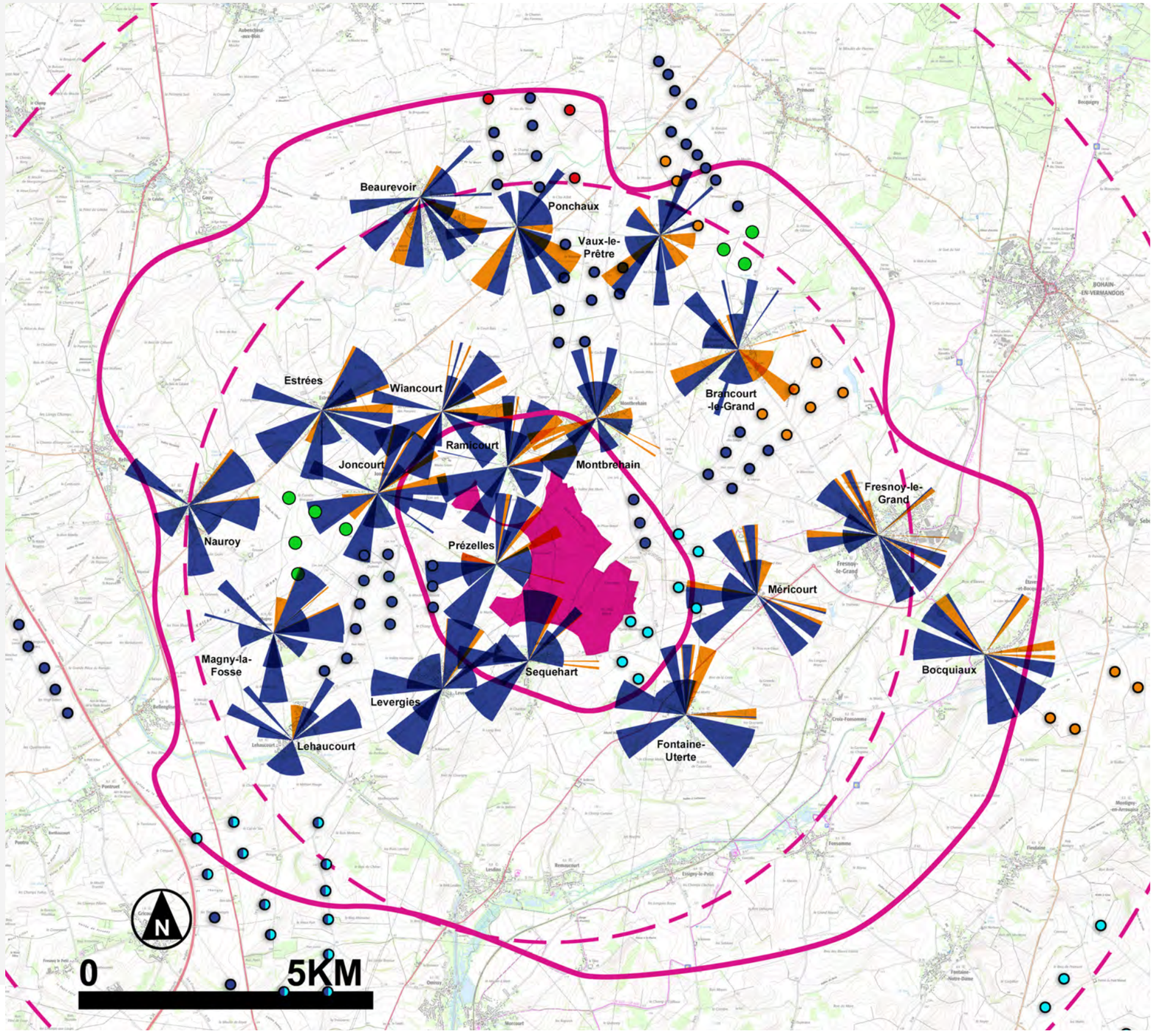
Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu sont représentés :
- les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.
- les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.





Zone de projet

Rayons de 5 et 10 km à titre indicatif autour de la ZIP

Aire d'étude immédiate (1 km) et aire d'étude rapprochée de 10 km maximum

Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

TABLEAU DE RELEVÉ DES DONNÉES ET DE CALCUL DES INDICES

Sur les 19 lieux de vie analysés, on peut voir que 75% d'entre-eux présentent un risque d'encerclement ou de saturation car les 3 seuils d'alerte y sont atteints.
La ZIP s'inscrit dans le plus grand angle de respiration de 2 communes dont 1 qui a les 3 seuils d'alerte déjà atteints avant la prise en compte du projet. Il s'agit de **Prézelles et dans une moindre mesure de Bocquiaux**.
Pour ces lieux de vie, le projet pourrait générer un impact supplémentaire notable.
Pour les lieux de vie où les 3 seuils sont atteints, le projet aura une influence modérée à faible sur les indices cumulés d'occupation et de densité au vu des seuils déjà atteints.

A l'appui de ces constats, le territoire montre déjà des risques théoriques d'encerclement par l'éolien avant la prise en compte du projet. Des phénomènes qui se trouvent ponctuellement amplifiés si on tient compte des projets déposés en cours d'instruction.
Au fil des pages suivantes, des zooms spécifiques à chaque commune ont été réalisés. Ils visent à apporter une analyse plus fine et identifier les communes où des principes ERC sont à appliquer dans les stratégies d'implantation afin de limiter l'impact supplémentaire du projet.

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune	
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction	
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB			
Prézelles	131°+74°=**205°**	131°+48°=**179°**	205°+36°=**241°**	179°+28°=**207°**	35/43	5/15	0.17/0.17	0.20/0.19	0.35/0.41	83°/71°	
Sequehart	127°+92°=**219°**	127°+59°=**186°**	219°+9°=**228°**	186°+5°=**191°**	30/44	5/18	0.14/0.15	0.16/0.18	0.31/0.38	114°/114°	
Levergies	165°+89°=**254°**	165°+38°=**203°**	254°+6°=**260°**	203°+6°=**209°**	32/43	5/15	0.13/0.14	0.16/0.18	0.32/0.38	110°/110°	
Lehaucourt	117°+44°=**161°**	117°+34°=**151°**	161°+20°=**181°**	151°+20°=**171°**	33/34	5/2	0.20/0.21	0.22/0.22	0.32/0.36	83°/83°	
Fontaine-Uterte	91°+106°=**197°**	91°+81°=**172°**	197°+31°=**228°**	172°+18°=**190°**	19/62	1/23	0.09/0.09	0.11/0.11	0.25/0.30	91°/91°	
Méricourt	109°+96°=**205°**	109°+52°=**161°**	205°+32°=**237°**	161°+23°=**184°**	17/64	6/20	0.08/0.10	0.11/0.12	0.24/0.31	95°/76°	
Fresnoy-le-Grand	63°+86°=**149°**	63°+67°=**130°**	149°+37°=**186°**	130°+28°=**158°**	17/73	10/21	0.11/0.14	0.13/0.17	0.25/0.37	71°/71°	
Ramicourt	137°+77°=**214°**	137°+40°=**177°**	214°+19°=**233°**	177°+12°=**189°**	41/37	9/11	0.19/0.21	0.23/0.26	0.39/0.48	72°/72°	
Joncourt	112°+123°=**235°**	112°+72°=**184°**	235°+36°=**271°**	184°+33°=**217°**	27/60	5/15	0.11/0.12	0.15/0.15	0.31/0.37	80°/78°	
Wiancourt	117°+108°=**225°**	117°+44°=**161°**	225°+37°=**262°**	161°+26°=**187°**	39/45	6/14	0.17/0.17	0.24/0.24	0.36/0.46	82°/81°	
Montbrehain	148°+43°=**191°**	148°+13°=**161°**	191°+49°=**240°**	161°+46°=**207°**	45/59	14/9	0.24/0.25	0.28/0.28	0.46/0.58	87°/71°	
Estrées	67°+137°=**204°**	67°+116°=**183°**	204°+24°=**241°**	183°+21°=**177°**	21/62	5/15	0.10/0.11	0.11/0.15	0.27/0.33	102°/100°	
Brancourt-le-Grand	134°+45°=**179°**	134°+27°=**161°**	179°+96°=**275°**	161°+82°=**243°**	36/23	14/11	0.20/0.22	0.18/0.21	0.32/0.45	120°/37°	
Vaux-le-Prêtre	170°+35°=**205°**	170°+9°=**179°**	205°+70°=**275°**	179°+58°=**237°**	34/30	15/5	0.17/0.18	0.19/0.21	ID2 : 0.32/0.45	78°/32°	
Ponchaux	164°+52°=**226°**	164°+28°=**192°**	226°+48°=**274°**	192°+30°=**222°**	27/39	9/11	0.12/0.13	0.14/0.16	0.28/0.37	59°/59°	
Beaurevoir	88°+71°=**159°**	88°+56°=**144°**	159°+40°=**199°**	144°+27°=**171°**	25/48	6/14	0.16/0.16	0.17/0.18	0.28/0.35	131°/124°	
Nauroy	84°+96°=**180°**	84°+79°=**163°**	180°+6°=**186°**	163°+6°=**169°**	22/55	5/8	0.12/0.15	0.12/0.16	0.26/0.32	88°/84°	
Magny-la-Fosse	145°+103°=**248°**	145°+45°=**190°**	248°+23°=**271°**	190°+20°=**210°**	29/49	5/8	0.12/0.12	0.15/0.16	0.31/0.36	65°/48°	
Bocquiaux	7°+120°=**127°**	7°+113°=**120°**	127°+29°=**156°**	120°+29°=**149°**	2/78	9/18	0.02/0.07	0.02/0.07	0.14/0.24	86°/86°	

1 à 2 lieux() de vie présente(nt) un indice d'occupation des horizons hors d'alerte (soit inférieur à 120°).

100% des lieux de vie ont atteints le seuil d'alerte de 120°.

2 à 3 lieux de vie présentent un indice de densité ID1 inférieur 0.1 et 5 lieux de vie présentent un indice de densité ID2 inférieur à 0.25 (sur base du contexte existant et accordé seul)

Aucun lieu de vie ne présente un angle maximal de respiration hors d'alerte (soit supérieur à 160°)

Communes où la zone de projet s'inscrit dans l'angle maximal de respiration visuelle

Communes où les 3 seuils d'alerte sont déjà atteints avec la prise en compte du contexte éolien existant et autorisé

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

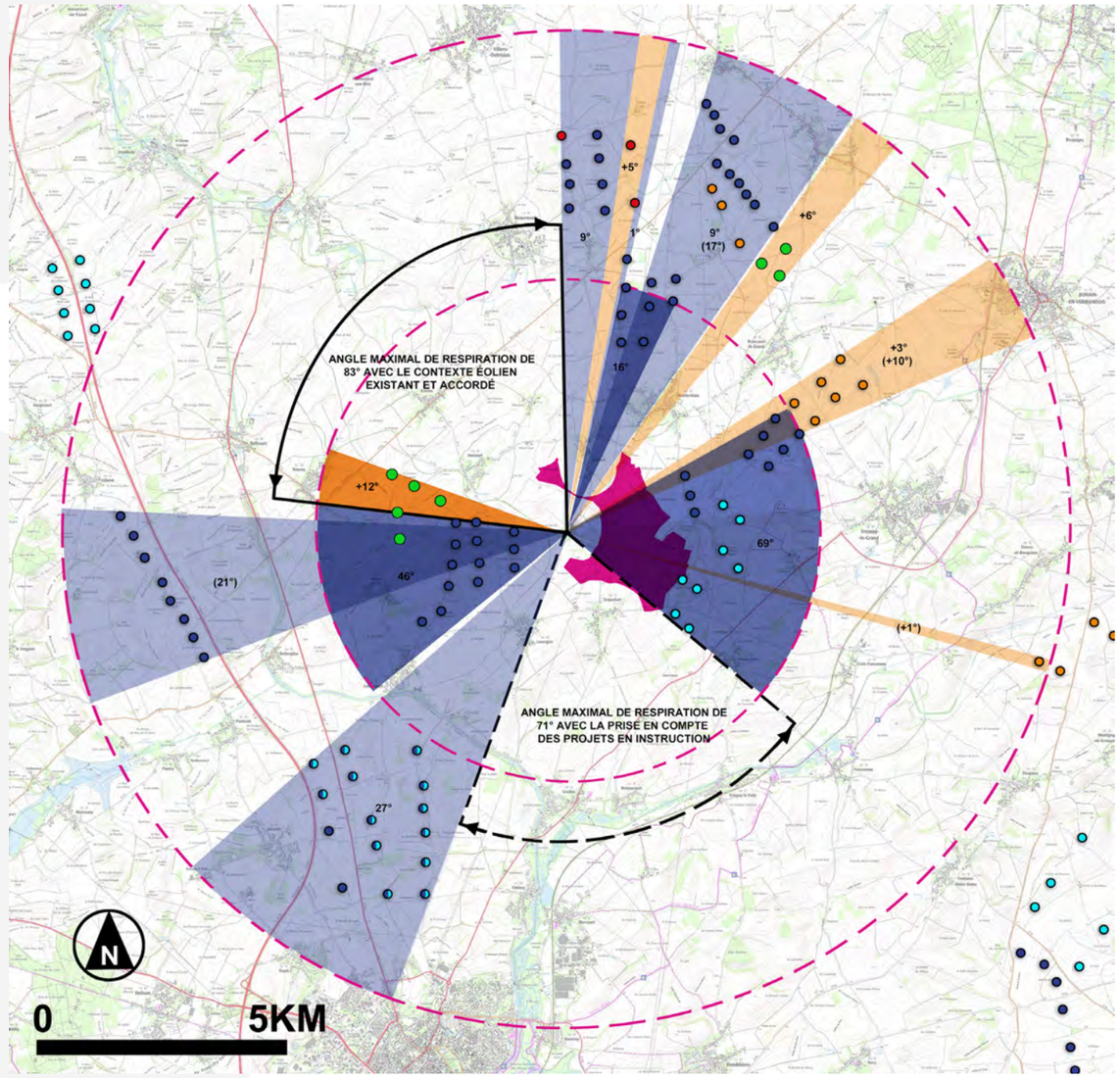
CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR PRÉZELLES

L'analyse spécifique de Prézelles montre que les 3 seuils d'alerte théoriques sont atteints que l'on tienne compte ou non des projets en instruction et avec ou sans les doubles comptes.

Si on observe la localisation de la ZIP du projet, elle s'inscrit en partie dans l'une des plus grande respiration selon le contexte éolien pris en compte (actuel ou avec les projets en instruction).
Au regard de l'emprise de la ZIP, les indices d'occupation et de densité pourraient connaître aussi une augmentation notable.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire modéré à fort.

Mesures proposées : Un évitement d'une partie de la ZIP permettrait de limiter les impacts supplémentaires générés par le projet.



Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

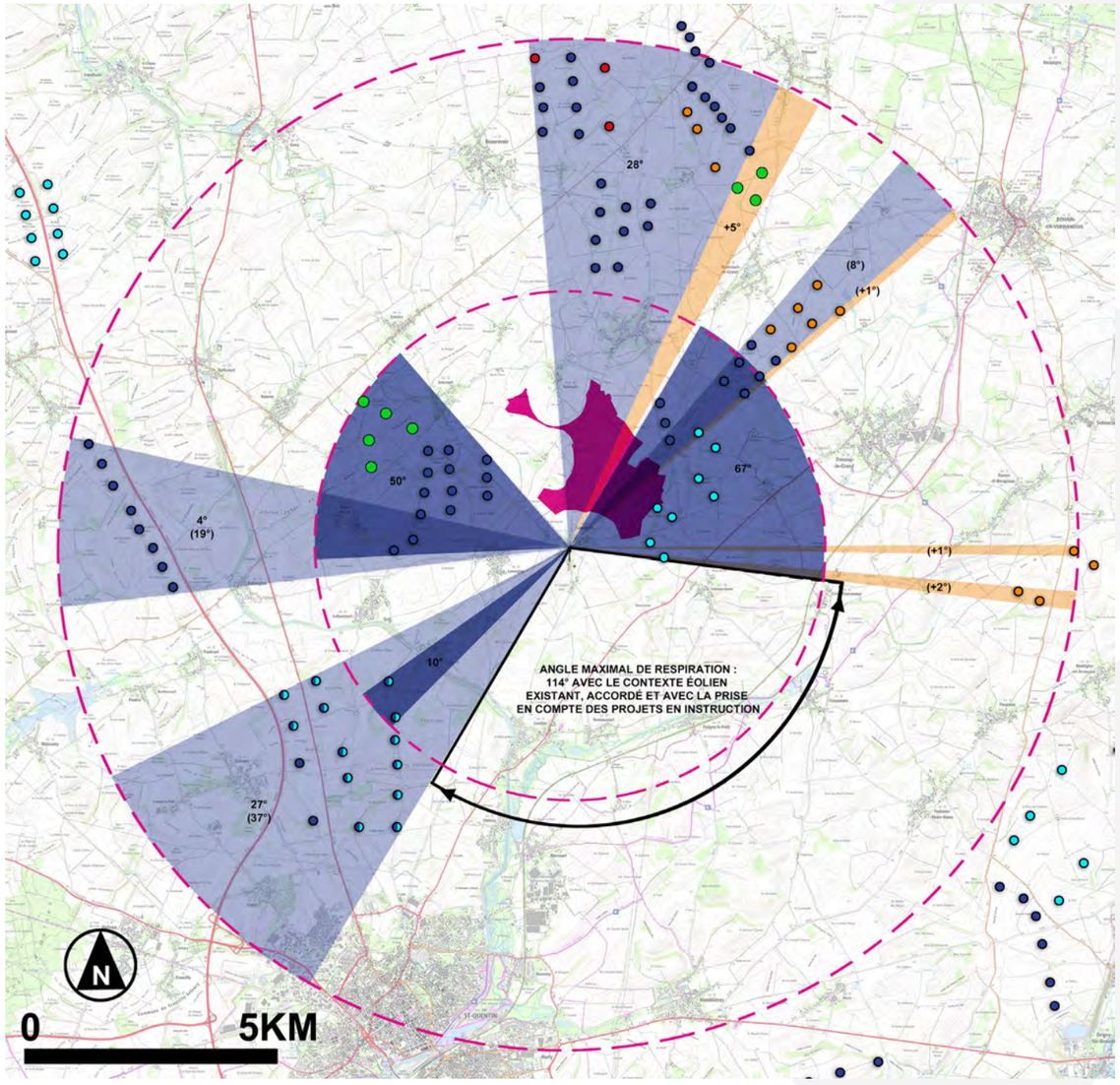
Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Prézelles	131°+74°=**205°**	131°+48°=**179°**	205°+36°=**241°**	179°+28°=**207°**	**35/43**	**5/15**	**0.17/0.17**	**0.20/0.19**	**0.35/0.41**	**83°/71°**

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE SEQUEHART



L'analyse spécifique de Sequehart montre que les 3 seuils d'alerte théoriques sont atteints que l'on tienne compte ou non des projets en instruction et avec ou sans les doubles comptes.

Si on observe la localisation de la ZIP du projet, elle s'inscrit en dehors du plus grand angle de respiration et en grande partie dans des angles déjà occupés.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire modéré à faible.

Mesures proposées : Un évitement de la partie ouest de la ZIP permettrait de limiter un impact supplémentaire du projet sur l'indice d'occupation déjà important.

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Sequehart	127°+92°=**219°**	127°+59°=**186°**	219°+9°=**228°**	186°+5°=**191°**	**30/44**	**5/18**	**0.14/0.15**	**0.16/0.18**	**0.31/0.38**	**114°/114°**

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

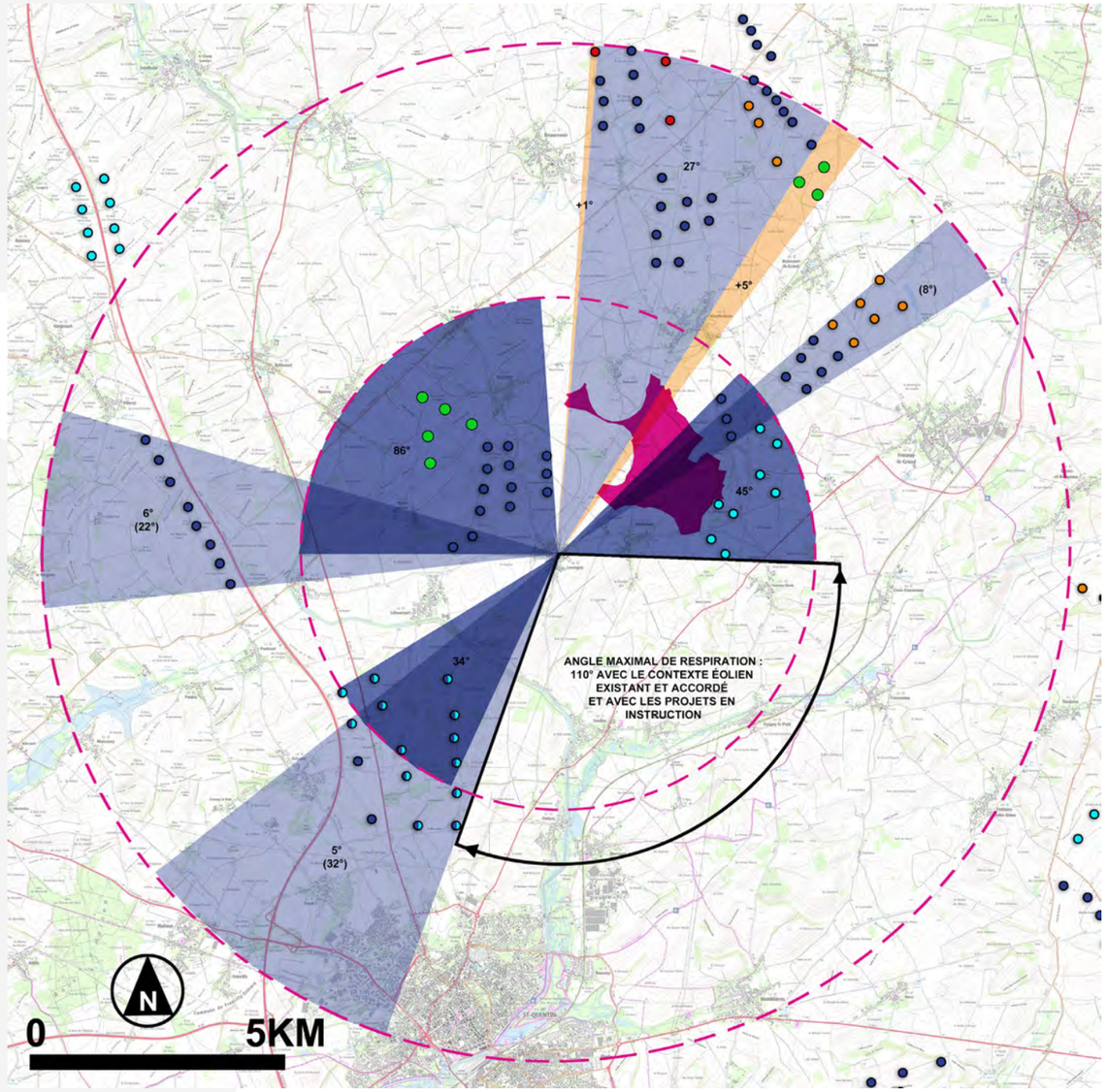
CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE LEVERGIES

L'analyse spécifique de la commune de Levergies montre que les 3 seuils d'alerte théoriques sont atteints que l'on tienne compte ou non des projets en instruction et avec ou sans les doubles comptes.

Si on observe la localisation de la ZIP du projet, elle s'inscrit en dehors du plus grand angle de respiration et en grande partie dans des angles déjà occupés.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire modéré à faible.

Mesures proposées : Un évitement d'une partie de la ZIP permettrait de limiter les impacts supplémentaires générés par le projet sur l'indice d'occupation déjà important.



Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

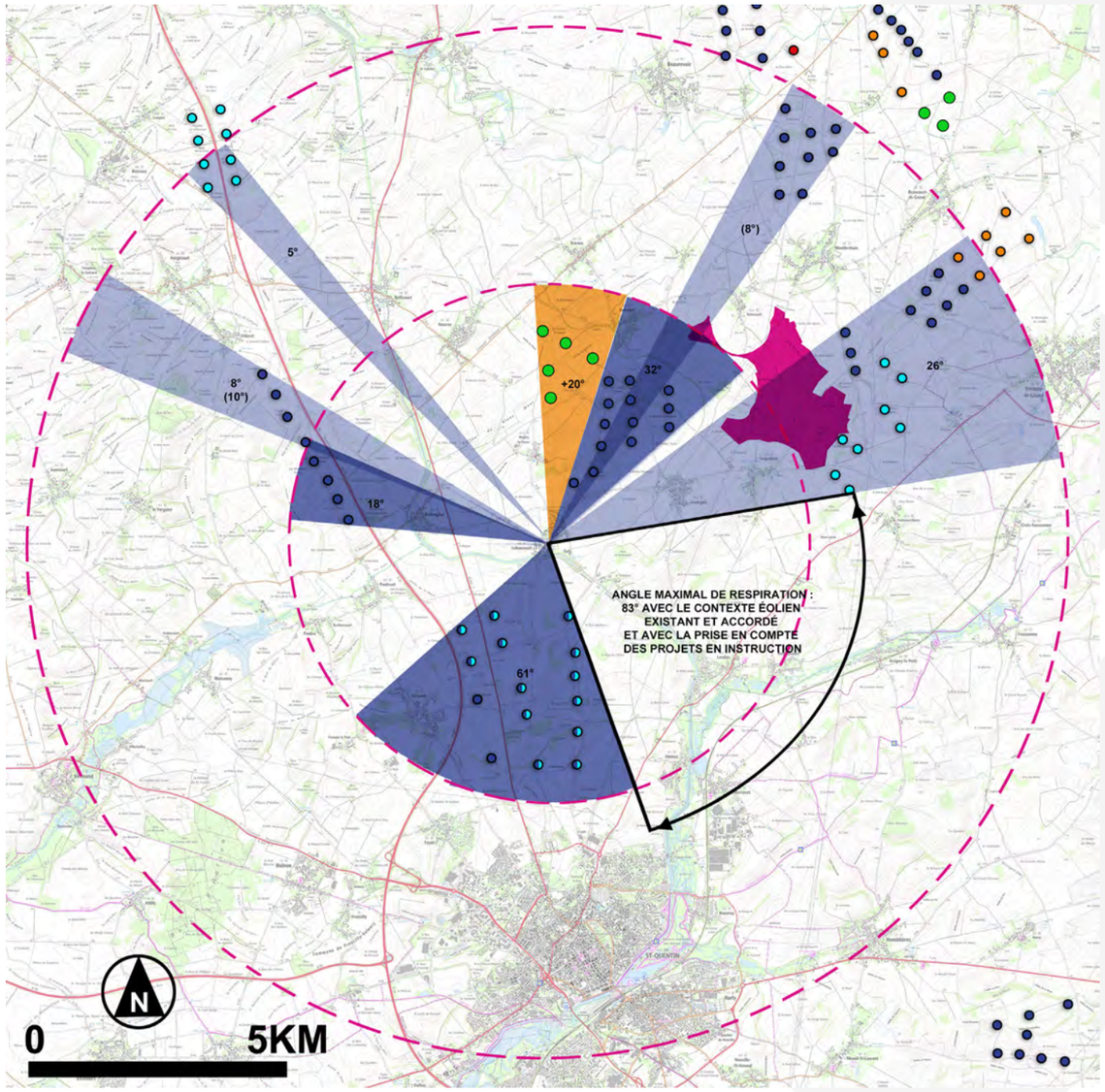
Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Levergies	165°+89°=**254°**	165°+38°=**203°**	254°+6°=**260°**	203°+6°=**209°**	**32/43**	**5/15**	**0.13**/**0.14**	**0.16**/**0.18**	**0.32**/**0.38**	**110°**/**110°**

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE LEHAUCOURT



L'analyse spécifique de la commune de Lehaucourt montre que les 3 seuils d'alerte théoriques sont atteints que l'on tienne compte ou non des projets en instruction et avec et sans les doubles comptes.

Si on observe la localisation de la ZIP du projet elle s'inscrit en dehors du plus grand angle de respiration et en grande partie dans des angles déjà occupés.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire faible.

Mesures proposées : Pas de mesure spécifique à ce lieu de vie.

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Lehaucourt	117°+44°=**161°**	117°+34°=**151°**	161°+20°=**181°**	151°+20°=**171°**	**33/34**	**5/2**	**0.20/0.21**	**0.22/0.22**	**0.32/0.36**	**83°/83°**

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

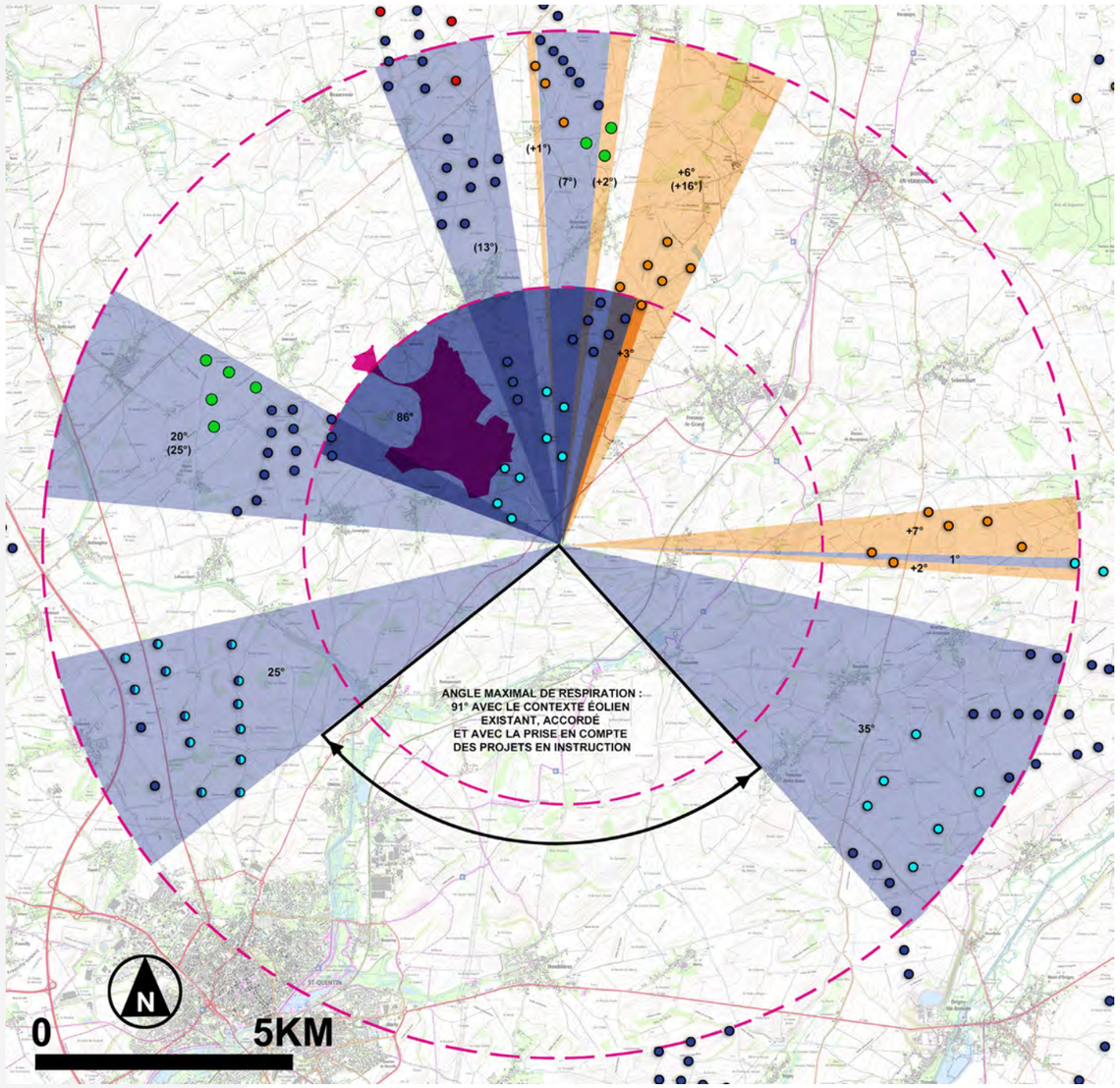
CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE FONTAINE-UTERTE

L'analyse spécifique de la commune de Fontaine-Uterte montre que 2 à 3 seuils d'alerte théoriques sont atteints selon la prise en compte ou non des doubles comptes. Si on tient compte des projets en instruction les 3 seuils sont clairement atteints.

La localisation de la ZIP sur la carte ci-contre montre qu'elle s'inscrit en dehors du plus grand angle de respiration et en totalité dans des angles déjà occupés.

En conclusion, on peut dire que le projet induit un risque supplémentaire faible à modéré.

Mesures proposées : Eviter une partie de la ZIP permettrait de limiter les impacts supplémentaires du projet sur l'indice d'occupation.



Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

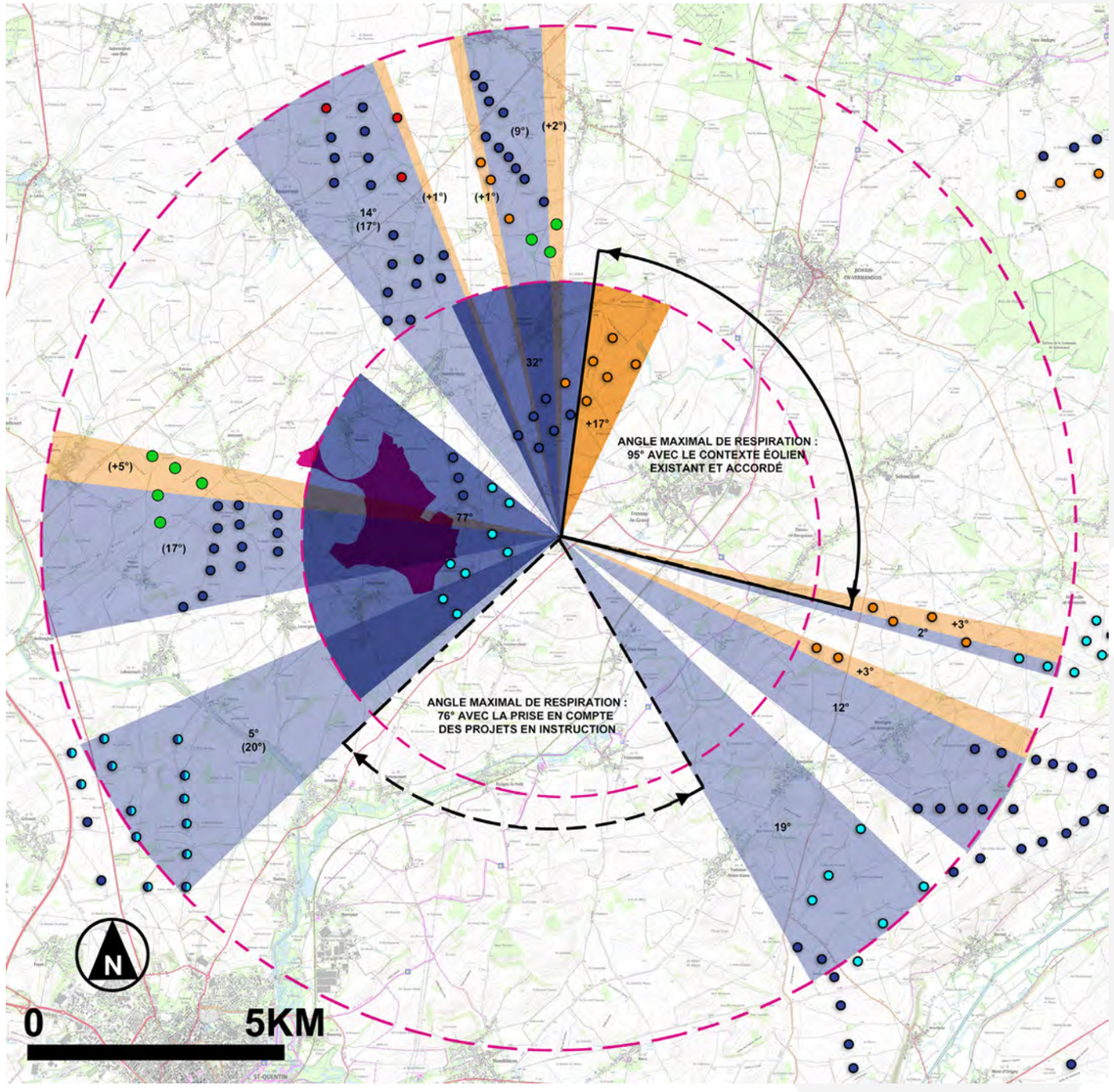
Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Fontaine-Uterte	91°+106°=**197°**	91°+81°=**172°**	197°+31°=**228°**	172°+18°=**190°**	**19/62**	1/23	**0.09**/0.09	**0.11**/0.11	**0.25**/0.30	**91°**/91°

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE MÉRICOURT



L'analyse spécifique de la commune de Méricourt montre que montre que 2 à 3 seuils d'alerte théoriques sont atteints selon la prise en compte ou non des doubles comptes. Si on tient compte des projets en instruction les 3 seuils sont clairement atteints.

La localisation de la ZIP sur la carte ci-contre montre que le projet s'inscrit entièrement dans un angle déjà occupé.

En conclusion, on peut dire que le projet induit un risque supplémentaire négligeable.

Mesures proposées : Pas de mesure spécifique à ce lieu de vie.

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Méricourt	109°+96°=**205°**	109°+52°=**161°**	205°+32°=**237°**	161°+23°=**184°**	**17/64**	**6/20**	**0.08/0.10**	**0.11/0.12**	**0.24/0.31**	**95°/76°**

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

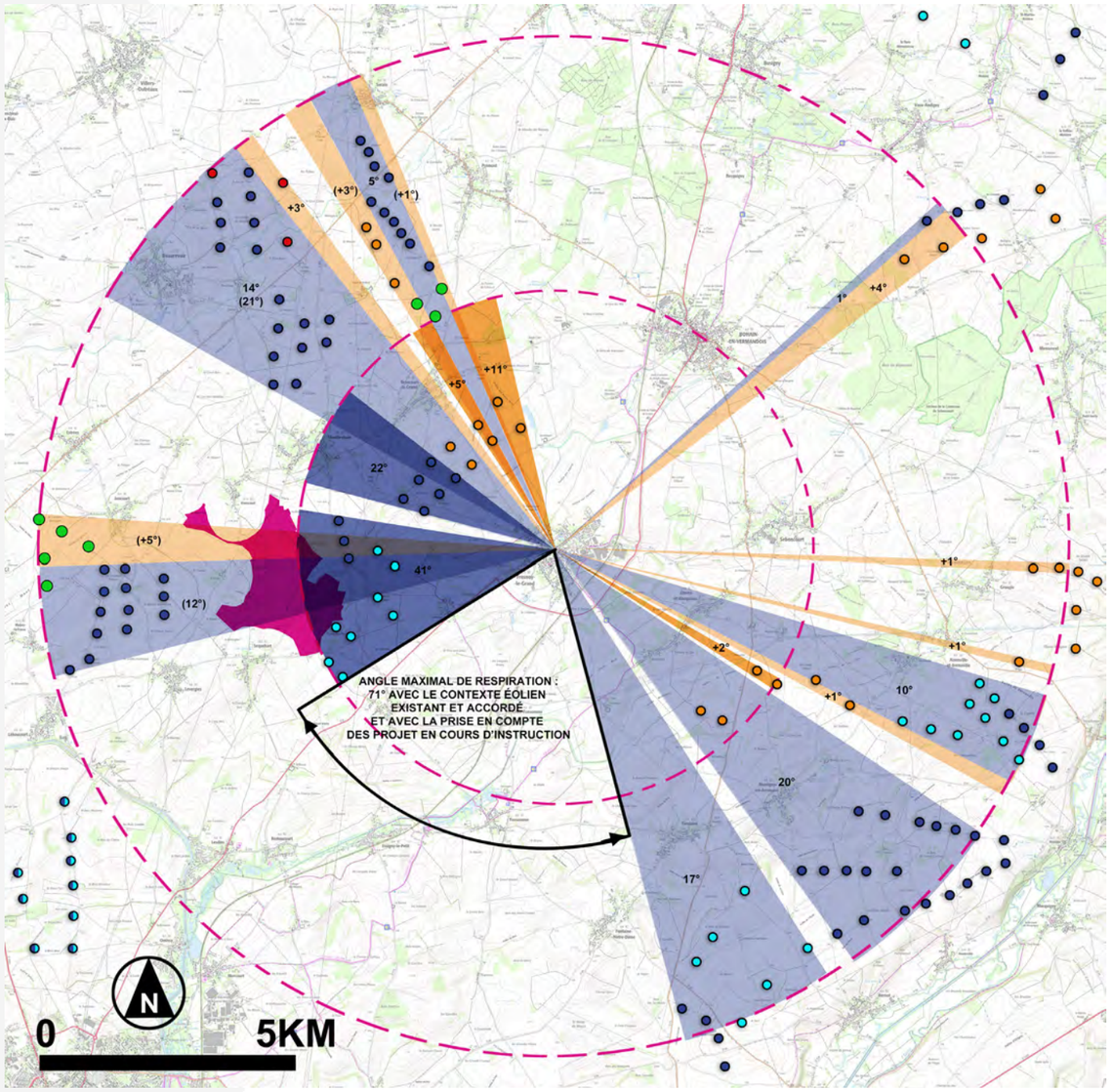
CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE FRESNOY-LE-GRAND

L'analyse spécifique de la commune de Fresnoy-le-Grand montre que les 3 seuils d'alerte sont atteints que l'on tienne compte ou non des projets en instruction et avec ou sans les doubles comptes.

La localisation de la ZIP sur la carte ci-contre montre que le projet s'inscrit en dehors du plus grand angle de respiration et qu'il est en très grande partie dans des angles déjà occupés.

En conclusion, on peut dire que le projet induit un risque supplémentaire négligeable.

Mesures proposées : Pas de mesure spécifique à ce lieu de vie.



Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

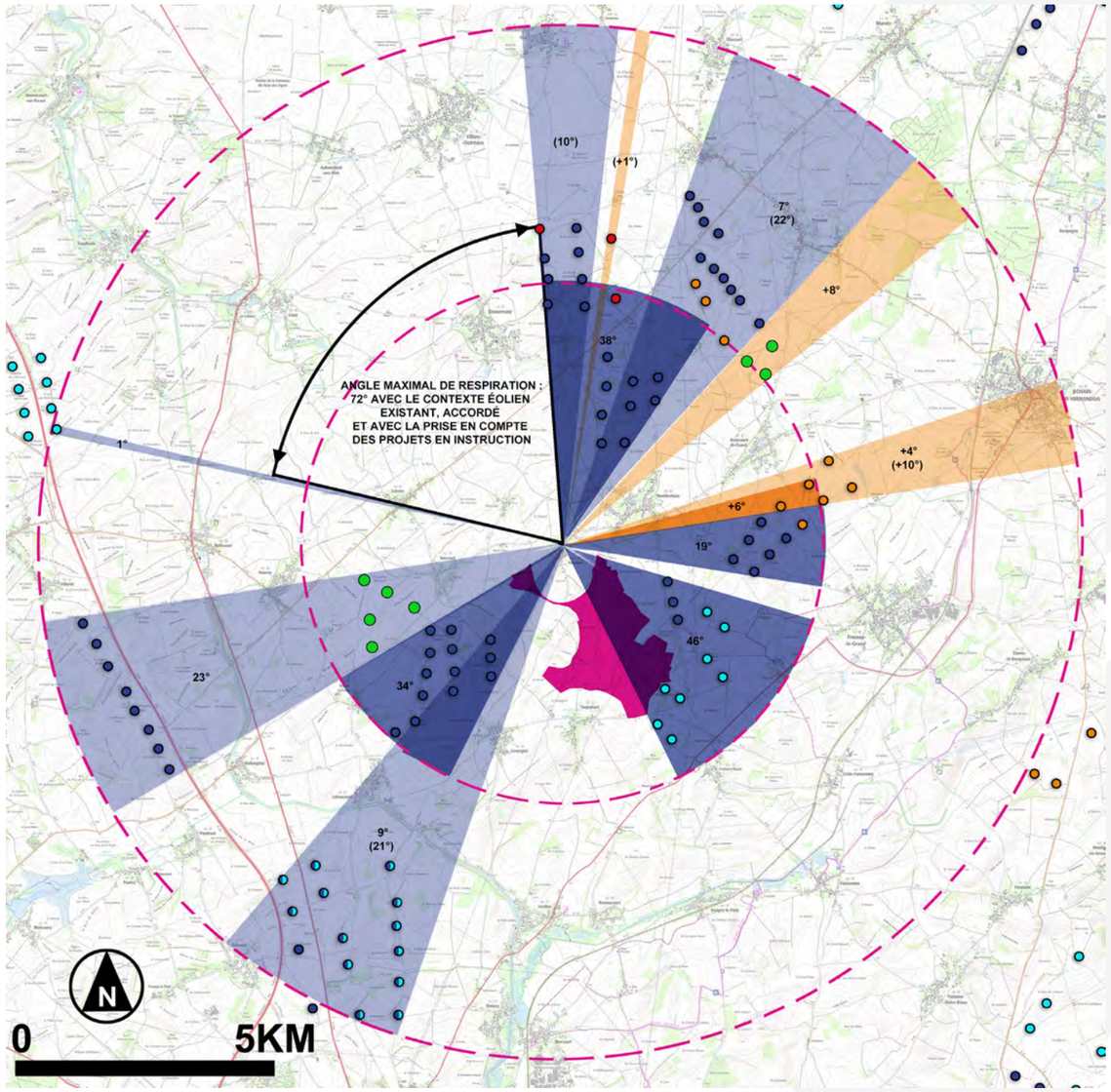
Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Fresnoy-le-Grand	63°+86°=**149°**	63°+67°=**130°**	149°+37°=**186°**	130°+28°=**158°**	**17/73**	**10/21**	**0.11/0.14**	**0.13/0.17**	**0.25/0.37**	**71°/71°**

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE RAMICOURT



L'analyse spécifique de la commune de Ramicourt montre que les 3 seuils d'alerte théoriques sont atteints que l'on tienne compte ou non des projets en instruction et avec ou sans les doubles comptes.

Si on observe la localisation de la ZIP du projet, elle se trouve en dehors du plus grand angle de respiration et se trouve en partie dans des angles déjà occupés.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire modéré à faible.

Mesures proposées : Un évitement d'une partie de la ZIP permettrait de limiter les impacts supplémentaires générés par le projet notamment sur l'occupation déjà importante.

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Ramicourt	137°+77°=**214°**	137°+40°=**177°**	214°+19°=**233°**	177°+12°=**189°**	**41/37**	**9/11**	**0.19**/0.21	**0.23**/0.26	**0.39**/0.48	**72°**/72°

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

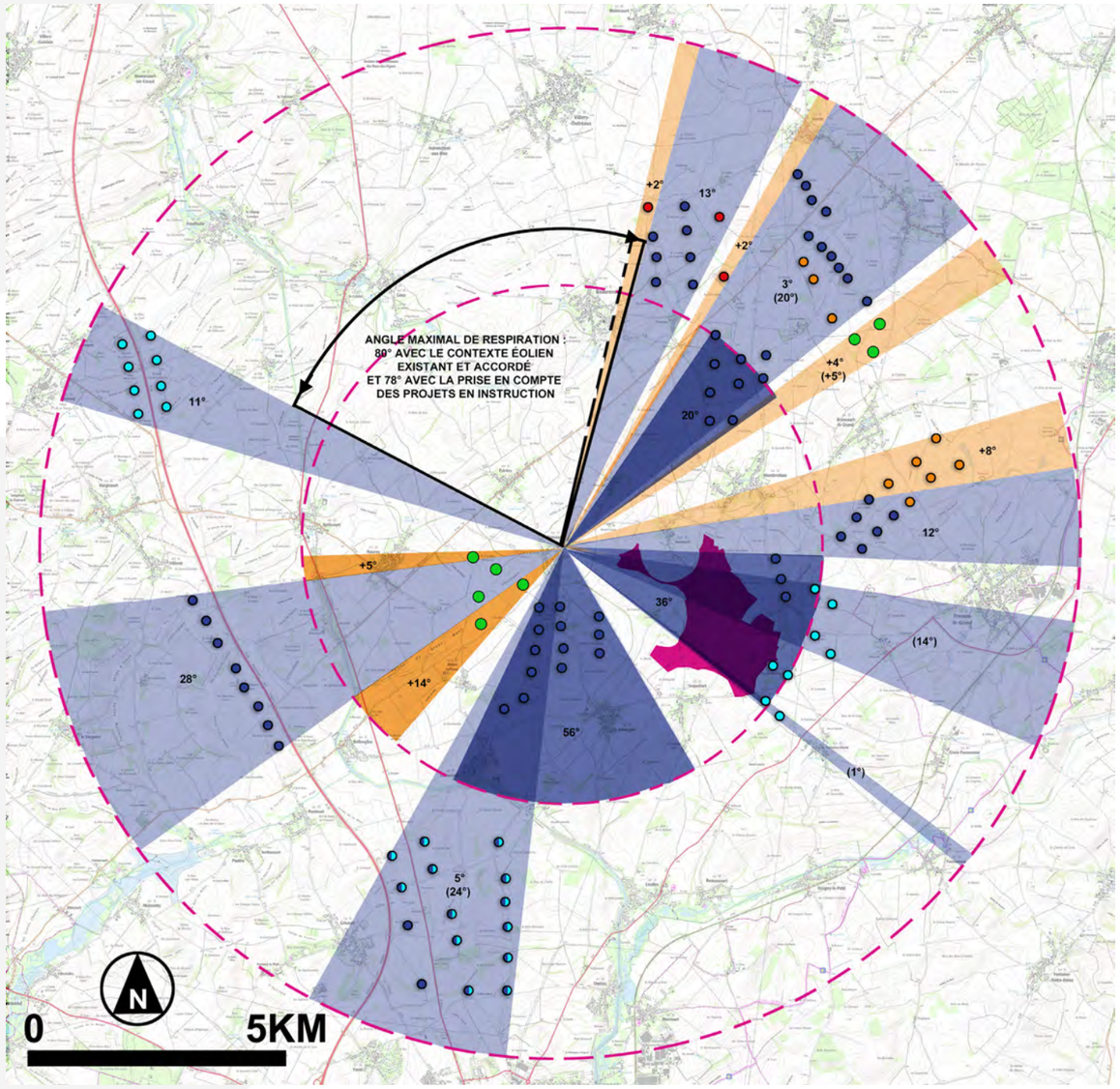
CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE JONCOURT

L'analyse spécifique de la commune de Joncourt montre que les 3 seuils d'alerte théoriques sont atteints que l'on tienne compte ou non des projets en instruction et avec ou sans les doubles comptes.

Si on observe la localisation de la ZIP du projet, elle se trouve en dehors du plus grand angle de respiration et en partie dans des déjà occupés.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire modéré à faible.

Mesures proposées : Un évitement d'une partie de la ZIP permettrait de limiter les impacts supplémentaires générés par le projet notamment sur l'occupation déjà importante.



Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

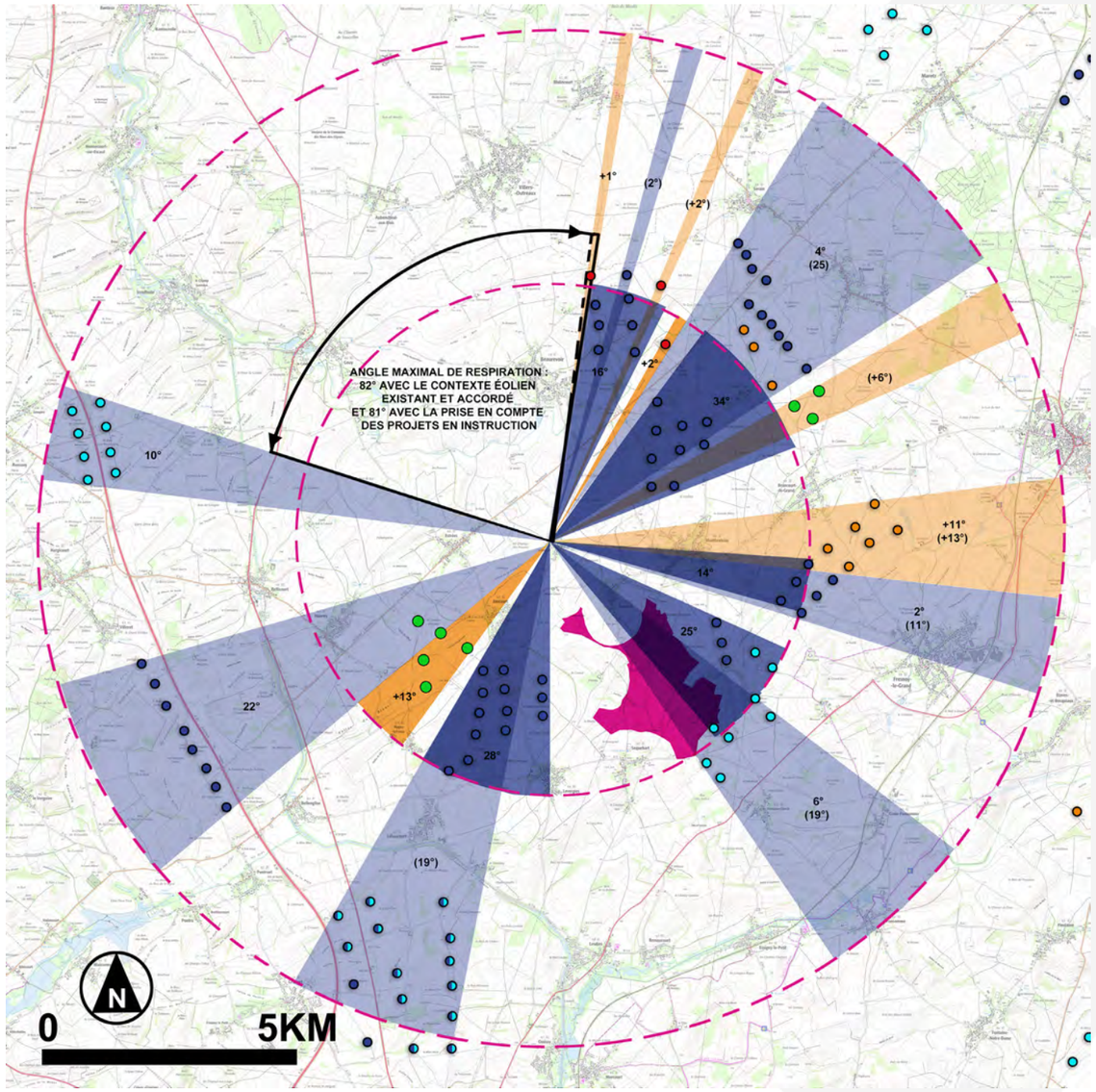
Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Joncourt	112°+123°=**235°**	112°+72°=**184°**	235°+36°=**271°**	184°+33°=**217°**	**27/60**	**5/15**	**0.11/0.12**	**0.15/0.15**	**0.31/0.37**	**80°/78°**

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE WIANCOURT



L'analyse spécifique de la commune de Wiancourt montre que les 3 seuils d'alerte théoriques sont atteints que l'on tienne compte ou non des projets en instruction et avec ou sans les doubles comptes.

Si on observe la localisation de la ZIP du projet, elle se trouve en dehors du plus grand angle de respiration mais en grande partie en dehors des angles occupés.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire modéré à faible.

Mesures proposées : Un évitement d'une partie de la ZIP permettrait de limiter les impacts supplémentaires générés par le projet notamment sur l'occupation déjà importante.

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Wiancourt	117°+108°=**225°**	117°+44°=**161°**	225°+37°=**262°**	161°+26°=**187°**	**39/45**	**6/14**	**0.17/0.17**	**0.24/0.24**	**0.36/0.46**	**82°/81°**

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

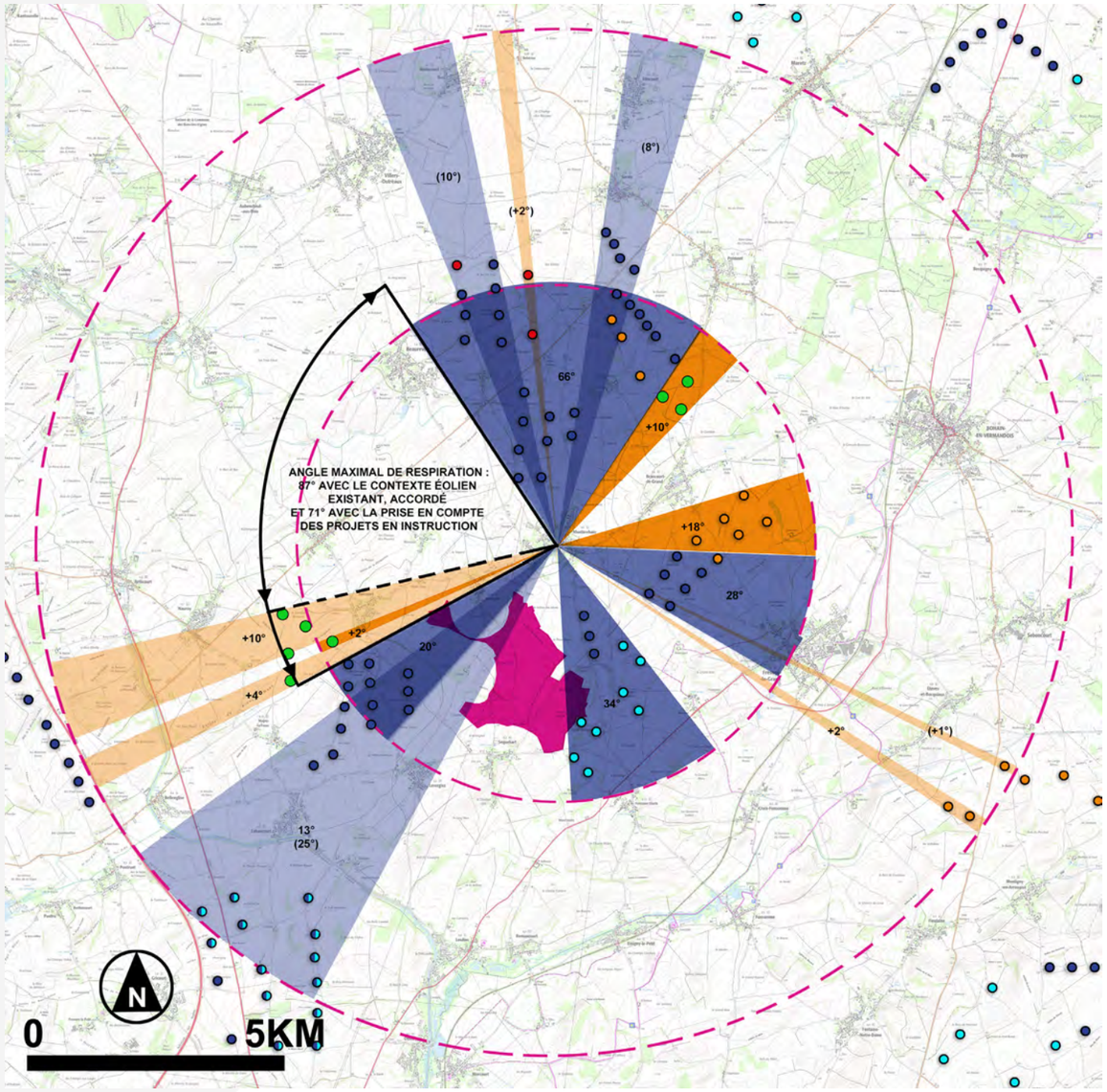
CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE MONTBREHAIN

L'analyse spécifique de la commune de Montbrehain montre que les 3 seuils d'alerte théoriques sont atteints que l'on tienne compte ou non des projets en instruction et avec ou sans les doubles comptes.

Si on observe la localisation de la ZIP du projet, elle se trouve en dehors du plus grand angle de respiration mais elle est en grande partie en dehors des angles déjà occupés.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire modéré à faible.

Mesures proposées : Un évitement d'une partie de la ZIP permettrait de limiter les impacts supplémentaires générés par le projet notamment sur l'occupation déjà importante.



Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

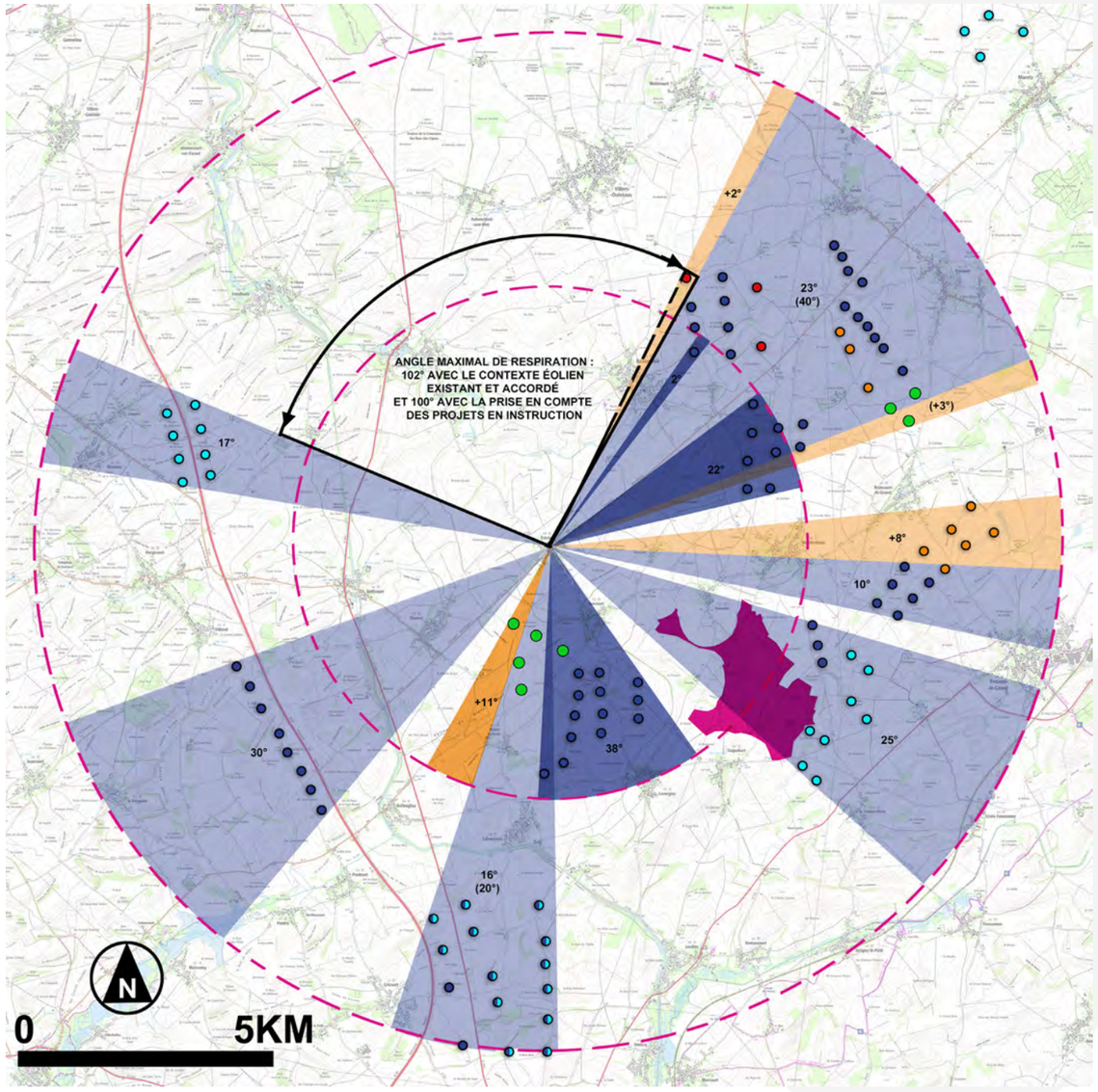
Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Montbrehain	148°+43°=**191°**	148°+13°=**161°**	191°+49°=**240°**	161°+46°=**207°**	**45/59**	**14/9**	**0.24/0.25**	**0.28/0.28**	**0.46/0.58**	**87°/71°**

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE ESTRÉES



L'analyse spécifique de la commune de Estrées montre que les 3 seuils d'alerte théoriques sont atteints que l'on tienne compte ou non des projets en instruction et avec et sans les doubles comptes.

Si on observe la localisation de la ZIP du projet, elle se trouve en dehors du plus grand angle de respiration et en partie dans des angles déjà occupés.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire faible selon si on tient compte des projets en instruction.

Mesures proposées : Pas de mesure spécifique à ce lieu de vie.

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Estrées	67°+137°=**204°**	67°+116°=**183°**	204°+24°=**241°**	183°+21°=**177°**	**21/62**	**5/15**	**0.10/0.11**	**0.11/0.15**	**0.27/0.33**	**102°/100°**

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

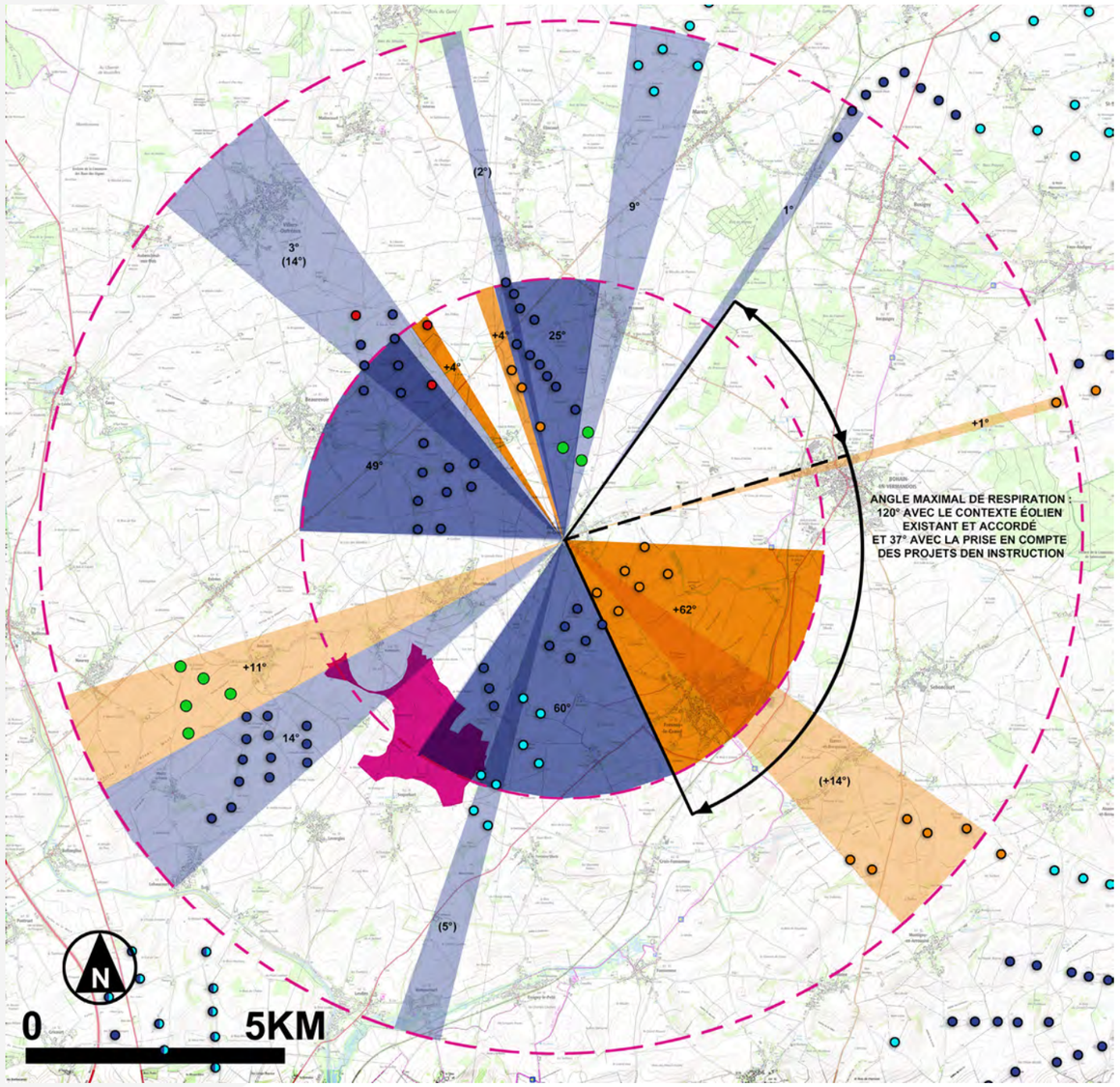
CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE BRANCOURT-LE-GRAND

L'analyse spécifique de la commune de Brancourt-el-Grand montre que les 3 seuils d'alerte théoriques sont atteints que l'on tienne compte ou non des projets en instruction et avec et sans les doubles comptes.

Si on observe la localisation de la ZIP du projet, elle se trouve en dehors du plus grand angle de respiration et en partie dans des angles déjà occupés.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire faible.

Mesures proposées : Pas de mesure spécifique à ce lieu de vie.



Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

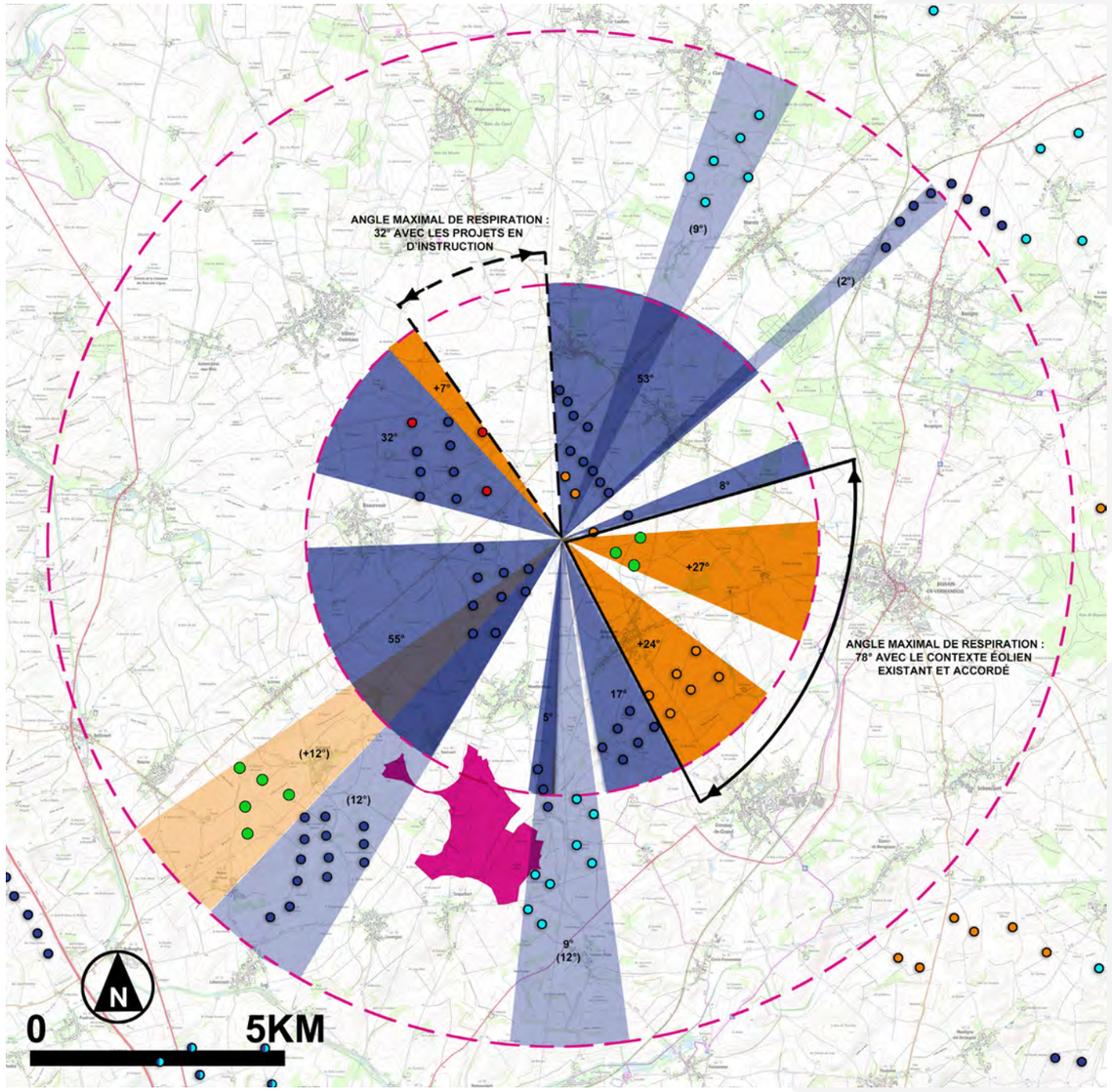
Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Brancourt-le-Grand	134°+45°=**179°**	134°+27°=**161°**	179°+96°=**275°**	161°+82°=**243°**	**36/23**	**14/11**	**0.20/0.22**	**0.18/0.21**	**0.32/0.45**	**120°/37°**

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE VAUX-LE-PRÊTRE



L'analyse spécifique de la commune de Vaux-le-Prêtre montre que les 3 seuils d'alerte théoriques sont atteints que l'on tienne compte ou non des projets en instruction et avec et sans les doubles comptes.

Si on observe la localisation de la ZIP du projet, elle se trouve en dehors du plus grand angle de respiration mais en grande partie en dehors des angles déjà occupés. Par ailleurs, elle se situe majoritairement à plus de 5 km du lieu de vie.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire faible.

Mesures proposées : Un évitement d'une partie de la ZIP permettrait de limiter les impacts supplémentaires sur l'indice d'occupation déjà important.

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Vaux-le-Prêtre	170°+35°=**205°**	170°+9°=**179°**	205°+70°=**275°**	179°+58°=**237°**	**34/32**	**15/5**	**0.17**/**0.18**	**0.19**/**0.21**	**0.32**/**0.45**	**78°**/**32°**

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

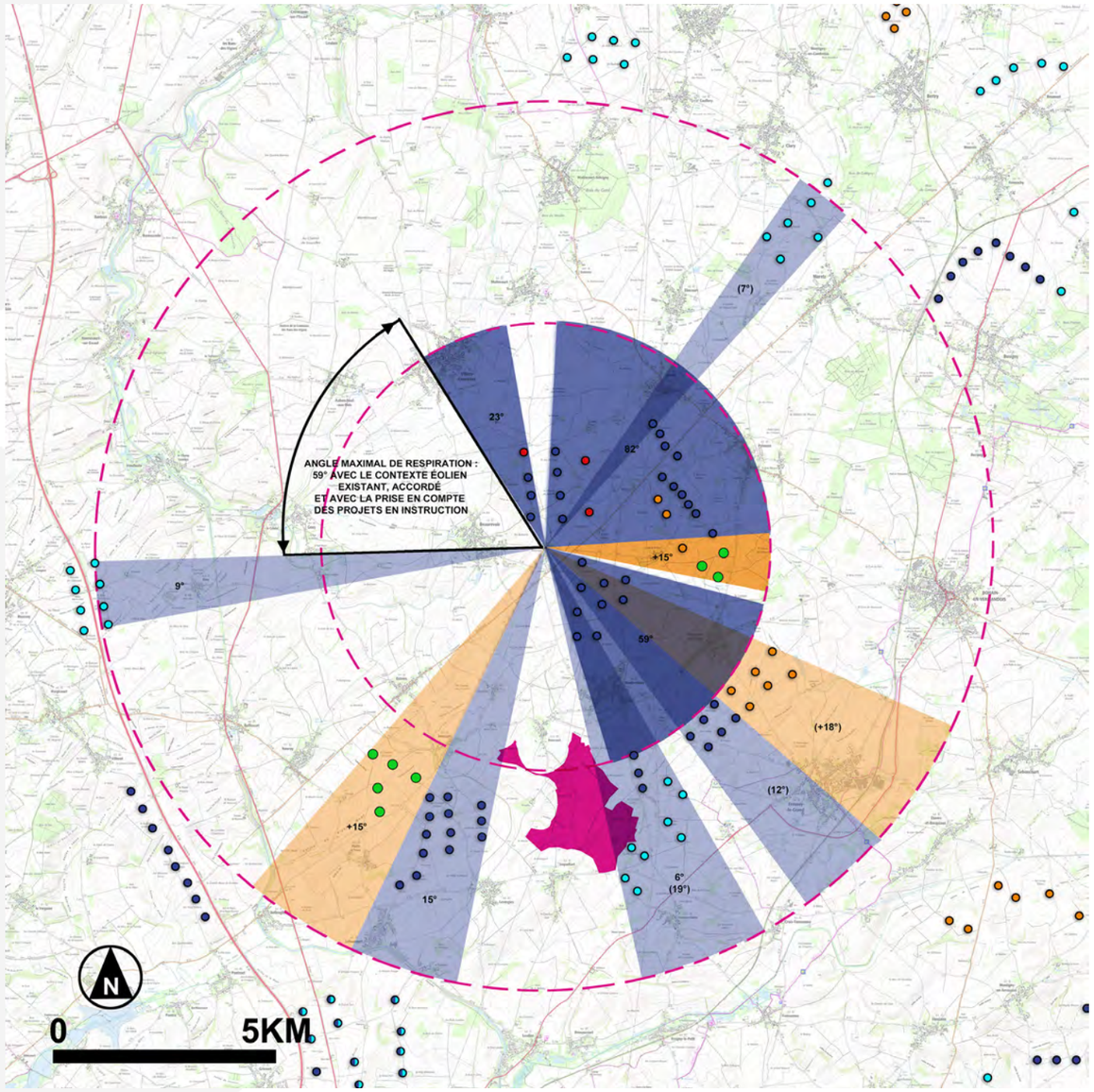
CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE PONCHAUX

L'analyse spécifique de la commune de Ponchaux montre que les 3 seuils d'alerte théoriques sont atteints que l'on tienne compte ou non des projets en instruction et avec et sans les doubles comptes.

Si on observe la localisation de la ZIP du projet, elle se trouve en dehors du plus grand angle de respiration mais en grande partie en dehors des angles déjà occupés. Par ailleurs, elle se situe majoritairement à plus de 5 km du lieu de vie.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire faible à modéré.

Mesures proposées : Un évitement d'une partie de la ZIP permettrait de limiter les impacts supplémentaires générés par le projet notamment sur l'occupation déjà importante.



Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

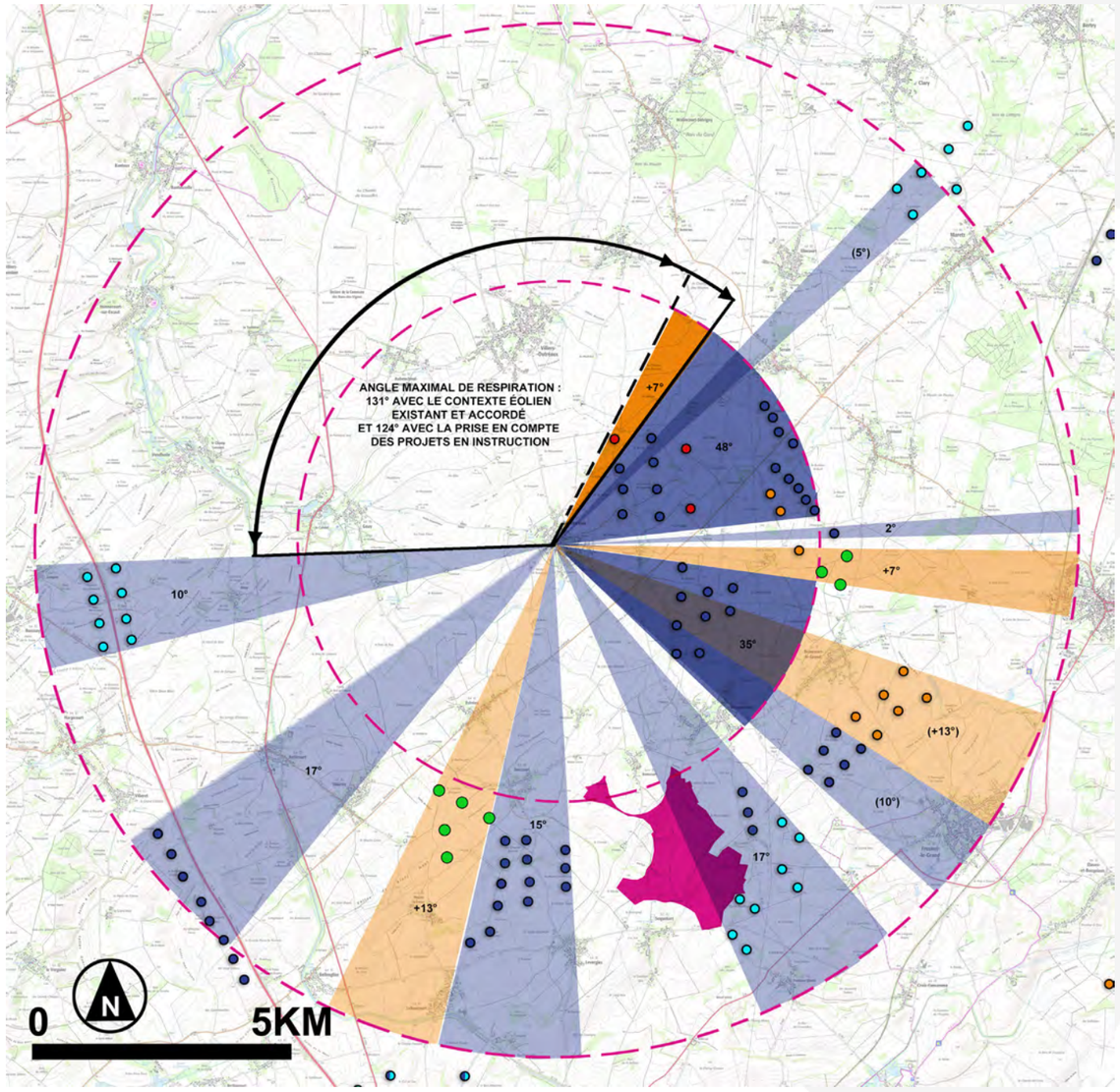
Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Ponchaux	164°+52°=**226°**	164°+28°=**192°**	226°+48°=**274°**	192°+30°=**222°**	**27/39**	**9/11**	**0.12**/0.13	**0.14**/0.16	**0.28**/0.37	**59°**/59°

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE BEAUREVOIR



L'analyse spécifique de la commune de Beaurevoir montre que les 3 seuils d'alerte théoriques sont atteints que l'on tienne compte ou non des projets en instruction et avec et sans les doubles comptes.

Si on observe la localisation de la ZIP du projet, elle se trouve en dehors du plus grand angle de respiration mais en grande partie en dehors des angles déjà occupés. Par ailleurs, elle se situe majoritairement à plus de 5 km du lieu de vie.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire faible.

Mesures proposées : Pas de mesure spécifique pour ce lieu de vie.

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Beaurevoir	88°+71°=**159°**	88°+56°=**144°**	159°+40°=**199°**	144°+27°=**171°**	**25/48**	**6/14**	**0.16/0.16**	**0.17/0.18**	**0.28/0.35**	**131°/124°**

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

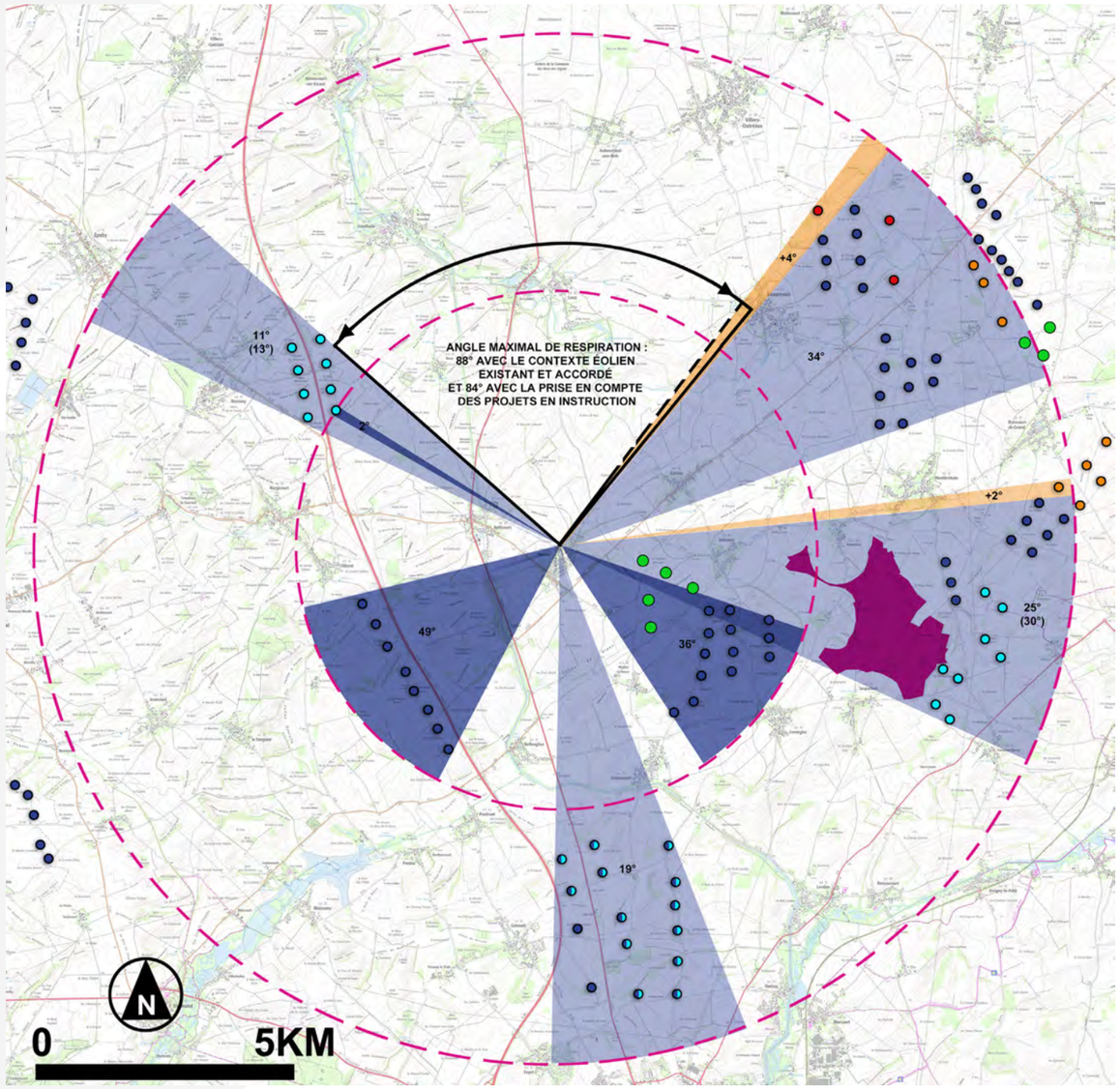
CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE NAUROY

L'analyse spécifique de la commune de Nauroy montre que 2 seuils d'alerte théoriques sont atteints. Il s'agit de ceux de l'occupation et de la respiration . Avec la prise en compte des projets en instruction, les 3 seuils se voient atteints.

Si on observe la localisation de la ZIP du projet, elle se trouve en dehors du plus grand angle de respiration et en grande partie dans des angles déjà occupés. De plus, elle se situe majoritairement à plus de 5 km du lieu de vie.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire faible à négligeable.

Mesures proposées : Pas de mesure spécifique à ce lieu de vie.



Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

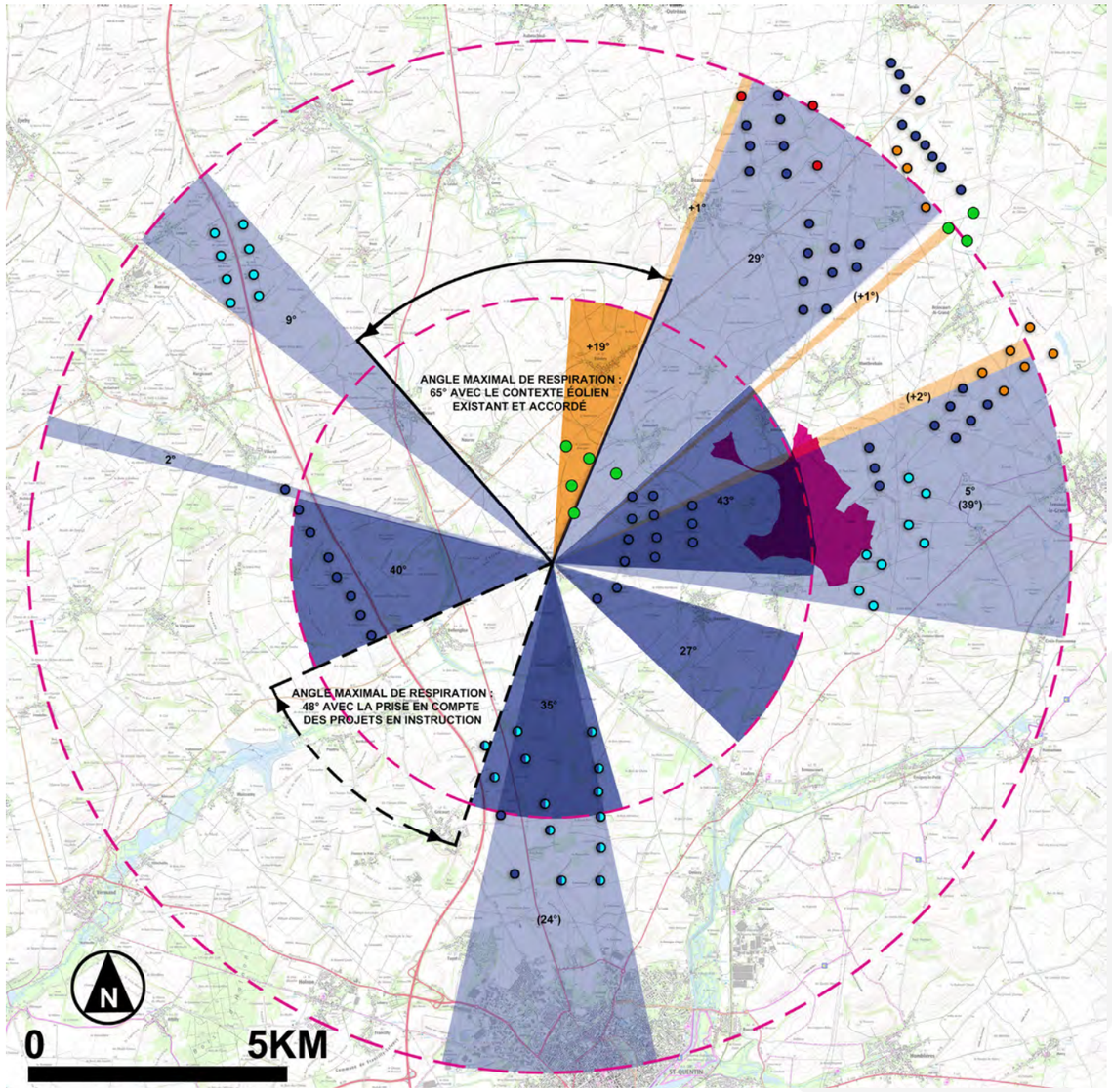
Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Nauroy	84°+96°=**180°**	84°+79°=**163°**	180°+6°=**186°**	163°+6°=**169°**	**22/55**	**5/8**	**0.12/0.15**	**0.12/0.16**	**0.26/0.32**	**88°/84°**

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE MAGNY-LA-FOSSE



L'analyse spécifique de la commune de Magny-la-Fosse montre que les 3 seuils d'alerte théoriques sont atteints que l'on tienne compte ou non des projets en instruction et avec et sans les doubles comptes.

Si on observe la localisation de la ZIP du projet, elle se trouve en très grande partie dans un angle déjà occupé et en dehors du plus grand angle de respiration. De plus, elle se situe en partie à plus de 5 km.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire négligeable.

Mesures proposées : Pas de mesure spécifique à ce lieu de vie.

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Magny-la-Fosse	145°+103°=**248°**	145°+45°=**190°**	248°+23°=**271°**	190°+20°=**210°**	**29/49**	**5/8**	**0.12/0.12**	**0.15/0.16**	**0.31/0.36**	**65°/48°**

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN / ZOOM SUR LA COMMUNE DE BOCQUIAUX

L'analyse spécifique de la commune de Bocquiaux montre que 2 seuils d'alerte théoriques sont atteints avec ou sans les doubles comptes. Il s'agit de ceux de l'occupation et de la respiration.

Si on observe la localisation de la ZIP sur la carte ci-contre, on peut noter qu'elle se trouve en très grande partie dans des angles déjà occupés. Seule son extrémité sud s'inscrit dans la respiration maximale de Bocquiaux. Par ailleurs, on peut noter que la ZIP est à plus de 5 km du lieu de vie.

En conclusion, on peut dire que la commune de Bocquiaux porte un risque supplémentaire faible à modéré en matière d'encerclement et de saturation au regard de la ZIP du projet.

Mesures proposées : Un évitement de l'extrémité sud e de la ZIP permettrait de limiter les impacts supplémentaires générés par le projet sur la respiration.

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

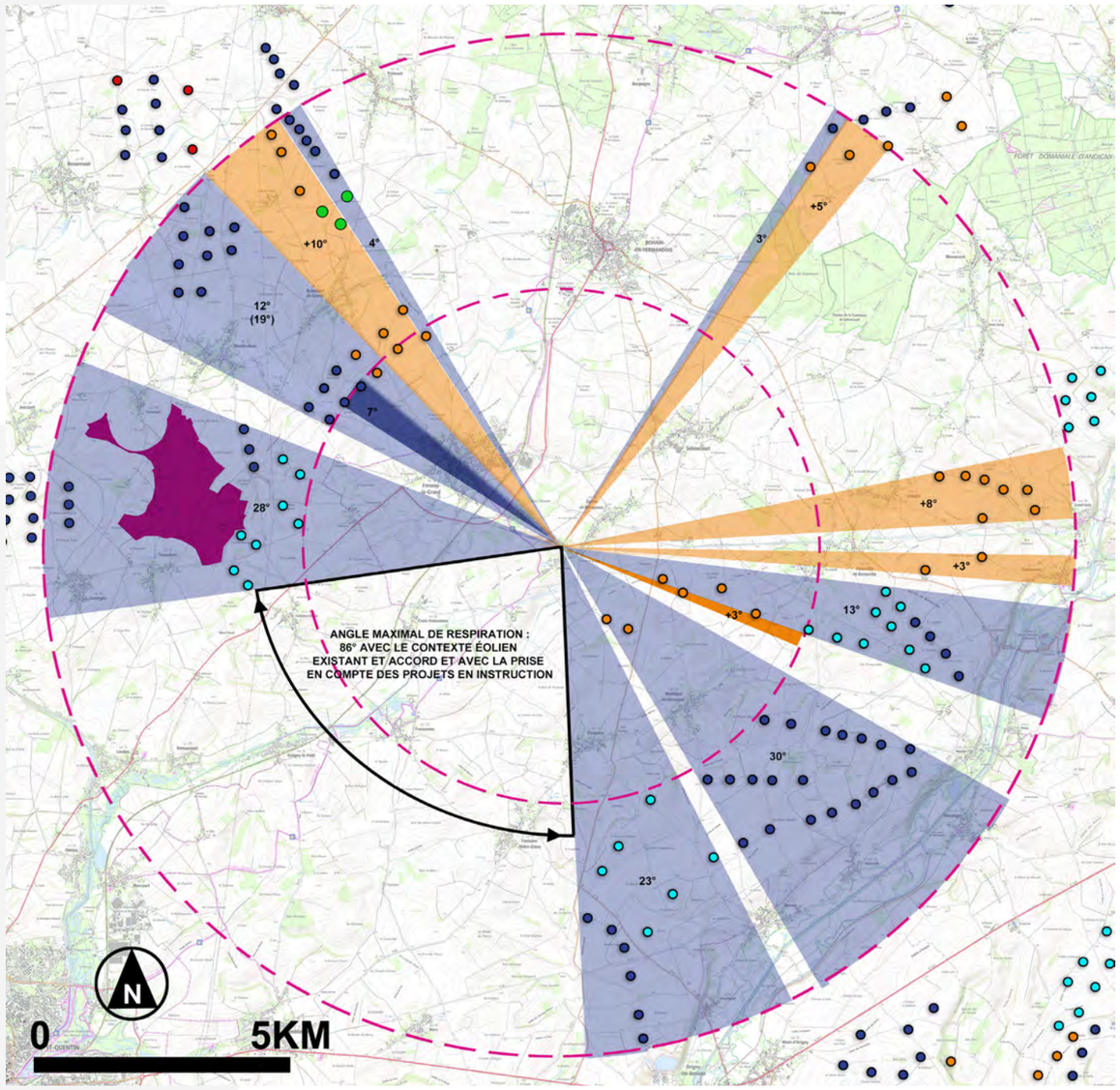
En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction (A'') dans le rayon de 0 à 5 km (orange foncé) et dans le rayon de 5 à 10 km (orange clair) pour les angles complémentaires au rayon de 0 à 5 km.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

Eoliennes existantes et autorisées

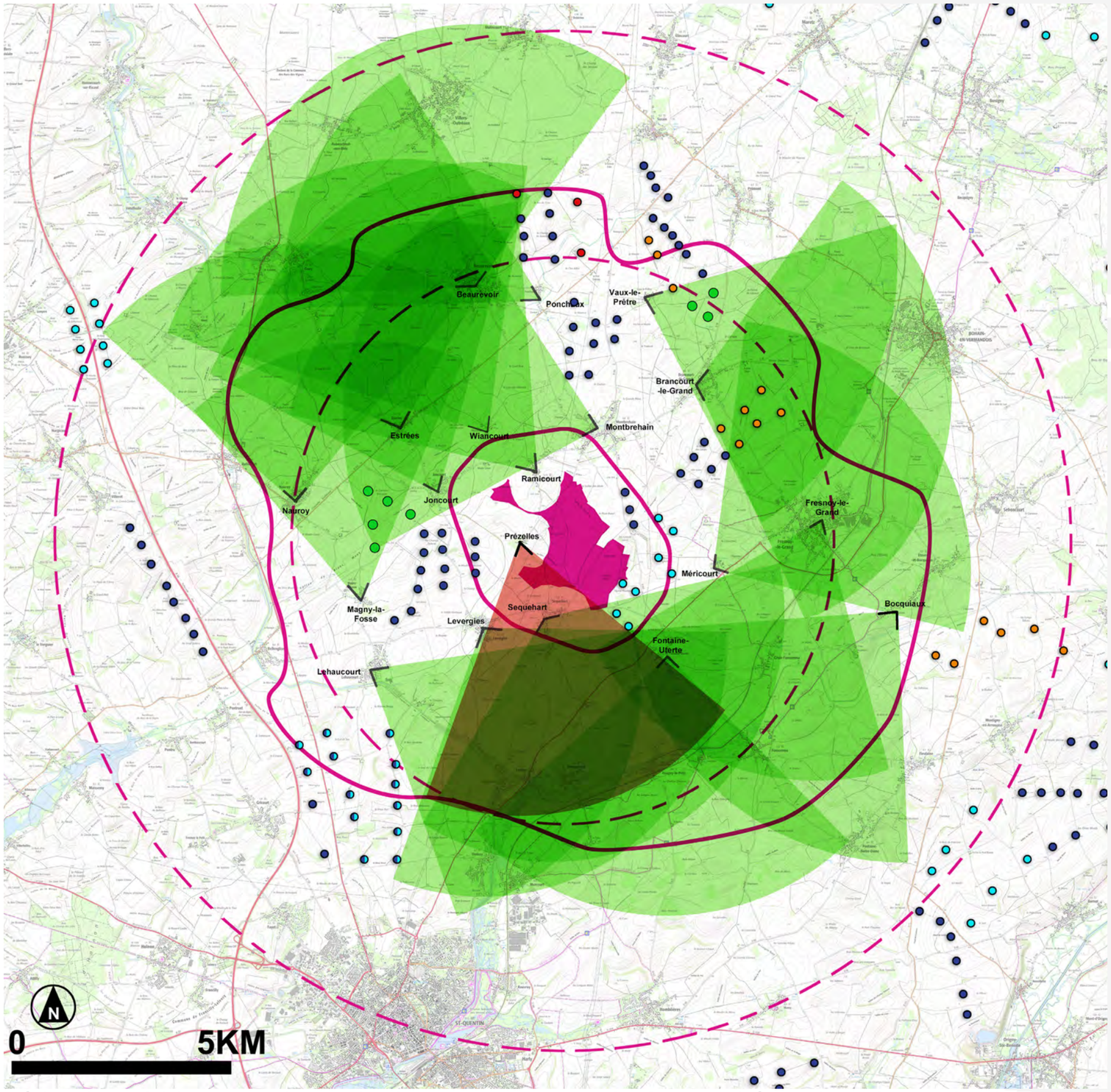
Eoliennes en instruction



Lieu de vie analysé	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km autour de la commune				Nombre d'éoliennes dans les rayons de 0-5 et 5-10 km autour de la commune (B/B')		Indices de densité des horizons occupés sur 0 à 10 km autour de la commune ID1 : B (nb d'éoliennes)/(A+A'+A'') ID2 : moyenne de B/78 et B+B'/314			Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Contexte éolien existant et accordé (A+A') : horizons dans le rayon de 0 à 5 km (A) + horizons dans le rayon de 5 à 10 km (A')		Avec l'ajout des projets en cours d'instruction (AA'+A'')		Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés			Avec les parcs existants, accordés, avec les projets en cours d'instruction
	Avec les Doubles Comptes	Sans les Doubles Comptes	Avec DB	Sans DB			ID1 Avec DB	ID1 Sans DB	ID2	
Bocquiaux	7°+120°=**127°**	7°+113°=**120°**	127°+29°=**156°**	120°+29°=**149°**	**2/78**	**9/18**	**0.02/0.07**	**0.02/0.07**	**0.14/0.24**	**86°/86°**

Etude d'encerclement et de saturation avant-projet

CARTE DES RESPIRATIONS CUMULÉES



La carte ci-contre cumulant l'ensemble des respirations maximales des lieux de vie analysés montre que les 3/4 nord de la ZIP sont libres de contraintes au regard de cet indice.

Un seul lieu de vie est en prise avec la ZIP, ils'agit du hameau de Prézelles.

Afin de limiter les impacts supplémentaires du projet, il est préconisé d'éviter à minima la partie sud-ouest de la ZIP.

Zone d'implantation potentielle du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices

Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Inscription notable de la ZIP dans l'angle de la plus grande respiration

Inscription légère de la ZIP dans l'angle de la plus grande respiration

ZIP en dehors des plus grands angles de respiration

Récapitulatif des enjeux paysagers à l'échelle des aires d'études rapprochée et immédiate

PAYSAGE ET OCCUPATION DU SOL :
Le site de projet se trouve sur un plateau agricole ouvert mais peu homogène (présence de modulations topographiques locales d'environ 40m au sein de la ZIP). La nature de ce plateau, même ondulé, ne laisse pas émerger de ligne de crête notable.
Le périmètre rapproché est principalement constitué de grandes étendues agricoles peu occupées par du boisement. Ces derniers sont essentiellement marqués par les ceintures arborées présentes autour des bourgs.
Le périmètre rapproché compte 6 parcs éoliens existants, 2 parcs accordés non construits et 2 projets en instruction. Deux d'entre-eux se trouvent dans le périmètre immédiat à l'est et à l'ouest de la ZIP. Ils présentent des implantations en ligne comme en grappe et des gabarits de machines divers entre 125 et 178m.

CÔNES DE VUES ET PERSPECTIVES :
Les deux axes routiers principaux du périmètre proche, la D932 et la D8, offrent de larges dégagements visuels sur les plateaux agricoles où le projet se trouvera ainsi que le contexte éolien proche.
Les secteurs rapprochés et immédiats comptent une dizaine de cimetières militaires comme ceux de Ramicourt, Montbrehain, Joncourt et Sequehart. Ils ne montrent pas de structure arborée suffisante pour limiter la prégnance potentielle du projet. De plus, les sens de commémoration sont en partie orientés vers la zone de projet mais aussi vers des parcs existants proches.

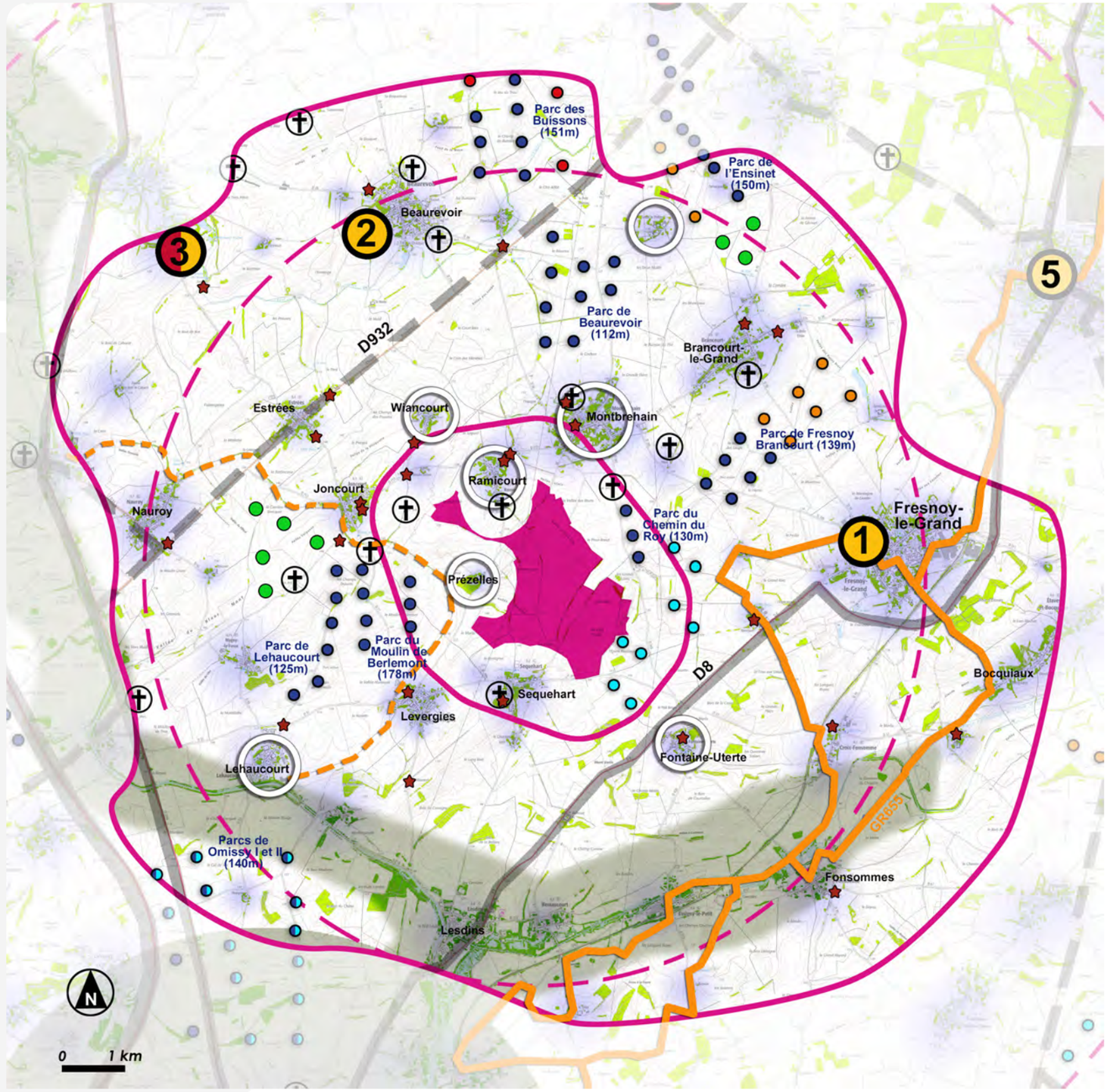
ÉLÉMENTS DE REPÈRE VISUEL :
Ils sont principalement composés par l'éolien et les infrastructures, ainsi que quelques clochers émergeant des silhouettes des bourgs.

PATRIMOINE :
3 édifices faisant l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques se trouvent dans le périmètre rapproché de la zone de projet. Ils ne montrent pas de sensibilités majeures car ils sont majoritairement cadrés par du boisement ou du bâti. Seul celui de Beaurevoir à 4.5 km se trouve à découvert. Toutefois, il est déjà marqué par la présence des parcs de Beaurevoir et du Moulin de Berlémont.
A noter aussi la présence d'éléments de patrimoine de niveau local non protégé. Il s'agit principalement d'églises et de petits édifices religieux. Les éléments les plus en prise avec la zone de projet sont les églises des bourgs les plus proches de la ZIP.

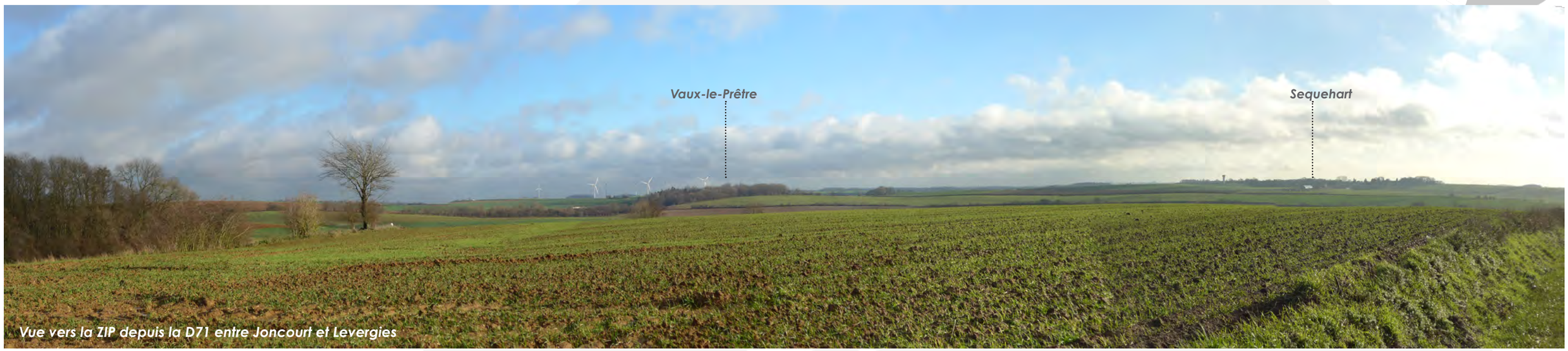
HABITAT :
Une trentaine de zones d'habitat se trouve dans le périmètre rapproché. Il s'agit principalement de villages plus ou moins importants et d'un pôle urbain, Fresnoy-le-Grand à 4 km à l'est. Dans le périmètre immédiat on dénombre 5 zones d'habitat. Un des caractères identitaires du Vermandois est celui du village bosquet indiquant que le bourg est ceinturé d'arbres. D'une manière générale, ces structures tendent à diminuer au fil des extensions urbaines, mais sur le secteur elles sont bien préservées et offrent donc une protection visuelle au regard des paysages environnants et du contexte éolien existant s'y trouvant.
L'étude d'encerclement menée avant-projet a fait ressortir des risques potentiels de saturation pour Prézelles et les communes de Lehaucourt, Vaux-le-Prêtre, Wiancourt, Ramicourt, Fontaine-Uterte et Montbrehain car la ZIP s'inscrit dans leur plus grand angle de respiration. A noter que cette étude ne tient compte d'aucun obstacle visuel et se veut donc maximisante.

INFRASTRUCTURES :
Le réseau routier présente à la fois des axes majeurs inter-régionaux et des voies de desserte locales qui offrent de larges ouvertures visuelles sur les plateaux et sur les parcs éoliens existants ou en devenir.

RANDONNÉE ET TOURISME :
Un itinéraire majeur de randonnée passe dans le périmètre rapproché. Il s'agit du GR655/chemin de Compostelle qui longe la vallée de la Somme. On peut aussi noter un itinéraire de petite randonnée au niveau de Fresnoy-le-Grand et interconnecté au GR655. Un autre chemin «non balisé» marque la frange ouest du périmètre rapproché et immédiat, il s'agit d'une ancienne voie ferrée transformée en sentier de promenade. Il contourne les parcs du Moulin de Berlémont et de Lehaucourt.



Zone de projet (ZIP)
Aire d'étude immédiate (1 km) et aire d'étude rapprochée de 10 km maximum
Rayon de 5 km à titre indicatif
Eoliennes existantes et autorisées
Eoliennes en instruction
Couverture boisée
Zones habitées
Sites et paysages d'intérêt
Patrimoine local d'intérêt ne faisant pas l'objet de protections réglementaires
Site de mémoire (cimetières militaires)
Monuments historiques classés et inscrits
Chemins de randonnée toutes catégories
Autre promenade non balisée
Trame viaire tous niveaux confondus
Bourgs présentant des risques d'encerclement



Vue vers la ZIP depuis la D71 entre Joncourt et Levergies



Micro-relief à l'est de la ZIP (D283)



Vue vers la ZIP depuis la D283 en sortie sud de Montbrehain

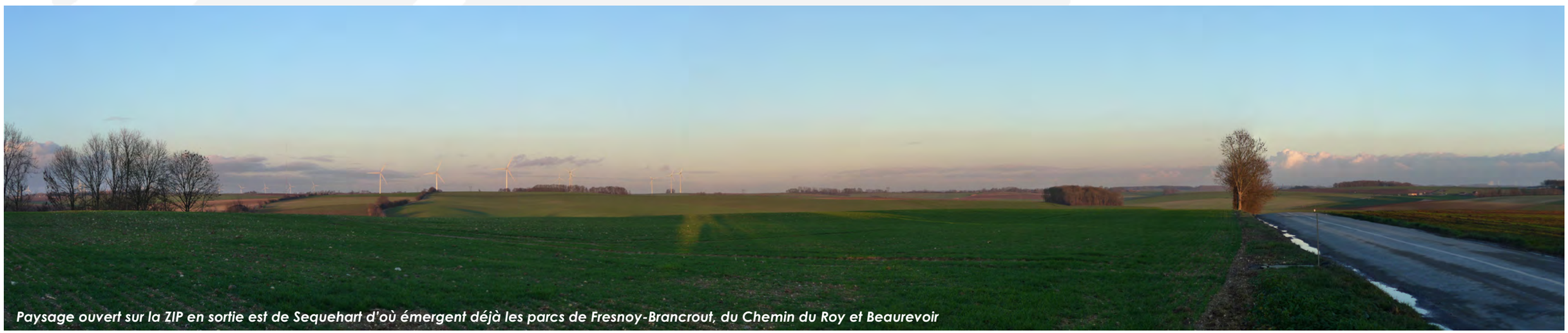
Description du site d'étude
Illustrations



Cimetière militaire de Joncourt déjà marqué par l'éolien (parc de Léhaucourt)



Paysage ouvert sur la ZIP depuis le cimetière de Ramicourt aujourd'hui exempt d'éoliennes + village bosquet de Ramicourt



Paysage ouvert sur la ZIP en sortie est de Sequehart d'où émergent déjà les parcs de Fresnoy-Brancrout, du Chemin du Roy et Beaurevoir

Description du site d'étude
Illustrations



Vue vers la ZIP et ses micro-reliefs depuis la D283 au nord de Fontaine-Uterte


Micro-reliefs en frange de la ZIP


Parc du Chemin du Roy en prise immédiate avec la ZIP


Micro-reliefs bocagers et éolien (entre Serain et Ponchaux)


Ancien château de Beaurevoir (MH) isolé du bourg et émergeant du plateau



Panorama sur Beaurevoir depuis la D932





D/ SYNTHÈSE GLOBALE DE L'ÉTAT INITIAL

Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

La carte ci-contre est une synthèse des enjeux et sensibilités recensés au regard des paysages et du patrimoine vus dans l'ensemble des pages précédentes et des tableaux les accompagnant. L'objectif est d'y faire ressortir les enjeux majeurs dont le projet doit tenir compte dans l'élaboration des scénarios et dans l'analyse des impacts du projet.

Les sensibilités majeures à retenir pour le projet des Colzas sont :

- La présence dans le périmètre rapproché des paysages amont de la vallée de la Somme entre la ZIP et St-Quentin ainsi que le belvédère d'intérêt de St-Quentin
- La proximité de monuments historiques sur les communes de Beaurevoir et Fresnoy-le-Grand
- La présence de plusieurs cimetières militaires dans le périmètre immédiat mais qui sont déjà en prise avec un contexte éolien proche (Ramicourt et Joncourt est).
- Les risques de phénomènes d'encerclement/saturation par l'éolien notamment pour les communes de Lehaucourt, Levergies, Sequehart et la ferme Prézelles.
- De longues séquences de perception depuis les axes principaux passant dans le périmètre rapproché comme la D8 et la D932, et depuis les itinéraires de randonnée notamment autour de Fresnoy-le-Grand.

Zone d'implantation du projet (ZIP)

Aire d'étude immédiate (1 km) et aire d'étude rapprochée de 10 km maximum

Aire d'étude intermédiaire de 20 km

Zone de visibilité (ZIV) de la ZIP (gabarit de machine 180m)

Contexte éolien

Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en instruction

Secteurs des sites et paysages majeurs (UNESCO, paysages d'intérêt et belvédères emblématiques, sites classés et inscrits, Sites Patrimoniaux Remarquables) se trouvant en zone de visibilité la ZIP

Enjeu fort

Enjeu moyen

Enjeu faible

Niveau d'enjeu des monuments historiques, patrimoine local et cimetières militaires :

Enjeu fort

Enjeu moyen

Enjeu faible

Tourisme / Déplacements

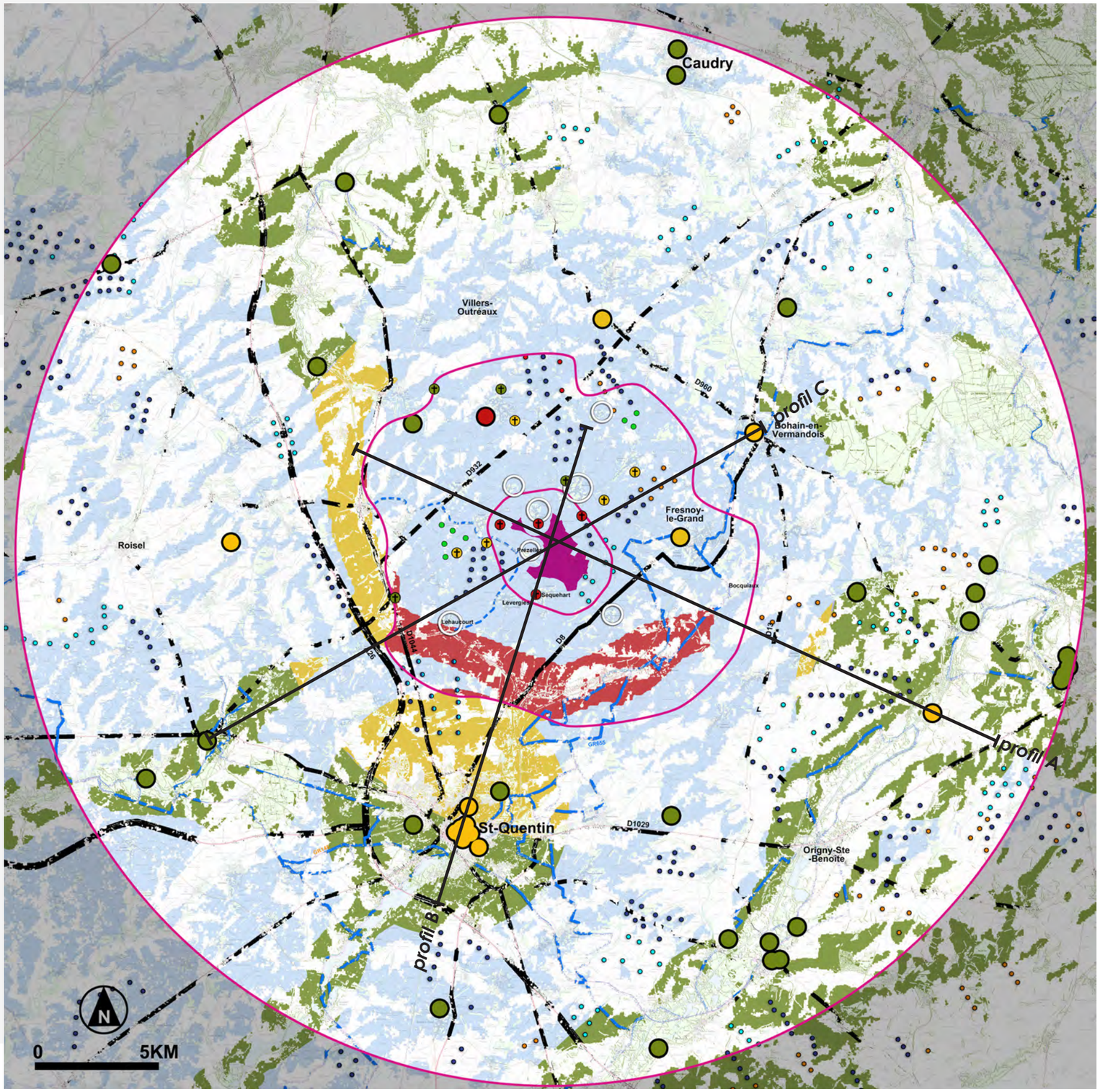
Séquences des itinéraires de randonnée du territoire (GR et PR) offrant des vues potentielles sur la ZIP

Séquences des infrastructures majeures et historiques du territoire offrant des vues potentielles sur la ZIP

Habitat

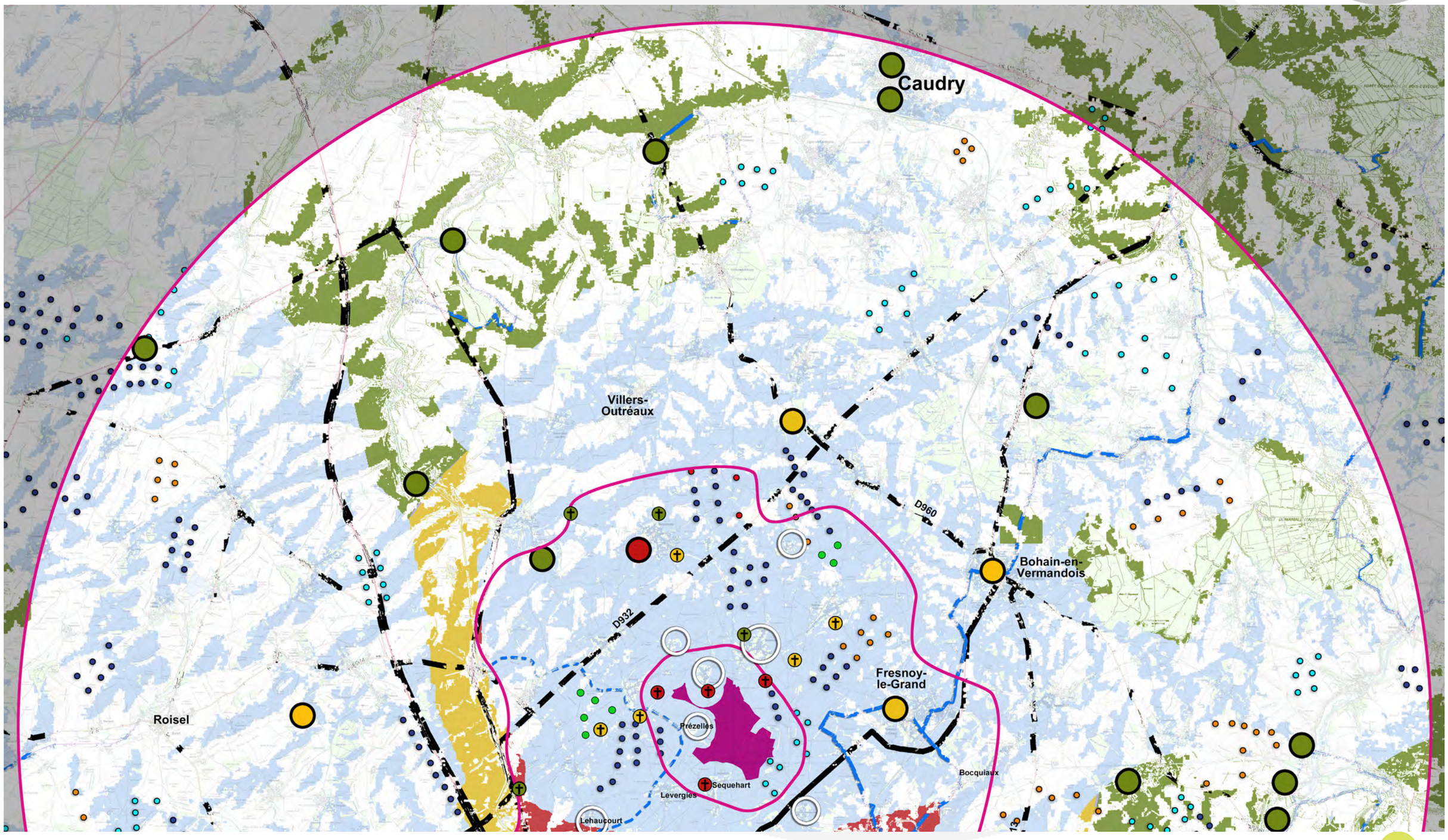
Bourgs en prise directe avec la zone de projet et avec le contexte éolien existant proche présentant des risques d'encerclement ou de saturation par l'éolien

Coupes illustrant le territoire et ses sites et paysages d'intérêt (voir page 75 à 77)



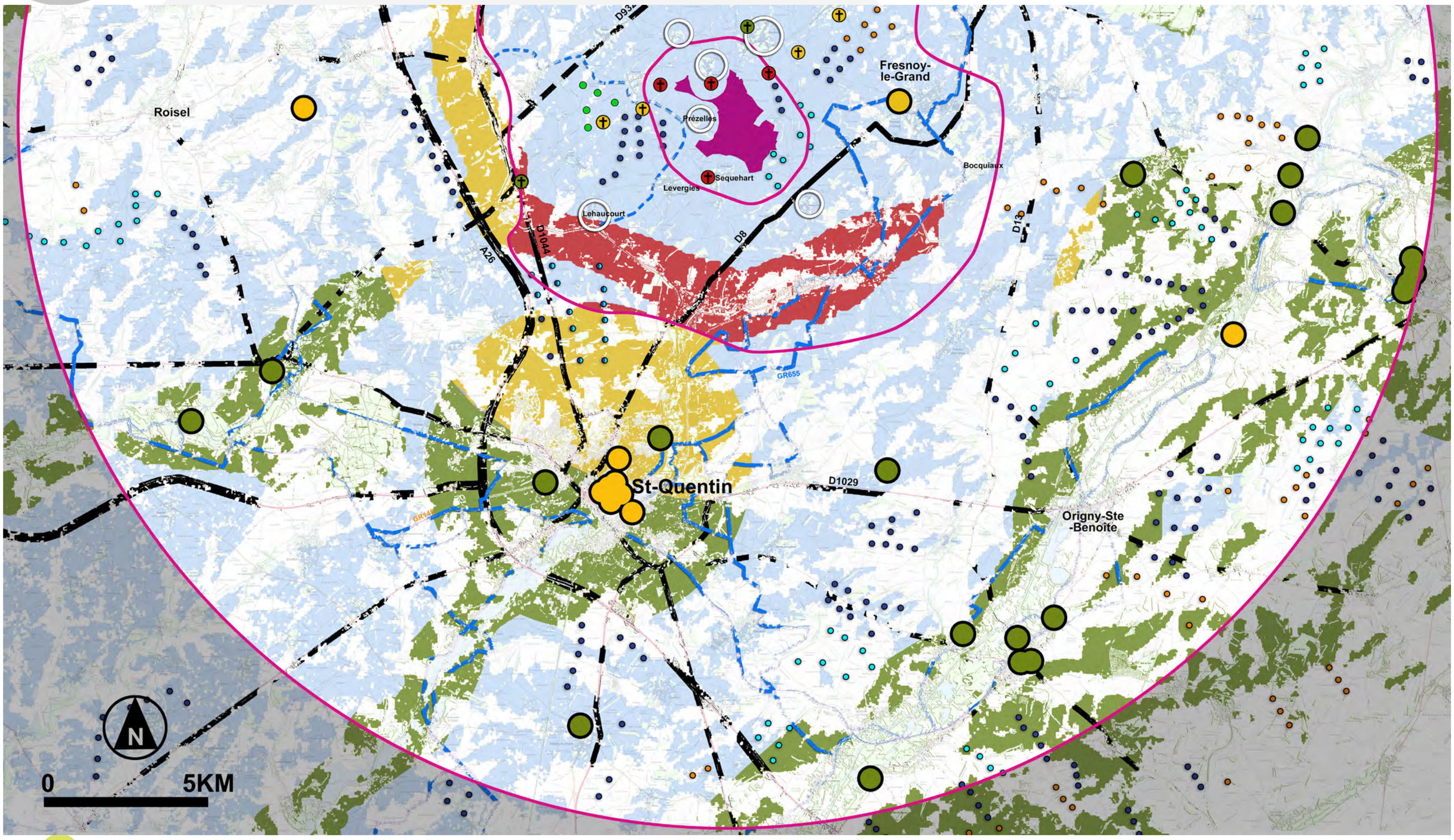
Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

ZOOM NORD



Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

ZOOM SUD

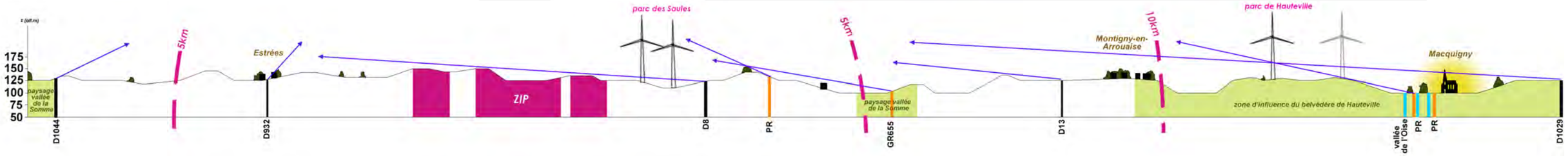


Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

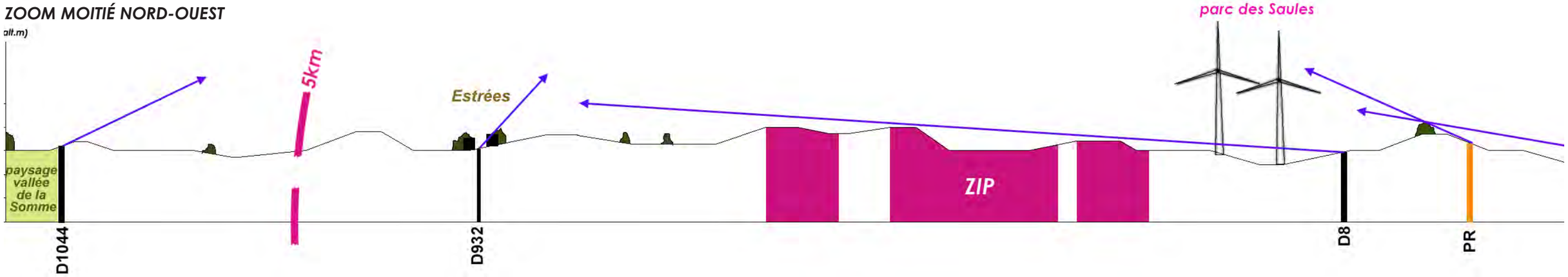
Transects paysagers

Les 3 profils ci-après (voir trait de coupe page 92) illustrent bien la nature ondulée des plateaux qui génère des masques visuels ponctuels mais aussi des points de vue privilégiés où de larges panoramas paysagers s'ouvrent. Ces ondulations marquent aussi la zone de projet. A cette échelle locale, elles peuvent faire émerger des phénomènes de surplomb ainsi qu'une hétérogénéité dans la perception du parc (variations altimétriques au sein des éoliennes).

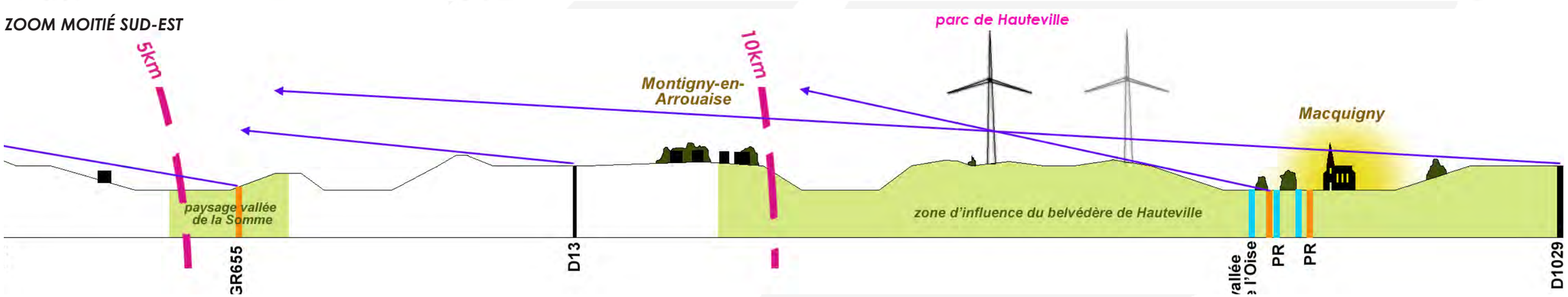
PROFIL A Le profil ci-dessous montre les niveaux de perception potentiels dans un transect nord-ouest/sud-est depuis la limite du périmètre rapprochée au niveau des paysages amont de la vallée de la Somme jusqu'aux belvédères associés aux églises fortifiées de Thiérache et la vallée de l'Oise amont. On peut constater que la vallée de l'Oise est protégée par ses versants. Toutefois, depuis ces derniers où passe la D1029, axe majeur, de larges dégagements visuels s'opèrent vers le projet et vers des éléments de patrimoine émergeant. Depuis les paysages amont de la vallée de la Somme, des covisibilités sont à attendre. Toutefois, ces paysages sont déjà en prise avec un contexte éolien proche en avant-plan de la zone de projet. Par ailleurs, on peut voir que la présence de ceintures arborées autour de bourgs limite les vues vers l'extérieur. Par ailleurs , on peut noter l'impact pré-existant généré par la parc autorisé des Saules dans le périmètre immédiat de la ZIP.



ZOOM MOITIÉ NORD-OUEST



ZOOM MOITIÉ SUD-EST



Communes avec édifices inscrits ou classés aux Monuments Historiques